



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 10 mai 2017**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

### **20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports - 1176641004

Accorder un contrat de gré à gré, à la suite d'un processus de sélection par voie d'invitation à l'organisme Sports Montréal inc. pour piloter le programme des Jeux de Montréal pour les années de réalisation 2018 à 2020 pour une somme maximale de 618 061,41 \$, taxes incluses. Autoriser pour l'année 2017 un virement budgétaire de 92 709,21 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

### **20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1170414001

Autoriser une dépense additionnelle de 254 294,22 \$, pour couvrir les dépenses relatives aux taxes, dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc., conformément au Décret 839-2013 (CM17 0153), et majorer le montant total du contrat de 1 543 750 \$ à 1 774 926,56 \$, taxes incluses

### **20.003** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification immobilière - 1177649001

Ratifier la dépense de 227 681,54 \$ pour l'achat de 50 bornes de recharges pour véhicules électriques, incluant les accessoires et les frais de gestion, qui seront installées dans les bâtiments municipaux centraux

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

### **20.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526008

Accorder un contrat à SNF Canada Ltd. pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 4 ans, pour une somme maximale de 8 676 013,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15838 - (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1176365002

Accorder un contrat à l'entreprise Geroquip inc. pour l'acquisition du mortier spécialisé de marque MAPEI, pour le projet de restauration des bâtiments du Jardin de Chine pour une somme maximale de 132 241,89 \$ CAD taxes incluses - Appel d'offres public #17-15997 (1 soumissionnaire)

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles - 1175954001

Autoriser une dépense additionnelle de 26 597 443,10 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2022 / Approuver un projet d'addenda # 16 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900), majorant ainsi le montant total du contrat de 58 914 039,15 \$ à 85 511 482,25 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

**20.008** Contrat de construction

CM Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1177480002

Accorder un contrat à Unigertec inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue du Havre et d'aménagements aux abords du parc Médéric-Martin - Dépense totale de 2 914 253,34 \$, taxes incluses (contrat 2 615 424,74 \$ + incidences 298,828,60 \$) - Appel d'offres public VMP-17-007 - (5 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

**20.009** Contrat de services professionnels

CE Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil - 1174320003

Accorder un contrat de services professionnels à Me Marc Lalonde de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l pour les services professionnels requis en aide-conseil à l'éthique auprès des élués et élus ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 63 466,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 17-15725 - (1 seul soumissionnaire conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

**20.010** Contrat de services professionnels

CM Service de la culture - 1177466001

Octroyer un contrat de services artistiques à Josée Dubeau, artiste professionnelle, au montant maximal de 100 258,20 \$, pour la réalisation de l'oeuvre d'art mural "Chorégraphies cartographiques" au Lieu culturel de proximité et École de cirque de Verdun, dans le cadre du Volet 3 du Programme d'art mural - Autoriser une dépense de 37 251,90 \$ pour les frais de concours et les incidences - Autoriser le Service de la culture à effectuer le suivi de réalisation

**20.011** Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1173855002

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : GHD Consultants Ltée (2 285 082,14 \$), Les Consultants S.M. inc. (2 412 829,71 \$), Solmatech inc. (1 073 234,14 \$) et Les Services exp inc. (1 100 920,12 \$) pour réaliser la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures / Appel d'offres public no 17-15708 (4 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

**20.012** Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1173855001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : GHD Consultants Ltée (1 521 665,96 \$), WSP Canada inc. (1 364 187,57 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 177 180,74 \$) totalisant une somme maximale de 4 063 034,27 \$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 17-15901 (7 soumissionnaires) - Approuver les projets de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

**20.013** Entente

CG Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires - 1172346001

Approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire relatif à l'encaissement des constats d'infraction (application Stop+ et Gescour)

*Compétence d'agglomération :* Cour municipale

**20.014** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.015** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.016** Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174069006

Résilier le bail intervenu entre la Ville de Montréal et les Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc. pour la location d'un espace situé au 8e étage de l'immeuble sis au 1550 rue Metcalfe, à compter du 1er juin 2017, pour la portion de 206,06 m<sup>2</sup> visée par la présente convention de modification de bail, et à compter du 31 juillet 2017, pour la portion restante de 1 233,10 m<sup>2</sup>, et de payer la pénalité de 362 440,00 \$ taxes incluses / Approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., pour une période de 3 ans et 11 mois, à compter du 1er juin 2017, un local additionnel d'une superficie de 206,06 m<sup>2</sup>, situé au 8e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe et utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 278 794,65 \$, incluant les taxes, selon les termes et conditions stipulés dans la convention

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.017** Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture, Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1160679027

Accorder un soutien financier total de 169 500 \$ à 39 organismes pour la réalisation de 40 projets, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements 2017

**20.018** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1171637003

Autoriser une contribution financière de 20 000 euros (approximativement 28 898 \$CAN) à l'Union Internationale des Transports Publics (UITP) pour le plan de visibilité au moment du Sommet mondial des transports publics qui se déroulera à Montréal du 15 au 17 mai 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Transport collectif des personnes

**20.019** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1177317001

Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique évalué à environ 150 000 \$ avec l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à la 42e édition du défilé de La Carifesta. / Autoriser la tenue de l'événement le samedi 8 juillet 2017. / Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et square Phillips, pour le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue Du Fort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine ainsi que le square Phillips

**20.020** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.021** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1173205003

Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert d'été à la Promenade Bellerive le 27 juillet 2017 - Approuver le protocole d'entente à cet effet

**20.022** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1176794002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 625 000 \$ à 14 organismes mentionnés au dossier décisionnel pour l'année 2017, pour le projet d'aide aux personnes itinérantes et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Fonds de solidarité en itinérance / Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.023** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.024** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.025** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.026** Subvention - Contribution financière

CM Direction générale , Cabinet du maire et du comité exécutif - 1172988002

(AJOUT) Autoriser une dépense de 250 000 \$ en accordant un don à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer au fonds pour aider les sinistrés des inondations du printemps 2017. / Autoriser un virement budgétaire de 250 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction générale



## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service du développement économique , Direction Investissement et développement - 1171063001

Approuver un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à coorganiser le High Level Forum 2017 / Mandater le Service du développement économique afin de coorganiser l'événement

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

### 30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1173228001

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Haig entre la rue Sherbrooke et la rue Hochelaga

### 30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Société du Parc Jean-Drapeau - 1172837005

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à Groupe de course Octane inc., d'un montant maximum de 4 000 000 \$ taxes et ristournes incluses, pour la réfection du circuit Gilles-Villeneuve ainsi que pour le montage et le démontage de la zone hospitalité dans le cadre de l'édition 2017 du Grand Prix du Canada

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

### 30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1170843005

Ratifier la dépense de 2 943,31 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 19 au 21 avril 2017, à Madrid (Espagne) dans le cadre du Forum mondial « Villes de paix »

### 30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.006** Administration - Nomination de membres

CG Service de la culture - 1176218002

Approuver la nomination de monsieur Gideon Arthurs, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal en remplacement de madame Annabel Soutar, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, des nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente, de monsieur Jean-Fryderyk Pleszczynski, à titre de président, de monsieur Hugues Sweeney, à titre de président du comité arts numériques, et de madame Johanne Turbide, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Conseil des Arts

**30.007** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.008** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.009** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.010** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1145917005

Approuver un budget additionnel en revenus et dépenses (affectation aux activités d'immobilisation) d'un montant de 162 157 \$ / Autoriser le virement de 258 823 \$ à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en provenance du chapitre corporatif

**30.011** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur les finances et l'administration. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 40 – Réglementation

### 40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1176352004

Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec, applicable au secteur de la Société de développement commercial Wellington

*Compétence d'agglomération* : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

### 40.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 40.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## **50 – Ressources humaines**

**50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**50.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**50.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**50.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>24</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>10</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>14</b>

CE : 10.002  
2017/05/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.003  
2017/05/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1176641004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré, à la suite d'un processus de sélection par voie d'invitation à l'organisme Sports Montréal inc. pour piloter le programme des Jeux de Montréal pour les années de réalisation 2018 à 2020 pour une somme maximale de 618 061,41 \$, taxes incluses. Autoriser pour l'année 2017 un virement budgétaire de 92 709,21 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports.

Il est recommandé :

1. D'accorder à Sports Montréal inc., organisme sélectionné en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour piloter le programme des Jeux de Montréal pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 618 061,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents du processus de sélection par voie d'invitation;
2. Autoriser pour l'année 2017 un virement budgétaire de 92 709,21 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-04 13:55

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---



Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176641004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré, à la suite d'un processus de sélection par voie d'invitation à l'organisme Sports Montréal inc. pour piloter le programme des Jeux de Montréal pour les années de réalisation 2018 à 2020 pour une somme maximale de 618 061,41 \$, taxes incluses. Autoriser pour l'année 2017 un virement budgétaire de 92 709,21 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Héritage des Jeux olympiques d'été de Montréal en 1976, les Jeux de Montréal (Jeux) ont été tenus pour la première fois en 1978. L'objectif principal des Jeux est d'organiser un événement sportif pour les jeunes montréalais des arrondissements de la Ville de Montréal et des villes liées, inscrits dans un programme d'initiation, afin de leur faire vivre une première compétition de grande envergure dans des installations de haut niveau et de leur donner le goût de poursuivre la pratique de l'activité physique tout en développant un esprit sportif. Les Jeux identifient la jeunesse, particulièrement les jeunes de 6 à 12 ans, comme porteuse d'avenir de notre société montréalaise.

Outre les compétitions, ce grand rassemblement inclut des cérémonies protocolaires et un programme d'animation. Un peu plus de 5 000 jeunes se retrouvent chaque année pour participer à l'une des nombreuses disciplines sportives de la compétition, au programme culturel et aux activités libres.

En 2007, l'administration municipale décidait de revoir la gouvernance des Jeux de Montréal. La Commission sportive Montréal-Concordia (CSMC) maintenant « Commission sportive de Montréal inc. » a été recommandée comme partenaire pour l'organisation des Jeux de Montréal, entente qui a été renouvelée depuis. Après 10 ans, l'actualisation des exigences et des objectifs était nécessaire afin d'assurer la pérennité des Jeux et son sain développement. Par soucis de transparence, la Ville de Montréal a souhaité obtenir des

propositions d'organismes à but non lucratif (OBNL) issus du milieu sportif et ayant un rayonnement métropolitain, afin d'assurer l'atteinte des cibles de ce programme.

Le Service de l'approvisionnement a lancé un processus de sélection par voie d'invitation, le 25 janvier 2017. La durée du processus était de 20 jours, se terminant le 13 février 2017.

Le délai de validité des soumissions est de 180 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0046 - 23 février 2017 Renouveler le soutien financier de 220 000 \$ et le soutien en biens et services pour le projet des Jeux de Montréal 2017 avec la Commission sportive Montréal Inc. / Approuver la convention entre la Commission sportive Montréal Inc. et la Ville de Montréal pour le projet des Jeux de Montréal 2017.

CG14 0023 - 30 janvier 2014 Accorder un soutien financier totalisant 660 000 \$, soit un montant annuel de 220 000 \$, et un soutien en biens et services d'une valeur de 102 825 \$, pour les années 2014, 2015 et 2016 à la Commission sportive Montréal-Concordia / Approuver le projet de convention à cette fin.

CG10 0370 - 28 octobre 2010 Accorder un montant de 37 300 \$ afin de compléter le soutien financier pour l'année 2010 et un soutien financier récurrent de 220 000 \$ pour 2011, 2012 et 2013, à la Commission sportive Montréal-Concordia pour le programme des Jeux de Montréal / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet.

CG07 0452 - 29 novembre 2007 Accepter la recommandation du comité aviseur mis en place dans le cadre de la révision de la gouvernance des Jeux de Montréal et reconnaître à cet effet la Commission sportive Montréal-Concordia comme partenaire et approuver le protocole d'entente pour l'organisation des Jeux, d'une durée de 3 ans (2008-2010) et octroyer une somme de 178 400 \$ annuellement.

## **DESCRIPTION**

Le processus de sélection par voie d'invitation a été réalisé dans le but d'obtenir les services de l'organisme répondant le mieux aux besoins de la Ville pour la réalisation du mandat des Jeux. À la suite de ce processus et de l'analyse des soumissions, le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer le contrat de gré à gré à l'organisme Sports Montréal inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage selon la grille d'évaluation. Le contrat vise à octroyer les services d'administration et d'organisation d'un événement multisport de qualité pour la clientèle visée, et ce, sans distinction de religion, d'âge, de race, de sexe, de langue ou d'appartenance culturelle. De plus, le soumissionnaire s'engage à travailler de concert avec les différentes structures sportives montréalaises afin d'accroître l'intérêt des jeunes montréalais pour la pratique du sport et de l'activité physique à long terme.

## **JUSTIFICATION**

Cinq (5) OBNL issus du milieu sportif montréalais ont été invités à répondre au processus, soit la Commission sportive de Montréal inc. Sport et loisir de l'île de Montréal, Excellence sportive de l'île de Montréal, AlterGo et Sports Montréal inc..

Sur les cinq (5), deux (2) organismes ont répondu aux exigences de conformité, soit Sports Montréal inc. et la Commission sportive de Montréal inc.

Le contrat est octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères qualitatifs et du prix soumis. Selon ce processus d'évaluation, le premier rang est attribué à Sports Montréal inc.

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note</b>	<b>Prix</b>	<b>Rang</b>	<b>Total</b>
Sports Montréal	80.7	618 061 \$	1	
Commission sportive de Montréal	83.5	660 000 \$	2	
Estimation du projet		660 000 \$		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				- 41 939 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				- 6,35 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note - adjudicataire)				41 939 \$
Deuxième meilleure note et l'adjudicataire (%) ((2 meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100				6,78 %

Les montants sont nets de ristourne de taxes.

Le prix déposé par Sports Montréal inc. est inférieur de 41 938,59 \$ à l'enveloppe prévue pour cet événement au budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La valeur totale du contrat est de 618 061,41 \$ après ristourne. La contribution de la Ville sera financée par le budget de fonctionnement de la division de la gestion des installations du SDSS.

La base budgétaire du SDSS a déjà un montant de prévu à son budget pour l'organisation des Jeux de 220 000 \$ annuellement. Le montant octroyé par la Ville au mandataire précédent était déboursé en un seul versement en début d'année, soit un ou deux mois avant la tenue de l'événement. Le calendrier des versements prévu permet une gestion financière plus saine pour l'organisme. Les montants seront versés sur réception de factures et après approbation des livrables reçus par le responsable du projet au SDSS.

La structure de versements est la suivante :

2017

- 1<sup>er</sup> versement : 15 %, soit 92 709,21 \$ dans les 30 jours suivant l'approbation du mandataire par les instances décisionnelles de la Ville de Montréal, en 2017. Pour l'année 2017, un virement budgétaire de 92 709,21 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le SDSS est prévu.
- Pour un total annuel de 92 709,21 \$.

2018

- 1<sup>er</sup> versement : 18 %, soit 111 251,05 \$ au 31 janvier 2018.
- 2<sup>e</sup> versement : 15 %, soit 92 709,21 \$ sur présentation du rapport annuel, au plus tard le 30 juin 2018.
- Pour un total annuel de 203 960,26 \$.

2019

- 1<sup>er</sup> versement : 18 %, soit 111 251,05 \$ au 31 janvier 2019.
- 2<sup>e</sup> versement : 15 %, soit 92 709,21 \$ sur présentation du rapport annuel, au plus tard le 30 juin 2019.

- Pour un total annuel de 203 960,26 \$.

2020

- 1<sup>er</sup> versement : 11 %, soit 67 986,76 \$ au 31 janvier 2020.
- 2<sup>e</sup> versement : 8 %, soit 49 444,91 \$ sur présentation du rapport annuel, au plus tard le 30 juin 2020.

- Pour un total annuel de 117 431,67 \$.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération conformément à la compétence d'aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine.

Conformément au devis technique et suivant l'entente avec le SDSS, Sports Montréal inc. doit prévoir retourner à la Ville, aux organismes partenaires et au promoteur des Jeux subséquent, tout bien acquis dans le cadre de son mandat de réalisation. L'organisme devra respecter les procédures, encadrements et exigences, fournis par la Ville, liés à l'exécution de son mandat.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Conformément au *Plan de développement durable 2016-2020* de la Ville de Montréal, le SDSS continuera à sensibiliser le promoteur à réaliser cet événement de manière écoresponsable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution financière et le soutien en biens et services sont essentiels à la tenue des Jeux de Montréal. Ainsi, avec cet octroi de contrat pour les années de réalisation de 2018, 2019 et 2020, la Ville assure la pérennité des Jeux de Montréal. L'offre de services aux enfants qui participent aux Jeux pourra être maintenue.

Si la Ville refuse le présent octroi de contrat en services professionnels, elle risque de mettre fin au programme des Jeux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Rencontre annuelle d'évaluation des objectifs

- Planification de l'Édition 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hong-Van TRAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantale PHILIE  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-20

Jean-François DULIÈPRE  
c/d gestion des installations (dir sports)

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Luc DENIS  
directeur des sports

**Approuvé le :** 2017-04-18

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
directeur de service - diversité sociale et  
sports

**Approuvé le :** 2017-04-21



**Dossier # : 1170414001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 254 294,22 \$, pour couvrir les dépenses relatives aux taxes, dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc., conformément au Décret 839-2013 (CM17 0153), et majorer le montant total du contrat de 1 543 750 \$ à 1 774 926,56 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 254 294,22 \$, pour couvrir les dépenses relatives aux taxes, comprenant celles applicables aux dépenses contingentes, dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc., conformément au Décret 839-2013 (CM17 0153), de majorer le montant total du contrat de 1 543 750 \$ à 1 774 926,56 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-03 17:11

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170414001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 254 294,22 \$, pour couvrir les dépenses relatives aux taxes, dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc., conformément au Décret 839-2013 (CM17 0153), et majorer le montant total du contrat de 1 543 750 \$ à 1 774 926,56 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite de l'adoption par le conseil municipal, le 20 février 2017, de la résolution CM17 0153 autorisant l'acquisition de 250 bornes de recharge pour véhicules électriques, il a été constaté que la dépense totale autorisée n'incluait pas les taxes. En effet, même si le libellé de la résolution y faisait référence, le montant des taxes avait été omis dans le calcul.

La résolution CM17 0153 accorde un contrat de gré à gré de 1 543 750 \$ à AddÉnergie Technologies inc., conformément au Décret 839-2013, pour l'acquisition des bornes et autorise à cette fin une dépense maximale de 1 698 125 \$, comprenant une contingence de 10 %. Toutefois, la dépense, incluant les taxes et la contingence de 10 %, aurait dû être de 1 952 419,22 \$ (ce qui représente une majoration de 254 294,22 \$ par rapport à la dépense autorisée).

En conséquence, il y a lieu d'autoriser une dépense additionnelle de 254 294,22 \$, pour couvrir les dépenses relatives aux taxes, comprenant celles applicables aux dépenses contingentes, dans le cadre du contrat accordé à AddÉnergie Technologies inc., et de majorer le montant total du contrat de 1 543 750 \$ à 1 774 926,56 \$, taxes incluses.

Le coût net pour la Ville, lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, est de 1 782 818,98 \$.

Par ailleurs, la référence à un nouveau règlement d'emprunt, soit le règlement 16 -075, qui financera cette dépense, est aussi ajoutée au présent dossier (voir l'intervention financière).

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**



Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Isabelle MORIN, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marina FRESSANCOURT  
Conseillère en aménagement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170414001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré de 1 543 750 \$ (taxes incluses) à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 250 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques et autoriser une dépense maximale de 1 698 125 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2013, la Ville s'est jointe au *Circuit électrique* d'Hydro-Québec, à la suite d'ententes signées avec Hydro-Québec (HQ) et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (CM13 0963), et a amorcé l'installation d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques (VÉ). L'adhésion au *Circuit Électrique* a impliqué l'acquisition initiale par la Ville de Montréal de 80 bornes de recharge hors rue de niveau II (240 V), implantées dans des stationnements appartenant à la Ville (arénas, bibliothèques, complexes sportifs, etc.). Dans le cadre de sa stratégie d'électrification des transports, la Ville de Montréal souhaite implanter, d'ici 2020, près de 1 000 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, dans plusieurs arrondissements. Ces bornes de recharge seront accessibles au public et aussi utilisées par les véhicules en libre-service (VLS), et ce, dans la poursuite de l'objectif de la Ville de Montréal d'inciter les entreprises qui offrent ce service à convertir progressivement leur parc de véhicules à l'électricité.

L'objectif est d'encourager l'adoption par les citoyens de moyens de déplacement verts et durables. Dans la continuité de l'installation des bornes initiée en 2016, la Ville prévoit installer 250 nouvelles bornes de recharge en 2017.

Afin de pouvoir acquérir les bornes de recharge, le décret 839-2013 du Gouvernement du Québec stipule que les municipalités qui adhèrent au Circuit électrique d'Hydro-Québec sont autorisées à se procurer les bornes de recharge auprès des soumissionnaires retenus par Hydro-Québec, à la suite d'un appel d'offres. AddÉnergie est le fournisseur sélectionné par Hydro-Québec. Les bornes de recharge de cette entreprise sont entièrement conçues, développées et fabriquées au Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0990 - 22 août 2016 - Adopter le règlement intitulé Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service

- CE16 1120 - 22 juin 2016 - Adopter la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal

- CM16 0759 - 20 juin 2016 - Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 100 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 709 970,63 \$, taxes incluses
- CM15 1239 - 26 octobre 2015 - Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 25 bornes de recharge doubles sur rue et de 3 bornes à recharge rapide pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 415 280,50 \$, taxes incluses.
- CM13 0963 - 23 septembre 2013 - Approuver une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec / Approuver une entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques entre la Ville et la ministre des Ressources naturelles / Approuver les emplacements des bornes proposés par les arrondissements et Espace pour la vie / Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 \$, taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

Les travaux d'installation et de raccordement des 250 bornes de recharge pour les véhicules électriques sont prévus dans 125 sites, lesquels ont été déterminés en concertation avec les arrondissements concernés, la Direction des transports et la Direction de l'urbanisme, de concert avec Hydro-Québec et la Commission des services électriques de Montréal. Les arrondissements visés sont :

- Ahuntsic-Cartierville
- Côtes-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
- Le Plateau Mont-Royal
- Le Sud-Ouest
- Mercier—Hochelaga-Maisonneuve
- Rosemont—La Petite-Patrie
- Saint-Laurent
- Verdun
- Villeray—Saint-Michel—Parc Extension
- Ville-Marie

## **JUSTIFICATION**

L'implantation de 250 nouvelles bornes de recharge s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville innovante en misant notamment sur les nouvelles technologies et sur l'électrification des transports. L'électrification des transports répond aussi aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020 et du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020. L'installation des bornes de recharge permettra à Montréal de confirmer son leadership en terme d'électrification des transports, tout en continuant le déploiement des 1 000 bornes de recharge prévues à l'échelle de son territoire d'ici 2020.

L'acquisition des bornes est en conformité avec le décret 839-2013 du Gouvernement du Québec stipulant que les municipalités qui adhèrent au Circuit électrique d'Hydro-Québec sont autorisées à se procurer les bornes de recharge auprès des soumissionnaires retenus par Hydro-Québec.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer à AddÉnergie Technologies inc. est de 1 543 750 \$ (taxes incluses) auquel est ajoutée une enveloppe dédiée aux dépenses contingentes de l'ordre de 10 % du coût du contrat pour pallier aux risques inhérents tel que l'entreposage, le transport, etc., pour une dépense maximale de 1 698 125 \$, taxes incluses. Ce montant est financé par le règlement d'emprunt 08-062 relatif au financement de l'acquisition d'équipements et de mobilier urbain (CM08 1092). Cette dépense sera comptabilisée au PTI 2017-2019 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Le prix de la soumission déposée est conforme à celui soumis dans le cadre de la phase précédente, autorisée en 2016.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Le coût inclut l'achat de la borne ainsi que le service de télécommunication et la garantie qui s'y rattachent. Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des Finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les arrondissements concernés répond à l'objectif d'encourager l'électrification des transports et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le tout étant en conformité à l'action 2 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation du contrat d'acquisition permettra d'installer les 250 bornes en 2017 en visant l'objectif du déploiement de 1 000 bornes de recharge sur l'ensemble de son territoire en 2020.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à ce dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat pour l'acquisition des bornes ; conseil municipal du 20 février 2017  
Début de l'installation des bornes : Printemps-Été 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Isabelle MORIN, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Yvan PÉLOQUIN, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Isabelle MORIN, 26 janvier 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marina FRESSANCOURT  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Gilles DUFORT  
Chef de division

Le : 2017-01-25

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2017-01-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2017-01-27



**Dossier # : 1177649001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification immobilière , Division innovation et gouvernance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratification de dépense - 227 681,54\$ - Achat de 50 bornes de recharges pour véhicules électriques, incluant les accessoires et les frais de gestion, qui seront installées dans les bâtiments municipaux centraux.

Ratifier la dépense de 227 681,54 \$ pour l'achat de 50 bornes de recharge électriques à être installées dans les édifices municipaux centraux.

**Signé par** Benoit DAGENAIIS **Le** 2017-04-18 10:21

**Signataire :**

Benoit DAGENAIIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1177649001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification immobilière , Division innovation et gouvernance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratification de dépense - 227 681,54\$ - Achat de 50 bornes de recharges pour véhicules électriques, incluant les accessoires et les frais de gestion, qui seront installées dans les bâtiments municipaux centraux.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans l'objectif de respecter l'engagement de la Ville de Montréal dans sa stratégie d'électrification des transports, le service des matériels roulant (SMRA) a l'intention de remplacer plusieurs véhicules de la flotte de la Ville de Montréal par des véhicules électriques. Pour ce faire il faut installer des bornes de recharge électriques. De plus en plus d'employés de la Ville font l'acquisition de véhicules électriques personnels pour leurs déplacements au travail.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/O

**DESCRIPTION**

Ce projet comporte l'achat de 50 bornes de recharge (Core+ de AddÉnergie) avec les accessoires et les frais de gestion pour les véhicules électriques qui seront installées dans les bâtiments municipaux centraux.

L'acquisition de ces bornes a été faite par l'intermédiaire du centre de la gestion de l'équipement roulant (CGER)-Québec. Il s'agit d'un groupe d'achat du gouvernement du Québec, avec lequel la ville de Montréal peut transiger de gré à gré.

**JUSTIFICATION**

Le délai d'installation très court (avant le 1er juin 2017) a incité le SGPI à faire affaire avec le CGER. Ainsi les délais de livraison ont pu être diminués, permettant la livraison à temps pour débiter les travaux d'installation (voir la liste en pièce jointe) et avoir 50 bornes électriques en fonction pour la date butoir.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total de cet achat est de 227 681,54 \$ toutes taxes incluses et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence Corpo (Règlement 7717999) et règlement d'emprunt aggro (règlement 5016046).

Cette dépense sera assumée à 50,82 % par la ville centrale et 49,18% par l'agglomération (voir intervention du Service des finances).

Le budget est disponible au PTI 2017 - 2019 du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) - Programme de développement durable dans les édifices municipaux (66169).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Installer ces 50 bornes électriques permettra au services corporatifs de faire un changement graduel de la flotte vers des véhicules électriques et pourra aussi inciter les employés à acquérir des véhicules électriques personnels, le tout permettant de diminuer l'empreinte écologique des activités municipales et les gaz à effet de serres (GES) émis pour le transport.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est primordial d'installer des bornes de recharges sur les terrains de la Ville pour permettre le déploiement prévu de la flotte électrique et permettra aux employés d'utiliser leurs véhicules électriques personnels.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le personnel des édifices concernés seront avertis lors de la fin des travaux d'installation.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Livraison des 50 bornes: mars 2017

Installation des 50 bornes: 10 avril au 31 mai 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**



Philippe SAINT-VIL, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Philippe SAINT-VIL, 11 avril 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ammar KHABBAZ  
ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-10

André CAZELAIS  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jean J ST-ONGE  
Directeur Planification Immobilière

**Approuvé le :** 2017-04-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-04-13

CE : 20.004  
2017/05/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1177526008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à SNF Canada Ltd. pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 4 ans, pour une somme maximale de 8 676 013,50 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-15838 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à SNF Canada Ltd., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 4 ans, pour une somme maximale de 8 676 013,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15838;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-27 09:41

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177526008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à SNF Canada Ltd. pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 4 ans, pour une somme maximale de 8 676 013,50 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-15838 - 3 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La station d'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal utilise un procédé physico-chimique pour traiter les eaux usées du territoire de l'ensemble de l'île de Montréal. Ce procédé génère des boues, lesquelles sont éliminées par voie d'incinération.

Ce traitement physico-chimique nécessite toutefois l'addition en quantité importante de produits chimiques nommés polymères anionique et cationique.

Le polymère anionique permet aux matières colloïdales de s'agglomérer et de former des flocs plus lourds que l'eau et qui peuvent donc décanter. Ces flocs sont recueillis au fond des bassins de décantation sous forme de boues dont la siccité est de l'ordre de 3,5 %. Celles-ci sont pompées vers le bâtiment de traitement des boues. Elles sont par la suite épaissies à l'aide de filtres-presses et de presseoirs rotatifs et ensuite acheminées aux incinérateurs pour y être brûlées. À cette étape, un polymère cationique est injecté aux boues pour en faciliter la déshydratation.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir, et sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 20 février 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 mars 2017. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours.

Un (1) addenda a été émis le 24 février pour apporter des précisions au bordereau de soumissions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG10 0455 – 16 décembre 2010 - Octroyer un contrat à SNF Canada Ltd pour la fourniture et la livraison de polymères à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une durée de 4 ans, au prix total approximatif de 11 669 565,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-11502 (4 soum.)

CG06 0144 du 27 avril 2006 - Accorder au plus bas soumissionnaire conforme, SNF Canada Ltd., le contrat à cette fin (option B, prix fixe pour une période de trois ans), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 9 225 695,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2036-AE.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier consiste à accorder un contrat d'une durée de 4 ans pour la fourniture et la livraison de polymères anionique et cationique à l'usine d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur l'historique de consommation et les besoins prévisionnels pour les quatre (4) prochaines années. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville.

Le contrat actuel de fourniture de polymères vient à échéance en juillet 2017 suite à l'épuisement des crédits disponibles.

Il est impératif d'assurer la continuité d'approvisionnement en polymères afin de maintenir les opérations à un niveau optimal et de respecter les normes environnementales. Les prix des polymères fluctuent et sont extrêmement volatils. L'objectif de l'appel d'offres visait donc à s'assurer d'un prix compétitif auprès des fournisseurs et éviter des hausses de prix substantielles en y intégrant diverses options relatives à la durée et au type de produit.

## **JUSTIFICATION**

À la suite de l'appel d'offres public, sept (7) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres. La liste des preneurs du cahier des charges est indiquée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi que les motifs de désistements des deux (2) entreprises n'ayant pas soumissionnées. Trois (3) entreprises ont soumis une offre.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement et les trois (3) soumissionnaires sont conformes alors que l'analyse technique a été réalisée par la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU). À cet effet, il s'avère que les trois (3) soumissionnaires sont conformes techniquement.

Il est à noter que dans le cadre de cet appel d'offres, une firme pouvait soumissionner sur un ou plusieurs articles. En effet, l'appel d'offres comprenait la fourniture séparée ou regroupée des polymères anionique et cationique selon différentes options (1, 2, 3 ou 4 ans) indiquées au bordereau des prix. Cette stratégie d'approvisionnement visait à ouvrir le marché à une plus grande compétition et favoriser l'obtention d'un plus grand nombre d'offres et ultimement, d'un prix plus bas pour la Ville.

L'option de 4 ans pour la fourniture regroupée des deux polymères est celle qui a été

retenue vu qu'elle représentait le prix annuel le plus bas.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- SNF Canada Ltd.	8 676 013,50	-	8 676 013,50
2-BASF Canada inc.	9 094 522,50	-	9 094 522,50
3-Kemira Water Solutions Canada Inc.	10 478 821,50	-	10 478 821,50
Estimation Interne	12 828 382,66	-	12 828 382,66
Coût moyen des soumissions reçues			9 416 452,50 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			8,53%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			1 802 808,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			20,78%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(4 152 369,16)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-32,37%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			418 509,00
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			4,82%

L'écart de prix entre l'estimation interne et celui du plus bas soumissionnaire conforme est favorable de 32,37%. L'estimation était basée sur les prix de polymères récemment obtenus suite à des appels d'offres réalisés par d'autres villes. Ainsi, les prix comparatifs plus élevés laissent entrevoir un marché haussier.

Nous recommandons l'octroi du contrat pour la fourniture regroupée des polymères (Groupe 3) pour une durée de 4 ans (Option 4) au plus bas soumissionnaire conforme, SNF Canada Ltd. pour le montant de sa soumission, soit de 8 676 013,50 \$.

En plus du prix soumissionné, la DEEU a validé la qualité des produits offerts par les soumissionnaires suite aux essais effectués en laboratoire tels que décrits au devis technique.

Pour la sélection de l'adjudicataire, la formule suivante a été utilisée:

Montant ajusté par polymère = Quantité au devis x Facteur d'équivalence x Prix unitaire soumis

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: SNF Canada Ltd., 4 Director Court, Suite 101, Woodbridge, Ontario L4L 3Z5 – NEQ : 1160849585

Les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014. Par ailleurs, SNF Canada Ltd. ne détient pas une telle attestation.

Le présent dossier devra être soumis à la Commission d'examen des contrats, puisqu'il s'agit d'un contrat de biens et services dont la valeur est de plus de 2M\$ et qu'il répond aux conditions suivantes :

- ayant un écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
- l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte sont de 8 676 013,50 \$ taxes incluses ou 7 922 356,75 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense sera comptabilisée au budget de fonctionnement de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces produits chimiques sont essentiels aux opérations de l'usine d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. Si ce contrat n'est pas octroyé, il ne serait plus possible de rencontrer les exigences gouvernementales en matière d'environnement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi des contrats : Mai 2017

Fin du contrat: Mai 2021

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Céline VAILLANCOURT, 12 avril 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sally DAGHER  
Ingénieure - Administratrice de contrats

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-12

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Bruno HALLÉ  
Surintendant de la Division Entretien

**Approuvé le :** 2017-04-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-04-18



**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 18 mai 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177526008**

**Accorder un contrat à SNF Canada Ltd. pour la  
fourniture et la livraison de polymères à la station  
d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour  
une période de 4 ans, pour une somme maximale de  
8 676 013,50 \$, taxes incluses – Appel d'offres public  
17-15838 - 3 soumissionnaires.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177526008**

Accorder un contrat à SNF Canada Ltd. pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 4 ans, pour une somme maximale de 8 676 013,50 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-15838 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 26 avril 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et pour lequel l'adjudicataire en est à un troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 3 mai 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris que le Service avait procédé à des essais de validation tels que décrits dans le devis technique pour déterminer un facteur d'équivalence pour chaque polymère, de façon à retenir l'offre la plus favorable pour la Ville. Ils ont invité le Service à ajouter dans le sommaire décisionnel la formule sur laquelle il s'est basé pour l'octroi du contrat.

Les membres ont enfin noté la rigueur du Service dans l'évaluation des offres et le fait que le contrôle de la qualité des polymères était prévu dans les documents d'appel d'offres.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et pour lequel l'adjudicataire en est à un troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177526008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1176365002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'entreprise Geroquip inc.pour l'acquisition du mortier spécialisé de marque MAPEI, pour le projet de restauration des bâtiments du Jardin de Chine pour une somme maximale de 132 241,89 \$ CAD taxes incluses - Appel d'offres public #17-15997 (un soumissionnaire)

Il est recommandé:

1. d'accorder au seul soumissionnaire Geroquip inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 3 mois, un contrat pour la fourniture du mortier spécialisé de marque MAPEI, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 132 241,89 \$ CAD taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15997;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-04 09:03

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1176365002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'entreprise Geroquip inc.pour l'acquisition du mortier spécialisé de marque MAPEI, pour le projet de restauration des bâtiments du Jardin de Chine pour une somme maximale de 132 241,89 \$ CAD taxes incluses - Appel d'offres public #17-15997 (un soumissionnaire)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Jardin de Chine est un site exceptionnel au sein du Jardin botanique de Montréal; il symbolise le fruit et l’aboutissement d’une relation privilégiée que Montréal a tissé avec la Chine, et avec la ville de Shanghai plus particulièrement.

Plusieurs pavillons du Jardin de Chine sont actuellement en cours de réfection (phase 2 du projet). Dans le cadre de ces travaux, comme ce fut le cas l'an dernier lors de la phase 1, des artisans viendront de Chine afin de procéder à l’installation des tuiles et ornements traditionnels couvrant les toitures des pavillons en réfection.

En effet, la restauration des bâtiments du Jardin de Chine doit être entreprise avec un doigté et une attention particulière, vu le caractère spécifique, unique et artisanal de l’architecture qui les compose. La pose des tuiles et ornements des toitures se fait ainsi selon une technique ancestrale réalisée par des maîtres artisans chinois.

Le présent dossier concerne l’acquisition de mortier spécialisé de marques MAPEI afin de réaliser les chapes de béton permettant la pose des tuiles sur les toitures.

L'appel d'offres public mené sous le numéro 17-15997 a été publié sur SEAO et dans la presse écrite (Le Devoir) en date du 3 avril 2017 pour une remise des soumissions le 24 avril 2017.

Aucun addenda n’a été publié.

La durée de validité des soumissions est de 90 jours.

**Étapes préalablement autorisées :**

	Coût, taxes incluses	Date de début	Date de fin
Services professionnels - plans et devis Phase I (2015)	141 516,40 \$	Août 2014	Avril 2016

Travaux de construction Phase I Entrepreneur local (2015)	2 134 725,50 \$,	Mai 2015	Avril 2016
Services professionnels - plans et devis Phase II (2016)	214 198,42	Janvier 2016	Décembre 2016
Pose des tuiles d'argile et ornements par les artisans chinois	1 579 181,63 \$	Phase I: mai 2016 Phase II: mai 2017	Phase I: août 2016 Phase II: août 2017
Travaux de construction phase II - entrepreneur local		Juin 2016	Mai 2017

La phase 1 inclut la restauration des:

- Pavillon de l'amitié (Pavillon Hall Yiyu),
- Pavillon des lotus,
- Pavillon du jardinier,
- Reconstruction du mur d'enceinte de la Cour du Printemps ainsi que son allée couverte (bancs, colonnes et toiture),
- La sécurisation de la Tour Liu Quing.

La phase 2 inclut la restauration des:

- Porte d'entrée (Porte Ji Hua) et la reconstruction du mur d'enceinte de la cour d'entrée et de son bas relief,
- Bateau de pierre,
- Pavillon où se figent les nuages empourprés (Tour Liu Quing),
- Kiosque de l'ombre verte (Pavillon Lu Ying),
- Kiosque de la douceur infinie (Pavillon Yi Mian),

Pour chacune des phases, les travaux incluent : la restauration des finis architecturaux et des boiseries, des travaux de structure/d'électricité/d'éclairage, la reconstruction des pontages de toit et la pose de la membrane d'étanchéité sur les pavillons (travaux réalisés par des entrepreneurs locaux), ainsi que la pose des tuiles et ornements par des artisans chinois. Seul élément du projet à ne pas être réalisé par des entrepreneurs québécois, la pose des tuiles d'argile et ornements des toitures a été confiée à des artisans tuiliers chinois compte tenu qu'il s'agit d'une expertise millénaire, transmise de maître à apprenti, qui permettra de préserver l'authenticité des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal, lieu de nature culturelle et patrimoniale, l'un des plus spectaculaires jardins chinois hors d'Asie, fruit de la relation privilégiée que Montréal a tissée avec la ville de Shanghai.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CM16 0763 - 21 juin 2016: Accorder un contrat à la compagnie St-Denis Thompson Inc. pour la restauration des pavillons du Jardin de Chine, Phase 2, au Jardin botanique de Montréal pour un montant de 4 166 923,93 \$, taxes, contingences et incidences incluses.
- CM16 0458 - 18 avril 2016 : Accorder un contrat, de gré à gré, à *Shanghai Landscape Architecture Construction Co. Ltd* pour la fourniture et la pose des tuiles d'argile et d'éléments d'ornementation des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 1 579 181,63 \$, taxes incluses
- CE16 0121 - 20 janvier 2016 : Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance

de chantier pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine phase II du Jardin botanique, pour une somme maximale de 214 198,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14698, et selon les conditions stipulées au projet de convention; (# 1155967003).

- CM 15 0664 - 25 mai 2015 : Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal phase 1 - Dépense totale de 2 134 725,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JAR-2013 -08-T (5 soum)
- CE14 0556 - 16 avril 2014 : Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal (#1140185003).

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à prix unitaire fixe sur la durée totale du contrat (3 mois), à Geroquip inc., unique soumissionnaire conforme, pour l'acquisition du mortier spécialisé de marque MAPEI,

Les quantités d'achat sont évaluées à :

- 1200 sacs de Planitop 12 SR
- 2500 sacs de composé A Mapecem 202
- 2500 sacs de composé B Mapecem 202
- 5 rouleaux de couverture de cure Reliablecure VAB (1200 pi<sup>2</sup>).

Aucun équivalent ne peut être accepté car ce produit est le seul compatible avec les tuiles chinoises à poser. Ce produit spécifique est celui recommandé par le laboratoire de la Ville de Montréal après plusieurs essais.

Le délai de livraison du mortier est de 3 jours pour les commandes régulières et de 24 à 48 heures pour les commandes urgentes.

## JUSTIFICATION

Une entreprise a acheté le cahier des charges.

Le fait qu'il n'y ait eu qu'un seul soumissionnaire s'explique par un marché extrêmement restreint. Le fabricant MAPEI n'a que deux gros distributeurs sur le marché qui peuvent fournir les quantités demandées.

Le résultat de l'offre reçue se détaille comme suit :

<b>Soumissions</b>	<b>Coût de base incluant les taxes</b>
Geroquip inc.	132 241,89 \$
Dernière estimation réalisée	126 472,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation réalisée (\$)	5 769,39 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (plus basse -estimation) / estimation*100	4,5 %

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût estimé de ce contrat de 132 241,89 \$, taxes incluses sera assumé comme suit:  
Un montant estimé de 115 017,95 \$, avant taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #16-025 "Maintien Service Espace Vie".

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le développement durable a été une des exigences de conception du projet de réaménagement du Jardin de Chine. Le projet intégrera des solutions visant à améliorer la performance éconergétique, prévoyant notamment l'installation d'un nouveau système d'éclairage et de mise en valeur des bâtiment au LED qui offrira une durabilité supérieure et permettra de réaliser des économies d'énergie.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les ouvriers chinois démarrent les travaux sur les toitures des bâtiments du Jardin de Chine fin mai 2017. Ils commencent leur chantier par la préparation de la chape de béton, aussi le produit doit arriver au plus tard fin mai 2017.  
Pour cela il est nécessaire d'octroyer le présent contrat avant fin mai 2017.

Par ailleurs, la convention passée avec Shanghai Landscape Architecture Construction Co Ltd, pour réaliser les travaux sur la toiture des bâtiments du Jardin de Chine par les artisans chinois se termine le 1er septembre 2017. Il est donc nécessaire de finaliser les travaux en septembre.

Aussi, il serait difficile de poursuivre les travaux après le 1e septembre compte tenu de l'événement Jardins de lumières, qui a lieu notamment dans le Jardin de Chine, qui attire quelque 250 000 visiteurs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de ce contrat.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : mai 2017  
Début du contrat : mai 2017  
Fin du contrat : août 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Certification de fonds :



Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Penelope DARCY  
Contrôleur de projet

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-03

Frédéric BOULVA  
Directeur Exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450

**Approuvé le :** 2017-05-03



**Dossier # : 1175954001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 26 597 443,10 \$, taxes incluses pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2022 / Approuver un projet d'addenda #16 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 58 914 039,15 \$ à 85 511 482,25\$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 26 597 443,10 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2022.
2. d'approuver un projet d'addenda #16 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 58 914 039,15 \$ à 85 511 482,25 \$, taxes incluses.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération pour un montant de 13 351 916,44 \$, taxes incluses.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-29 14:55

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175954001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 26 597 443,10 \$, taxes incluses pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2022 / Approuver un projet d'addenda #16 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 58 914 039,15 \$ à 85 511 482,25\$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2003, suite à la fusion des municipalités, Oracle E-Business Suite (EBS) était retenue à titre de progiciel de gestion intégrée (« PGI », de l'anglais « ERP » - Enterprise Resource Planning) afin de supporter l'automatisation des principaux processus d'affaires. L'entente accordait à la Ville de Montréal (Ville) la possibilité de mettre en place une plateforme commune et intégrée pour les systèmes financiers, d'approvisionnement, de ressources humaines et de paie. Le contrat étant négocié de gré à gré, conformément à l'article 573.3. de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., c. C-19), avec Oracle. Ce contrat incluait l'acquisition des licences requises, l'entretien et le support desdites fonctionnalités pour une période de 5 ans, ainsi que les services professionnels d'accompagnement spécialisé pour l'implantation de leurs produits pour un montant total de 13 120 738 \$. Suite à la première intégration, le déploiement des technologies d'Oracle s'est poursuivi au fil des ans afin de supporter un nombre croissant de processus d'affaires pour la Ville.

Utilisation à la Ville

Les produits Oracle de la suite EBS sont utilisés principalement de la façon suivante :

- Approvisionnement : 200 acheteurs / 250 inventaires / 150 000 bons de commande par année / 900 requérants (achat en ligne);
- Ressources humaines : 400 rôles de recruteurs et environ 250 000 postulations par année, internes et externes;
- Bureau d'affaires (entrepôt de données) : 500 utilisateurs;
- Finances : 1 400 utilisateurs;
- Paie : 18 400 retraités, juges, juges retraités, élus et commissaires;
- Guichet libre-service : 28 000 employés.

La Ville opère également plus de 150 applications pluridisciplinaires qui reposent sur des solutions informationnelles Oracle. Ces applications, qui comprennent des bases de données ainsi que des outils de productivité et administratifs, requièrent l'assistance du service de soutien technique exclusif à Oracle. La nature de ce service de soutien technique est réservée strictement aux clients couverts par une entente contractuelle comportant des droits d'utilisation de licences et du soutien technique.

Parmi les 150 applications, nous retrouvons entre autres, les suivantes :

- Applications de la gestion des eaux usées;
- GDC-GDT : Gestion des communications et des demandes de travail pour le 311;
- GEA/GECAF : Gestion air et eau;
- GEM : Le système d'évaluation foncière;
- RIRE Spatial : Cartographie et géomatique;
- SAGA : Gestion automatisée des alarmes (SPVM);
- SIGI : Gestion du parc immobilier;
- Webfocus : Entrepôt de données des finances.

Les produits Oracle sont également utilisés de la façon suivante :

- La Ville détient plus de 50 bases de données "Oracle Database" et exploite leurs options de sécurité, de haute disponibilité, de géo spatialisation et de partitionnement. Plus spécifiquement, les bases de données Oracle supportent les solutions pour le SPVM avec un système d'empreintes digitales (AFIS), un système de répartition (RAO - 911), un système de géolocalisation des policiers et encore d'autres. Les bases de données Oracle supportent également le Service des incendies (SIM) avec le système de répartition Artemis. De plus, toute la gestion du temps de plus de 20 000 employés réside sur les bases de données d'Oracle avec le système Kronos ainsi que le système de gestion de la flotte automobile du SPVM et des actifs de l'eau avec Maximo.
- Les serveurs Web "Oracle Weblogic Suite" qui hébergent plusieurs applications corporatives comme, par exemple, les portails Internet et intranet de la Ville.
- Les outils de surveillance proactive "Oracle Enterprise Manager" qui permettent la surveillance de plus de 400 serveurs virtuels et physiques de la Ville et du SPVM ainsi que leurs composantes applicatives.
- Les outils de développement "Oracle Internet Developer Suite" utilisés par plus de 100 développeurs du Service des TI pour maintenir le parc applicatif.
- L'outil de gestion d'annuaire "Oracle Directory Suite" permettant aux employés de la Ville des 150 applications d'utiliser les mêmes nom d'utilisateur et mot de passe.
- L'outil de gestion d'échanges de données "Oracle SOA Suite" utilisé notamment pour l'échange de données entre IBM Maximo (gestion des actifs de l'eau) et SIMON.

### Historique des évolutions

Voici quelques faits saillants en matière des évolutions importantes des fonctionnalités associées à SIMON au cours de la dernière décennie :

- La mise en oeuvre des modules financiers et d'approvisionnement qui se réalise de 2004 à 2006 au niveau de la ville centre;
- L'implantation de la paie des élus, des juges, des commissaires et des retraités en mai 2006;

- L'arrêt du projet de paie (pour le volet employés) en juin 2006;
- Le redémarrage du projet avec l'implantation des modules financiers et d'approvisionnement en arrondissements en 2007 et 2008;
- La mise à niveau de la suite EBS par le passage de la version 11 à 12 en 2010;
- L'implantation de la postulation en ligne en 2011;
- Le déploiement du guichet libre-service et des avis de dépôt électroniques en 2012;
- L'autorisation du programme des systèmes administratifs qui comporte les projets Approvisionnement II, RH-Paie dans SIMON et Système budgétaire au comité exécutif en 2013;
- L'arrêt du projet RH-Paie en 2014, afin de repositionner le projet en fonction de l'évolution des solutions de ressources humaines dans le marché;
- La mise en place d'approvisionnement II pour l'optimisation des demandes d'achat en 2015;
- La mise en place du programme Transfo-RH en 2015 qui comporte la gestion du temps, de la santé et du mieux-être, la gestion des effectifs, du talent (formation en ligne), de la paie, des relations de travail en plus d'une solution intégrée de gestion des ressources humaines.

### Activités liées au renouvellement de l'entente

Dès le début de l'année 2016, le Service des technologies de l'information (Service des TI) entreprend les démarches suivantes pour renouveler le contrat échu au 31 décembre 2016 :

- Une revue du portefeuille actuel des licences et des besoins de la Ville;
- Une revue de la version actuelle EBS (SIMON) et des fonctionnalités équivalentes offertes par les services infonuagiques ERP Oracle Cloud;
- Un exercice d'optimisation avec l'éditeur Oracle (STEPS) réalisé au printemps 2016, afin d'évaluer les pistes d'optimisation des fonctionnalités selon les besoins d'affaires actualisés;
- Un avis juridique de la conformité légale à transférer nos licences "sur site" (ou "on premise", i.e. hébergé sur nos infrastructures) vers l'infonuagique.

Les constats suivants sont alors établis :

- Le modèle d'affaires de l'industrie tend à privilégier l'infonuagique au détriment de l'hébergement «sur site», ce dernier modèle devenant de plus en plus en déclin. Les solutions infonuagiques deviennent la référence pour l'évolution en continu;
- En conformité avec les tendances du marché, Oracle a annoncé que sa plus récente version de EBS "sur site" sera la dernière et qu'elle misera davantage sur son programme de conversion de ses clients vers l'infonuagique avec son programme "Customer 2 cloud";
- La version actuellement en place à la Ville nécessite une mise à jour importante et coûteuse alors que la fin de son support a été annoncée pour décembre 2021;
- La migration vers la dernière version "sur site" n'est donc plus considérée comme une option avantageuse étant donné les coûts et délais qui y sont associés et le transfert vers l'infonuagique devient l'approche privilégiée par la Ville;
- Le service des TI a été accompagné par un aviseur stratégique sur les meilleures pratiques, le niveau de maturité des technologies en infonuagique ainsi que les pistes de négociation afin de réviser certaines clauses contractuelles. Les avantages identifiés de l'infonuagique sont nombreux pour la Ville. Les mises à jour se font régulièrement et sont désormais sous la

responsabilité du fournisseur. La solution est donc constamment à jour, toujours bien protégée contre les failles informatiques et les coûts pour assurer l'évolution de la solution sont drastiquement réduits. Dû à son hébergement externe, les coûts d'entretien sont également réduits en évitant de maintenir et d'entretenir des équipements.

À l'automne, le Service des TI confirme avec les services de la Ville, dans le cadre d'une gouvernance mise en place, les éléments suivants :

- L'ensemble des fonctionnalités utilisées pour les services finances et de l'approvisionnement sont présentes dans la version infonuagique;
- Pour la fonction ressources humaines, seules les fonctionnalités Oracle actuellement déployées peuvent être renouvelées dans l'intervalle, alors que la stratégie adoptée fait partie d'une initiative distincte via le programme Transfo-RH;
- Le renouvellement de l'entente actuelle est privilégié pour une période de l'ordre de 5 ans étant donné que le transfert dans l'infonuagique avec Oracle ou un autre fournisseur requière la sélection d'un intégrateur, l'analyse des processus, la configuration et le transfert dans la nouvelle solution.

Suite à cette position établie par la Ville, le Service des TI poursuit ses discussions directement au niveau des vices-présidences canadiennes d'Oracle. Étant donné les délais inhérents à ce type de négociations, les parties conviennent de renouveler le contrat temporairement jusqu'au 31 mars 2017 (CG16 0703).

Suite à cela, le Service des TI confirme à Oracle les besoins établis pour la Ville :

- Le programme "Oracle Customer to Cloud" (C2C) est retenu par rapport au renouvellement des licences "sur site";
- L'entente contractuelle requise est d'une durée de 5 ans;
- La Ville aurait toute la latitude et le contrôle pour réaliser son plan de migration vers l'infonuagique et maintenir à sa guise ses fonctionnalités sur site ou les migrer en infonuagique;
- Le portefeuille actuel doit être supporté jusqu'en 2022;
- Un soutien personnalisé aux besoins de la Ville est requis pendant toute la durée du contrat.

Une entente finale intervient en avril 2017. Le présent dossier vise donc à autoriser une dépense additionnelle de 26 597 443,10 \$, taxes incluses pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2022, et d'approuver un projet d'addenda #16 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 58 914 039,15 \$ à 85 511 482,25 \$, taxes incluses.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0703 - 22 décembre 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 266 220,93 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1er janvier 2017 au 31 mars 2017 / Approuver un projet d'addenda no 15 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900 modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 57 647 818,22 \$ à 58 914 039,15 \$, taxes incluses

CG13 0012 - 31 janvier 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 22 246 353,38 \$, taxes incluses pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation

des licences logicielles Oracle pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016 / Approuver un projet d'addenda #14 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 35 401 464,84\$ à 57 647 818,22 \$, taxes incluses / Autoriser les virements et ajustements budgétaires requis en provenance des unités d'affaires vers le Service des technologies de l'information.

CG12 0468 - 20 décembre 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 085 410,16 \$, taxes incluses, pour régulariser la conformité des droits d'utilisation des licences Oracle excluant SIMON et acquérir les licences requises pour le module "Load Testing" / Approuver, à cette fin, un projet d'addenda #13 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 32 316 054,68 \$ à 35 401 464,84 \$.

CG12 0043 - 23 février 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 658 160,17 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et le soutien technique de licences de la suite e-Business dans le cadre du projet «Approvisionnement avancé» / Approuver un projet d'addenda no 12 modifiant la convention intervenue avec la Corporation Oracle ULC Canada (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 29 657 894,51 \$ à 32 316 054,68 \$, taxes incluses.

CG12 0042 - 23 février 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 526 468,86 \$, taxes incluses, pour le renouvellement de 4 contrats de soutien technique et d'entretien logiciel / Approuver un projet d'addenda no 11 modifiant la convention intervenue avec la Corporation Oracle ULC Canada (CM03 0900), majorant ainsi le montant total du contrat de 29 131 425,65 \$ à 29 657 894,51 \$

CG11 0267 - 25 août 2011 - Autoriser une dépense additionnelle de 340 397,87 \$ taxes incluses, pour de l'acquisition de licences et de la rétention de services professionnels externes dans le cadre du projet Interface SIMON-Maximo du Système Intégré de Gestion et approuver l'addenda no 10 intervenu entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 28 930 634,51 \$ à 29 131 425,65 \$, taxes incluses

CG11 0163 - 19 mai 2011 - Autoriser une dépenses de 1 295 831,94 \$ afin de régulariser la conformité des licences d'utilisation pour le système intégré de gestion de la ville de Montréal (SIMON) suite à l'audit effectué par le fournisseur Oracle en mars 2011 et approuver à cette fin un projet d'addenda no. 9 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Corporation Canada inc. (CM03 0900, modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 27 634 802,57 \$ à 28 930 634,51 \$

CG10 0403 - 25 novembre 2010 - Autoriser pour le projet «Approvisionnement avancé : Déploiement de fonctionnalités non déployées et mise en place de modules déjà acquis» du système SIMON, les dépenses requises en honoraires professionnels ainsi qu'en licences de logiciel pour un montant total de 2 876 356,97 \$, incluant les taxes, auprès des firmes DMR Conseil : 1 445 982,31 \$ et Corporation Oracle: 1 173 802,65 \$ et auprès du CSPQ (réf. Oracle) : 256 572 \$

CG10 0078 - 25 février 2010 - Approuver l'addenda no 7 au contrat avec la firme ORACLE Corporation inc., pour le renouvellement (3 ans) des ententes de soutien technique et d'entretien logiciel (8 741 503,40 \$) et ratifier une dépense de 140 316,51 \$ pour des services professionnels

CG09 0158 - 28 mai 2009 - Majorer le contrat initial de la firme Systèmes Canadiens Kronos inc. et autoriser une dépense additionnelle ne dépassant pas 78 381,11\$ et majorer le contrat initial de la firme Oracle inc., et autoriser une dépense additionnelle ne dépassant pas 168 234,21 \$ \$ en accordance des commandes émises, pour frais de services

professionnels spécialisés urgents couvrant la période du 1er août au 31 décembre 2008.  
(fournisseurs uniques)

CG08 0234 - 28 mai 2008 - Approuver le projet d'addenda no 5 au contrat de la firme ORACLE Corporation Canada inc., fournisseur unique, et autoriser une dépense additionnelle de 187 580,19 (taxes incluses) pour l'acquisition de 100 licences ORACLE Financiers supplémentaires dans le cadre du déploiement du système SIMON aux Arrondissements

CG07 0307 - 30 août 2007 - Approuver l'addenda au contrat avec la firme Oracle Corporation Canada inc. et autoriser une dépense additionnelle ne dépassant pas 1 041 515,00 \$ (taxes incluses) pour compléter les travaux planifiés dans le cadre de l'implantation du système intégré de gestion SIMON et pour le projet E-Cité

CG07 0163 - 31 mai 2007 - Approuver le projet d'addenda no 3 au contrat avec la firme Oracle Corporation Canada inc. et autoriser une dépense additionnelle de 1 784 459,85 \$ (taxes incluses) pour l'acquisition de licences Oracle supplémentaires dans le cadre de l'implantation du projet SIMON

CG06 0205 - 29 mai 2006 - Approuver l'addenda au contrat avec la firme Oracle Corporation Canada inc. et autoriser une dépense additionnelle de 1 507 558,87 \$ (après taxes) pour l'acquisition de licences Oracle supplémentaires dans le cadre de l'implantation du projet SIMON

CM05 5009 - 5 décembre 2005 - Approuver l'addenda au contrat avec la firme Oracle Corporation Canada inc. et autoriser une dépense additionnelle ne dépassant pas 2 269 093,89 \$ (taxes incluses) pour l'acquisition de licences ORACLE supplémentaires dans le cadre de l'implantation du projet SIMON

CM03 0900 - 25 novembre 2003 - Contrat original initié dans le cadre du projet de mise en place du Système intégré pour le montant de 10 620 738.00\$.

(Voir l'intégralité historique des addenda en pièces jointes).

## **DESCRIPTION**

Pour bien comprendre la description de l'entente, voici les objectifs qui ont été établis :

- Pouvoir transporter les licences EBS actuelles des fonctionnalités finance, approvisionnement et ressources humaines de base d'Oracle vers les services infonuagiques appropriés offrant les mêmes fonctionnalités et avoir une flexibilité complète pour décider quand et quoi transférer dans l'infonuagique selon les besoins de la Ville;
- Optimiser le portefeuille de licences en lien avec les besoins d'affaires de la Ville actualisés en 2016;
- Avoir la capacité de configurer la solution infonuagique pour tenir compte des spécificités de la Ville et du contexte légal du Québec et avoir une flexibilité si les quantités de licences requises évoluent;
- Avoir un soutien opérationnel et technique "approprié" pour faciliter le transfert vers l'infonuagique considérant la complexité des besoins de la Ville;
- Renouveler le soutien technique des produits et applications Oracle utilisés à la Ville, tant applicatifs que technologiques;
- Avoir une offre compétitive et une durée d'entente à long terme permettant d'assurer une gestion des biens efficiente et de pouvoir bien planifier une transition vers l'infonuagique.



## Description de l'entente

L'entente établie avec Oracle comprend les éléments suivants :

- Licences
- Soutien
- Durée et le prix

L'entente permet d'amener le portefeuille de licences EBS (SIMON) vers le modèle hébergé en infonuagique par l'entremise de services d'abonnement aux mêmes groupes de fonctionnalités présentement utilisées et déployées (Finances, Approvisionnement et Ressources humaines de base). L'entente respecte les normes et standards en matière de protection des renseignements personnels. La Ville s'assurera d'un hébergement et d'un soutien technique d'Oracle. Il est également prévu au contrat que toutes les autres applications internes à la Ville développées sous les technologies Oracle seront supportées par l'entremise du renouvellement du soutien technique. Cette offre comporte des outils qui lui permettront de gérer sa complexité lorsque ce sera nécessaire avec un service de plateforme complémentaire (PAAS). Par ailleurs, la Ville pourra à chaque année, pour les 2 premières années du contrat, faire varier le nombre de licences selon ses besoins pour une valeur équivalente.

Le transport de chacune des licences renouvelées vers des services génériques regroupés amène l'optimisation du portefeuille et l'annulation de licences qui ne seront plus requises. Par exemple, l'abonnement à Oracle Cloud Financials offrira les mêmes fonctionnalités que plusieurs licences associées au module Finances d'EBS traditionnel "sur site". Le tableau en pièce jointe détaille les licences qui seront résiliées en vue d'obtenir d'Oracle le soutien technique sur un nombre ajusté de licences restantes à la Ville.

L'évolution de l'usage des licences se fera selon trois volets :

- Transfert progressif dans l'infonuagique pour le volet finances et approvisionnement, d'ici 5 ans;
- Remplacement par le programme TransfoRH, pour le volet ressources humaines, dans 5 ans;
- Maintien sur site des outils technologiques.

Pour le volet finances et approvisionnement, la Ville va suivre un plan de 5 ans pour le transfert dans l'infonuagique, en mode projet, avec les grandes étapes suivantes :

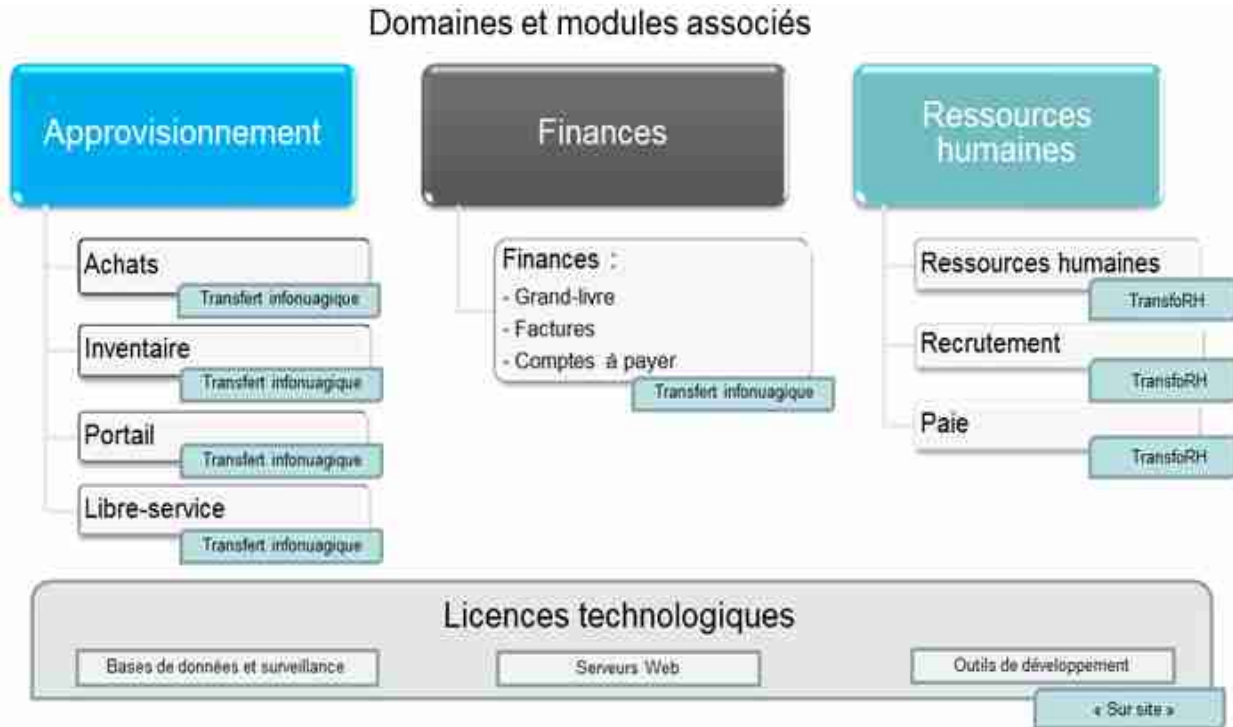
1. Utilisation d'un aviseur stratégique pour conseiller dans cette stratégie;
2. Analyse des processus actuels et des pistes d'optimisation;
3. Appel d'offres et choix d'un intégrateur technologique dont le rôle est d'accompagner dans le transfert en infonuagique;
4. Analyse, planification et transfert progressif dans l'infonuagique;
5. Délestage des modules "sur site".

Pour le volet ressources humaines, la Ville ne souhaite pas privilégier le transfert vers l'infonuagique, dans le cadre de la présente entente, à moins d'un besoin temporaire. En effet, la stratégie dans le cadre du programme TransfoRH est de choisir une nouvelle solution et, par la suite, de solliciter le marché pour un intégrateur technologique. Dans l'intervalle, l'approche préconisée est de maintenir, sur site, les systèmes existants en ressources humaines jusqu'au déploiement complet du programme TransfoRH dans 5 ans.

Finalement, concernant les produits technologiques, la stratégie est de conserver ces produits

"sur site".

Le tableau suivant montre l'évolution des licences prévues :



Le tableau suivant démontre les licences sur site et leur équivalence en infonuagique par domaines d'affaires :

	Licences sur site	Équivalence en infonuagique
Approvisionnement	Oracle Purchasing	Oracle Fusion Purchasing Cloud Service - Hosted Named User
	Discrete Manufacturing	Oracle Fusion Inventory Management Cloud Service - Hosted Named User
	Oracle Supplier Portal For Oracle Purchasing	Oracle Fusion Supplier Portal Cloud Service - Hosted Named User
	Procurement	Oracle Fusion Self Service Procurement Cloud Service - Hosted Named User
Finances	Oracle Financials	Oracle Fusion Financials Cloud Service - Hosted Named User
Ress. Humaines	Oracle Human Resources - Oracle Self-Service Human Resources	Oracle Human Capital Management Base Cloud Service - Hosted Employee
	Oracle Recruitment	Oracle Talent Acquisition Cloud Service - Hosted Employee
	Payroll	Oracle Payroll Cloud Service for Canada - Hosted Employee
Produits techno	Bases de données Oracle et outils de surveillance	N/A
	Serveurs Oracle Web	N/A
	Outils de développement	N/A

Le soutien technique et les mises à jour de produits logiciels Oracle visés par la présente entente couvrent les volets suivants :

- Des mises à jour de programmes, corrections d'anomalies, alertes de sécurité et mises à jour de correctifs critiques;

- Des scripts de mises à niveau et le droit d'obtention des mises à niveau des logiciels et outils de gestion;
- Les principales versions de produits et de technologies, notamment des versions de maintenance générale, des versions de fonctionnalités et des mises à jour de documentation;
- L'aide aux demandes de service, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et l'accès au Portail de soutien en ligne 24 heures sur 24;
- La protection et l'usage des produits licenciés, des programmes informatiques et des droits d'auteur sur les logiciels;
- Le droit d'utiliser les programmes informatiques et le service de soutien technique exclusif à Oracle;
- L'obtention d'un service de soutien exécutif, opérationnel et technique de niveau supérieur de type "VIP" afin de garantir l'accès à toute expertise ou escalade chez Oracle et assurer le succès de toute future transition pour la Ville, et cela, autant pour les licences "sur site" qu'en mode infonuagique.

Au niveau de la durée et du prix, l'entente comprend les caractéristiques suivantes :

- Les frais d'abonnement annuels aux services infonuagiques sont fixes pour les 5 années du contrat incluant un gel des frais d'exploitation;
- Dans l'éventualité où la Ville renouvelle pour 5 années additionnelles après la fin dudit terme (ex: Années 6 à 10), la Ville a déjà sécurisé une augmentation de 2% à l'an 6 et aucune augmentation pour les années 7 à 10;
- Aucuns frais de soutien pour les produits sur site pendant toute la durée du contrat (5 ans), la Ville pouvant à son gré décider d'amener une de ses fonctionnalités dans l'infonuagique ou demeurer sur la version actuelle;

De plus, elle offre la possibilité d'effectuer progressivement le virage de son progiciel SIMON vers les services en infonuagique selon la stratégie et la cadence désirées par la Ville, en fonction de ses autres priorités d'affaires et TI. L'entente offre suffisamment de flexibilité au niveau de la stratégie de transition que la Ville pourrait amener une ou quelques-unes des fonctionnalités vers l'infonuagique, tout en maintenant d'autres modules (fonctionnalités) sur la version actuelle de SIMON, jusqu'à ce que les conditions de succès soient rassemblées et que la transition puisse être complétée dans un horizon défini.

## **JUSTIFICATION**

Pour toutes les organisations de l'envergure de la Ville, le virage vers l'infonuagique est devenu un incontournable évident auquel la Ville souhaite adhérer. L'offre négociée par la Ville lui offre toute la latitude pour effectuer ce virage à son propre rythme et ce, sans coûts supplémentaires. L'offre comporte également des outils qui lui permettront de gérer sa complexité avec un service de plateforme complémentaire (PAAS). Cela permettra à la Ville de réduire progressivement ses dépenses d'exploitation et d'évolution.

La présente entente permet aussi à la Ville d'obtenir le soutien technique requis pour le portefeuille applicatif existant autant pour les licences sur site que pour les licences en infonuagique. Elle comporte également tout le soutien exigé par les équipements Oracle, les outils de développement Oracle ainsi que les bases données Oracle qui supportent les applications de la Ville. De plus, la Ville bénéficiera également, pour la première fois, d'un service de soutien exécutif, opérationnel et technique de niveau supérieur de type "VIP" afin de garantir l'accès à toute expertise ou escalade chez Oracle et assurer le succès de toute future transition pour la Ville.

En définitive, la Ville peut compter sur une nouvelle entente de 5 ans lui permettant de préparer son avenir technologique, sans augmentation annuelle, tout en stabilisant et en sécurisant son progiciel actuel. Cette entente lui permettra de conserver les droits d'utilisation des licences acquises au contrat d'origine tout en se donnant la flexibilité de

migrer vers le modèle infonuagique, et cela, à son propre rythme et selon ses priorités. Cette flexibilité permettra également à la Ville de juger quand sera venu le bon moment pour passer à l'infonuagique en effectuant une analyse des versions qui sortiront continuellement d'ici la fin du contrat et qui pourraient s'améliorer considérablement au fil du temps. De plus, après les 5 premières années, la Ville pourra se prévaloir d'une deuxième entente de 5 ans, si elle le souhaite, avec une seule augmentation des frais de support de 2% à l'an 6 déjà négociée.

Bien que la stratégie privilégiée est de conserver la suite actuelle, la Ville pourrait, si les conditions le justifient, décider d'aller en appel d'offres pour s'orienter vers de nouveaux outils et orchestrer une sortie qui coïnciderait avec la fin du contrat au 31 mars 2022.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle de **26 597 443,10 \$**, taxes incluses, pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles technologiques et infonuagiques Oracle pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2022 sera assumée à même le budget de fonctionnement du Service des TI. Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,20 % pour un montant de **13 351 916,44 \$**, taxes incluses. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

La dépense additionnelle de **26 597 443,10 \$**, taxes incluses se répartit comme suit :

<b>2017 (9 mois)</b>	<b>2018 (12 mois)</b>	<b>2019 (12 mois)</b>	<b>2020 (12 mois)</b>	<b>2021 (12 mois)</b>	<b>2022 (3 mois)</b>	<b>Total</b>
<b>3 989 616,50</b>	<b>5 319 488,66</b>	<b>5 319 488,66</b>	<b>5 319 488,58</b>	<b>5 319 488,57</b>	<b>1 329 872,13</b>	<b>26 597 443,10</b>

Tableau comparatif des années antérieures :

<b>Licences logicielles : Tech et Infonuagique</b>			
<b>Comparaison des années antérieures</b>			
<b>Périodes</b>	<b>Montants taxes incluses (annuel)</b>	<b>Écart en \$ (annuel)</b>	<b>Écart en % (annuel)</b>
2014 (incluant les nouvelles acquisitions)	5 089 642 \$	116 324 \$	NA
2015 (incluant les nouvelles acquisitions)	5 209 455 \$	119 813 \$	2,30%
2016 (incluant les nouvelles acquisitions)	5 332 863 \$	123 408 \$	2,31%
Du 1 janvier au 31 mars 2017 (trimestre)	1 266 221 \$	NA	NA
2017-2018	5 319 489 \$	-13 374 \$	-0,25%
2018-2019	5 319 489 \$	0 \$	0,00%
2019-2020	5 319 489 \$	0 \$	0,00%
2020-2021	5 319 489 \$	0 \$	0,00%
2021-2022	5 319 489 \$	0 \$	0,00%

Tableau comparatif des années d'option pour le renouvellement 2022-2027 :

<b>Licences logicielles : Tech et Infonuagique</b>			
<b>Comparaison des années subséquentes</b>			
<b>Périodes</b>	<b>Montants taxes incluses (annuel)</b>	<b>Écart en \$ (annuel)</b>	<b>Écart en % (annuel)</b>
2022-2023	5 425 878 \$	106 389, \$	2%
2023-2024	5 425 878 \$	0 \$	0%
2024-2025	5 425 878 \$	0 \$	0%
2025-2026	5 425 878 \$	0 \$	0%
2026-2027	5 425 878 \$	0 \$	0%

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation du présent dossier par les instances de la Ville permettra, d'une part au Service des TI d'assurer la continuité des opérations pour les systèmes fonctionnant avec des licences Oracle.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au CE : 3 mai 2017;
- Approbation du dossier au CM : 15 mai 2017;
- Approbation du dossier au CG : 18 mai 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Philippe CLOUTIER  
Conseiller(ere) en systemes de gestion

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-27

Christian CHAPUT  
Directeur

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Gervais THIBAULT  
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique  
et justice

**Approuvé le :** 2017-04-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du Service des technologies de  
l'information

**Approuvé le :** 2017-04-29

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

**Vice-présidentes**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

**Membres**

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie

M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 18 mai 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE175954001**

**Autoriser une dépense additionnelle de  
26 597 443,10 \$, taxes incluses pour couvrir les frais  
de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation  
des licences logicielles Oracle pour la période du 1er  
avril 2017 au 31 mars 2022 / Approuver un projet  
d'addenda #16 modifiant la convention intervenue  
avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi  
le montant total du contrat de 58 914 039,15 \$ à  
85 511 482,25\$, taxes incluses.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE175954001**

Autoriser une dépense additionnelle de 26 597 443,10 \$, taxes incluses pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2022 / Approuver un projet d'addenda #16 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 58 914 039,15 \$ à 85 511 482,25\$, taxes incluses.

À sa séance du 3 mai 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat que le comité exécutif juge nécessaire de soumettre à la Commission.*

Le 3 mai 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus suivi dans ce dossier.

Ils ont d'abord relevé le fait que ce dossier présentait des caractéristiques différentes des contrats habituellement étudiés. Puisque le présent contrat ne présentait pas d'anomalie en regard des critères selon lesquels la commission examine les processus d'octroi, les membres ont convenu de constater la conformité du dossier.

Les membres ont apprécié les explications quant au processus qui mènera prochainement à un appel d'offres portant spécifiquement sur le programme TransfoRH touchant les besoins d'affaires du Service des ressources humaines.

Les membres de la Commission souhaitent souligner que, dans l'éventualité où l'administration souhaitait sortir du contrat actuel pour les dossiers de l'approvisionnement et des finances, il conviendrait de lancer de nouveaux appels d'offres dans quelque dix-huit mois.



## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat que le comité exécutif juge nécessaire de soumettre à la Commission.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE175954001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1177480002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Unigertec inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue du Havre et d'aménagements aux abords du parc Médéric-Martin - Dépense totale de 2 914 253,34\$, taxes incluses (contrat 2 615 424,74\$ + incidences 298,828,60\$) - Appel d'offres public VMP-17-007 - (5 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense de 2 914 253,34\$, taxes incluses pour les travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue du Havre et d'aménagements aux abords du parc Médéric-Martin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

D'accorder à Unigertec inc. , plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 615 424,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-007 ;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-04-05 15:19

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177480002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Unigertec inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue du Havre et d'aménagements aux abords du parc Médéric-Martin - Dépense totale de 2 914 253,34\$, taxes incluses (contrat 2 615 424,74\$ + incidences 298,828,60\$) - Appel d'offres public VMP-17-007 - (5 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'estimation des professionnels de l'arrondissement est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre de projets d'envergure similaire.

L'écart de prix entre la plus basse soumission et l'estimation est de 1 647 405.49 \$, soit 39 %. Les professionnels de l'Arrondissement ont examiné les cinq (5) soumissions reçues qui sont toutes inférieures à l'estimation.

Dans l'ensemble, les prix unitaires reçus sont généralement plus bas que ceux de l'estimation. Les écarts les plus représentatifs se retrouvent aux articles de fourniture et pose de conduites d'égout et de conduites d'eau, de gestion des sols contaminés, de fourniture et pose de revêtement bitumineux et de trottoirs monolithes. Les prix unitaires de ces items sont plus bas que ceux utilisés pour l'estimation à partir de projets antérieurs et les quantités élevées pour ces items signifient que l'écart a un impact considérable sur le montant total de la soumission.

Il est aussi à noter que le projet se déroule dans le district de Sainte-Marie, plus facilement accessible et présentant moins de risques que la plupart des projets de l'Arrondissement situés au centre-ville et dans le Vieux-Montréal, ce qui peut aussi expliquer en partie l'écart entre les prix reçus pour cet appel d'offre lorsque comparé à ceux de projets antérieurs.

Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé d'octroyer le contrat.

Le présent dossier répond à l'un des critères et l'une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, il s'agit d'un contrat de plus de 2 M\$ et répondant à l'une des conditions, soit un écart de

plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

### **Décisions antérieures :**

Résolution: CA17 240163 - 1177480002 : Accorder un contrat de 2 615 424,74 \$ à Unigertec inc. pour les travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue du Havre et d'aménagement aux abords du parc Médéric-Martin et autoriser une dépense maximale de 2 914 253,34 \$ (appel d'offres public VMP-17-007 – 5 soumissionnaires)

Résolution: CA17 240038 - 1167480001 (addenda) : Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, la prise en charge par l'arrondissement des travaux d'aménagement de surface pour la rue de Rouen entre la rue du Havre et l'avenue Gascon.

Résolution: CA16 240545 - 1167480001 : Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge, pour la rue du Havre, la conception et la réalisation des travaux de reconstruction de conduite secondaire d'aqueduc et d'égout entre les rues Hochelaga et de Rouen ainsi que des aménagements de surface entre la rue Hochelaga et la rue Ontario.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sandra PICARD  
Ingénieure

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177480002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Unigertec inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue du Havre et d'aménagements aux abords du parc Médéric-Martin - Dépense totale de 2 914 253,34\$, taxes incluses (contrat 2 615 424,74\$ + incidences 298,828,60\$) - Appel d'offres public VMP-17-007 - (5 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la Gestion Stratégique Des Réseaux d'Eau (DGSRE) a mandaté l'arrondissement de Ville-Marie en 2015 pour la prise en charge la conception, l'appel d'offres, l'octroi de contrat et la surveillance de la reconstruction d'une conduite secondaire d'aqueduc, d'une conduite secondaire d'égout, ainsi que de de la réfection de la chaussée et des trottoirs suite aux travaux sur la rue du Havre, entre la rue de Rouen et la rue Hochelaga.

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaires dans la rue du Havre (installées en 1926) ainsi que les conduites d'eau secondaires (installées en 1911), ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ce tronçon n'a pas été retenu dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation par chemisage.

Suite à l'analyse du dossier par le bureau de projets du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie, il a été jugé souhaitable de réaliser des travaux d'aménagement de surface sur l'ensemble des tronçons suivants dans le cadre du même projet :

- Rue du Havre de la rue Ontario jusqu'à la limite nord (cul de sac 60 m au nord de la rue Hochelaga)
- Rue de Rouen de part et d'autre du parc Médéric-Martin (entre la rue du Havre et l'avenue Gascon)

Les travaux sur ces tronçons supplémentaires visent à affirmer le caractère résidentiel en liant les aménagements urbains de la rue du Havre à celles du parc Médéric-Martin, à améliorer la qualité de vie dans le secteur par l'amélioration du domaine public (ajout de saillies, de mobilier et de végétaux), à offrir un environnement sécuritaire pour les résidents, les usagers du parc, les piétons et les cyclistes et à harmoniser l'aspect de la rue du Havre avec celle de la rue Ontario.

Aucun travaux d'infrastructures souterraines n'a été identifié par la DGSRE pour les tronçons supplémentaires.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1167480001 : Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge, pour la rue du Havre, la conception et la réalisation des travaux de reconstruction de conduite secondaire d'aqueduc et d'égout entre les rues Hochelaga et de Rouen ainsi que des aménagements de surface entre la rue Hochelaga et la rue Ontario.  
 1167480001 (addenda) : Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, la prise en charge par l'arrondissement des travaux d'aménagement de surface pour la rue de Rouen entre la rue du Havre et l'avenue Gascon.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à retenir les services de la Unigertec inc. en vue de réaliser les travaux sur la rue du Havre (de la rue Ontario jusqu'à la limite Nord) et sur la rue de Rouen entre la rue du Havre et l'avenue Gascon.

De manière plus spécifique, les travaux comprendront :

#### 1) Travaux d'infrastructures

sur la rue du Havre entre les rues de Rouen et Hochelaga :

- l le remplacement d'environ 280 mètres de conduite d'égout;
- l le remplacement d'environ 260 mètres de conduite d'eau potable;
- l la reconstruction d'environ 2400 mètres carrés de chaussée;

#### 2) Travaux d'aménagement de surface

sur la rue du Havre de la rue Ontario a et la limite nord;

sur la rue de Rouen, entre la rue du Havre et l'avenue Gascon :

- l le planage et revêtement d'environ 4300 mètres carrés de chaussée (à l'extérieur de la zone de reconstruction d'infrastructures);
- l la reconstruction d'environ 1150 mètres linéaires de trottoirs;
- l l'amélioration des aménagements de surface (saillies, plantations, mobilier, etc.)

La valeur maximale du contrat de travaux est de 2 615 424.74\$. 10% de contingences étaient inscrits aux documents d'appel d'offres et sont compris dans ce montant.

11,4% de dépenses incidentes sont applicables au présent projet. Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière de services d'utilité publique, de communication et de gestion des impacts, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés, la surveillance des travaux (appel d'offre à venir), et autres frais incidents qui pourraient survenir.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire en annexe résume la liste des soumissionnaires conformes et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

L'appel d'offres public a été publié le 23 février 2017 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 mars 2017. À noter que cinq (5) soumissions ont été reçues.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. L'analyse de conformité a aussi été effectuée pour l'ensemble des soumissionnaires. Le résumé de l'analyse est disponible en pièce jointe.

L'estimation des professionnels de l'arrondissement est établie à partir des offres reçues dans le cadre de projets antérieurs et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réel du marché actuel. La soumission reçue étant inférieure (-39%) à l'estimation, il est recommandé d'octroyer le contrat à Unigertec inc. Il est à noter que l'écart entre la soumission et l'estimation est imputable à des prix unitaires globalement plus bas par le soumissionnaire que ceux utilisés pour réaliser l'estimation.

Sur seize (16) preneurs du cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et onze (11) n'en ont pas déposé. Les motifs de désistement du non dépôt de soumissions des preneurs du cahier des charges sont les suivants :

- une firme (1) a répondu que son carnet de commande était complet;
- et dix (10) firmes n'ont pas justifié leur désistement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 2 914 253,34 \$, taxes incluses incluant des incidences de 298 828,60 \$, taxes incluses. Cette dépense est assumée de la façon suivante :

62.32 % par la DGSRE pour un montant de 1 820 562,05\$ taxes incluses, ou 1 662 415,82 \$ net des ristournes de taxes. Cette dépense est entièrement admissible à une subvention du programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant ainsi aucune charge aux contribuables;

35.34 % par l'arrondissement de Ville-Marie pour un montant de 1 032 357,19 \$ taxes incluses ou 942 679.72\$ net des ristournes de taxes et sera entièrement financée par un emprunt à la charge des contribuables.

2.35 % par la STM pour un montant de 61 334.10 \$ taxes incluses pour la portion des travaux qui concerne les actifs de la STM.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais afin que les travaux de la rue du Havre soient complétés en 2017.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera élaboré par la Division des communications de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA Ville-Marie : 11 avril

CE : 19 avril

Octroi du contrat par le CM : 24 avril 2017

Début des travaux : mai 2017

Fin des travaux : octobre 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Teodora DIMITROVA)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Kathy DAVID, Service de l'eau

Normand HACHEY, Service de l'eau



Lecture :

Normand HACHEY, 3 avril 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sandra PICARD  
Ingénieure

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-30

Louis-François MONET  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

**Membres**

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 15 mai 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177480002**

**Accorder un contrat à Unigertec inc., pour les travaux  
de reconstruction d'infrastructures sur la rue du  
Havre et d'aménagements aux abords du parc  
Médéric-Martin - Dépense totale de 2 914 253,34\$,  
taxes incluses (contrat 2 615 424,74\$ + incidences  
298,828,60\$) - Appel d'offres public VMP-17-007 -  
(5 soumissionnaires) .**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177480002**

Accorder un contrat à Unigertec inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue du Havre et d'aménagements aux abords du parc Médéric-Martin - Dépense totale de 2 914 253,34\$, taxes incluses (contrat 2 615 424,74\$ + incidences 298,828,60\$) - Appel d'offres public VMP-17-007 - (5 soumissionnaires)

À sa séance du 26 avril 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 3 mai 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants de l'arrondissement de Ville-Marie ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont constaté que l'adjudicataire proposé pour ce contrat est présentement en demande de renouvellement de son autorisation auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Pour la Commission, c'est une situation préoccupante car, advenant un non renouvellement de l'autorisation par l'AMF, la Ville devrait se tourner vers la caution pour assurer la réalisation des travaux.

Par ailleurs, la Commission a constaté avec perplexité que dix preneurs du cahier des charges n'ont pas déposé de soumission et n'ont pas justifié leur désistement.

Pour la Commission, l'estimation, réalisée à l'interne et reposant principalement sur l'historique des prix, était beaucoup trop conservatrice. Il conviendrait d'établir les estimations en utilisant la méthode du juste prix et en pouvant compter sur des barèmes de prix unitaires (comme des coûts au mètre linéaire).

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177480002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

## **Recommandation à portée générale**

*Considérant l'inefficacité des méthodes d'estimation reposant sur l'historique des prix;*

**La Commission recommande que les unités d'affaires s'assurent, dans les situations qui s'y prêtent, d'établir leurs estimations de coûts des travaux sur la base du juste prix en utilisant des barèmes de prix unitaires, comme les coûts au mètre linéaire.**

**Dossier # : 1174320003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Me Marc Lalonde de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l pour les services professionnels requis en aide-conseil à l'éthique auprès des élues et élus ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 63 466,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 17-15725 - (1 seul soumissionnaire conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Me Marc Lalonde de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en aide-conseil à l'éthique auprès des élues et élus ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 63 466,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 17-15725 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 20 000\$ en provenance des dépenses contingentes d'administration vers le Service du greffe pour 2017 et d'ajuster la base budgétaire d'un montant de 35 000\$ à compter de l'exercice financier 2018;
3. d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-04-27 11:01

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1174320003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Me Marc Lalonde de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l pour les services professionnels requis en aide-conseil à l'éthique auprès des élués et élués ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 63 466,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 17-15725 - (1 seul soumissionnaire conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la séance tenue le mardi 28 avril 2009, le conseil municipal a adopté diverses mesures relatives à l'éthique (CM09 0293). Pour faire suite à une recommandation de la Commission de la présidence du conseil sur l'état d'avancement des travaux liés à l'éthique, le comité exécutif a exprimé l'avis qu'il importe d'offrir aux membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement une ressource qui pourra les conseiller, répondre à leurs interrogations et les guider, le cas échéant, en matière d'éthique et de déontologie. D'autant plus que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur en décembre 2010, impose l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie à toute municipalité, lequel doit répondre à certaines exigences. Dans les objectifs que la Ville s'est fixés et afin d'assurer le respect de ce code, cette ressource sera une référence en matière d'éthique, assurant ainsi l'uniformité et la validité de l'interprétation du code d'éthique et de déontologie de la Ville et des obligations légales des élus en matière d'éthique et de déontologie.

À la suite d'une décision du conseil municipal, la Ville de Montréal s'est doté en 2010 d'un poste de conseiller à l'éthique dont le mandat est notamment de conseiller, orienter les élus en la matière. Dans l'exercice de ses fonctions, le conseiller doit produire un rapport annuel d'activités. À son assemblée du 22 février 2010, le conseil municipal désignait Me Guy Gilbert, avocat, pour agir à titre de conseiller à l'éthique auprès des élus et élués. Le contrat octroyé à Me Gilbert a été renouvelé durant cette période.

Lors de la révision en 2016 des *Conditions de travail des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal (Conditions de travail)*, une nouvelle section portant sur les règles déontologiques a été intégrée (voir le document en pièce jointe du sommaire). Ces modifications étaient nécessaires si l'on considère que les membres du personnel de cabinet, en raison de leur statut, n'étaient soumis ni au *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* (RCG12-026) ni au *Code d'éthique et de*

*conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements* (règlement 14-004). Ce changement s'applique à près de 60 personnes.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE 17 0583 : Dépôt du rapport 2016 du conseiller à l'éthique de la Ville de Montréal (Présentation au conseil de ville séance du 24 avril 2017)

DA16432001 : Approuver la grille d'évaluation pour le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la rétention de services professionnels en aide-conseil à l'éthique auprès des élu.e.s et des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal.

CM16 0496 : Dépôt du rapport 2015 du conseiller à l'éthique de la Ville de Montréal

CM15 0610 : Dépôt du rapport 2014 du conseiller à l'éthique de la Ville de Montréal

CM10 0146 : Désignation d'un conseiller à l'éthique - Contrat de services professionnels

CM09 0802 : Mandat au Service du capital humain afin de recruter un conseiller à l'éthique

CM09 1050 : Mandat à la Commission de la présidence du conseil afin de désigner un comité de sélection pour la désignation d'un conseiller à l'éthique

## **DESCRIPTION**

Le présent appel d'offres a pour but de retenir les services professionnels d'un conseiller à l'éthique et à la déontologie qui fournira aux élus de la Ville ainsi qu'aux membres du personnel de cabinet le soutien dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions sur des questions portant sur le code d'éthique et de déontologie de la Ville ainsi que sur leurs obligations légales dans ce domaine.

### **Précisions sur le nouveau rôle :**

Auprès des élus de la Ville, le conseiller à l'éthique et à la déontologie devra, notamment :

- fournir une expertise fiable, objective et complète en vue de promouvoir et de renforcer leur comportement éthique ainsi que leurs relations éthiques avec des intervenants de l'Administration municipale et des intervenants externes;
- conseiller, orienter et intervenir efficacement auprès des élus par le **biais d'avis écrits et motivés**;
- dans le cadre de tout conseil donné aux élus, promouvoir le respect du code d'éthique et de déontologie de la Ville ainsi que le respect de toute autre obligation en matière d'éthique et de déontologie municipale;
- élaborer un plan annuel de formation en matière d'éthique avec le Bureau de la présidence du conseil afin de développer chez les élus un processus de réflexion critique qui prend en compte diverses dimensions, dont les normes et les valeurs organisationnelles, et qui permet de résoudre ou prévenir des conflits de valeurs ou de normes présents dans la vie des élus de la Ville;
- participer à l'évolution de la culture éthique à la Ville, notamment par l'élaboration d'un rapport annuel d'activités en collaboration avec le Bureau de la présidence du conseil.

Auprès des membres du personnel de cabinet, le conseiller à l'éthique et à la déontologie devra, notamment :

- offrir le soutien consultatif nécessaire à l'interprétation et à l'application des règles déontologiques intégrées aux *Conditions de travail* ;
- sur demande écrite d'un membre du personnel de cabinet, **donner un avis écrit et motivé**, assorti des recommandations qu'il juge indiquées, sur toute question concernant ses obligations aux termes des dites règles;
- recevoir, consigner et examiner les déclarations et divulgations qui lui sont transmises en vertu des dites règles;

- sur demande écrite du membre du conseil dont le membre du personnel de cabinet relève ou du chef du parti politique autorisé représenté à la Ville dont fait partie ce membre du conseil, faire une enquête administrative pour déterminer si un membre du personnel de cabinet a commis un manquement aux dites règles. Toutefois, il pourra, sous réserve de l'obtention d'une autorisation préalable de celui qui a fait la demande d'enquête, lorsqu'il le juge nécessaire, mandater spécialement toute personne à faire une enquête;
- enquêter à huis clos et avec toute la diligence voulue et permettre au membre du personnel de cabinet qui fait l'objet de l'enquête de présenter une défense pleine et entière;
- remettre un rapport d'enquête au membre du personnel de cabinet visé, au membre du conseil dont il relève ainsi qu'au chef du parti politique autorisé représenté à la Ville dont fait partie ce membre du conseil;
- dans l'exécution de ses fonctions et plus particulièrement dans l'appréciation des règles déontologiques applicables aux membres du personnel de cabinet, tenir compte de leur adhésion aux valeurs de la Ville;
- conserver les documents relatifs à un membre du personnel de cabinet au sujet duquel il a entrepris une enquête. Toutefois, ces documents demeurent la propriété de la Ville et devront lui remis à la fin du mandat ou sur demande de la Ville;
- recevoir et remettre à la Ville tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui lui a été remis par un membre du personnel de cabinet en application de l'article 12.3.2 des dites règles;
- faire rapport annuellement au conseil municipal sur l'interprétation générale et la mise en œuvre des présentes règles;
- élaborer un plan annuel de formation en matière d'éthique afin de développer chez les membres du personnel de cabinet un processus de réflexion critique qui prend en compte diverses dimensions, dont les normes et les valeurs organisationnelles, et qui permet de résoudre ou prévenir des conflits de valeurs ou de normes présents dans la vie des membres du personnel de cabinet de la Ville.

Les qualifications requises étaient les suivantes :

- être membre du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec;
- détenir un minimum de dix (10) années d'expérience pratique avec le domaine du droit municipal, de l'éthique ou de la déontologie;
- ne pas avoir fait ou ne pas faire l'objet d'une mesure disciplinaire.

Le conseiller à l'éthique et à la déontologie de la Ville de Montréal ne pourra pas soumissionner sur d'autres contrats à la Ville durant la durée de son mandat. Aucun dossier de la Ville de Montréal ne devra lui être assigné par sa firme durant son mandat. Le conseiller à l'éthique ne peut être un élu ou un fonctionnaire de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer un contrat de services professionnels à Me Marc Lalonde de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l. avocat, afin d'agir à titre d'aide-conseil auprès des élues et élus et des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal pour une durée d'un à raison de 240 \$ l'heure, et ce, jusqu'à un maximum de 63 466,20 \$, incluant les taxes applicables. Ce service comprendra le rôle-conseil pour les 103 élus et des 60 membres de personnel de cabinet mais comprendra également un nouveau volet de formation annuelle et les enquêtes sur un manquement aux règles déontologiques pour les membre du personnel de cabinet seulement. Le nombre estimé d'heures pour l'année 2017 est de 160 heures (de mai à décembre) et pour une année complète 230 heures soit une somme estimée de 44 150\$ d'ici décembre 2017.

En cas d'absence prolongée, Me Michel Cantin pourra agir comme conseiller de relève de Me Lalonde. Me Marc Lalonde a accepté verbalement les termes du contrat qui sera en vigueur dès l'approbation par le comité exécutif du présent dossier. Me Lalonde a satisfait les enquêtes d'antécédents le 19 avril 2017 pour laquelle il a donné son consentement ainsi que Me Cantin.



## **JUSTIFICATION**

La Ville souhaite bonifier les services actuels en matière d'éthique pour les élu·es et élus et pour le personnel politique. Le mandat d'aide-conseil à l'éthique sera plus étendu et couvrir désormais un volet de formations dans le cadre de la mise en oeuvre d'un programme annuel qui sera établi en collaboration avec le Bureau de la présidence du conseil. Le service offert est strictement confidentiel. De plus, dans le cas du personnel de cabinet, le conseiller à l'éthique exercera les fonctions d'application et de contrôle ainsi que celles d'enquêtes et production de rapports lui sont dévolues par les *Conditions de travail des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal*. Le *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement* (Règlement 14-004) s'applique désormais aux membres de personnel de cabinet.

Le renforcement du rôle et des obligations du nouveau conseiller à l'éthique fait suite à plusieurs demandes provenant des élu·es eux-mêmes. Ils souhaitent avoir plus de formation et ce, de manière plus fréquente et plus étoffée afin d'être mieux outillé sur les questions d'éthique, de valeurs et de déontologie. De plus, le conseiller à l'éthique en poste depuis 2010, Me Guy Gilbert, a plusieurs fois émis des recommandations (voir en pièces jointes, *Rapport 2016*) en ce sens afin d'élargir le mandat aux membres de personnel de cabinet en plus de suggérer de bonifier et d'augmenter les formations. Par ailleurs, les membres de la Commission de la présidence du conseil, qui analysent annuellement le rapport du conseiller à l'éthique, souhaitent également renforcer la culture éthique et le rôle du conseiller. Ainsi, le Bureau de la présidence du conseil a révisé le rôle et le mandat du conseiller en tenant compte des demandes, des commentaires et des recommandations en provenance des différents intervenants et clients.

En respect de la *Loi des Cités et Villes*, le Service de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres sur invitation no 17-15725. Le présent appel d'offres (17-15725) sur invitation a été acheminé le 15 février 2017 à 6 personnes figurant la liste des conseillers à l'éthique et à la déontologie de la Commission municipale du Québec en vigueur le 22 décembre 2016. La période de dépôt des soumissions était du 15 au 27 février 2017. La sélection des 6 avocats a invité a été réalisé en collaboration avec le Bureau du contrôleur général. En cours de processus, deux personnes se sont désistées pour des raisons de conflit d'éthique et une seule offre de service a été reçue. 3 firmes n'ont pas répondu. Le soumissionnaire a déposé son intérêt le 24 février 2017. Il a fait l'objet d'une première évaluation le 8 mars dernier par un comité technique afin d'en valider la recevabilité. Le 16 mars, le comité de sélection a ensuite procédé à l'analyse et à l'évaluation de l'offre de service dont le résultat était satisfaisant pour l'ensemble des conditions.

L'offre de service répond à l'ensemble des exigences de la Ville émise dans son appel d'offres sur invitation no 17-15725. Le taux horaire proposé par le fournisseur est de 240\$ / heure. Le maximum recevable était de 250\$ selon la grille de tarif en vigueur par le Service des affaires juridiques. La Ville estime que la tâche représente environ 230 heures annuellement soit un montant avant taxes de 55 200\$ ou 63 466,20 \$ avec taxes. La période du contrat avec le soumissionnaire retenu couvre l'année 2017 à compter de la date où il est octroyé.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le détail des imputations budgétaires est fourni à l'intervention ci-jointe du Service des finances.

La dépense annuelle est estimée à un maximum de 65 000 \$ incluant les taxes applicables. Compte tenu qu'il y a un solde de 20 000 \$ au budget 2017 du Bureau de la présidence du

conseil et en tenant compte de la ristourne au niveau des taxes, un virement de crédits de l'ordre de 20 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes d'administration est requis.

Le Bureau de la présidence a actuellement 30 000\$ au budget 2017 pour couvrir cette dépense. Par ailleurs, un ajustement de 35 000 \$ à la base budgétaire 2018 est également demandé.

L'estimation réalisée établit le nombre d'heure annuel requis à 230 heures (incluant les activités de formations, d'enquêtes et du rôle-conseil). Le contrat débutera en mai 2017, les dépenses pour l'année sont estimées à 44 150 \$ avec taxes. Soit 160 heures de travail (20 h par mois x 8 mois) x 240 \$ = 38 400 \$ plus les taxes applicables donc environ 44 150\$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Orienter, conseiller et intervenir auprès des élues et élus et du personnel politique sur les questions d'éthique;
- Assurer et participer à l'évolution de la culture éthique à la Ville de Montréal;
- Promouvoir le respect du Code d'éthique et de déontologie municipal;
- Offrir des formations aux élues et élus afin de développer un processus de réflexion critique.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fin avril : Octroi du contrat au soumissionnaire et début du mandat jusqu'en décembre 2017, renouvelable annuellement par la suite, sous forme d'entente de gré à gré pour un maximum de 5 ans.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve BONNEAU  
Adjointe à la présidence

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-04

Marie-Eve BONNEAU  
Adjointe à la présidence

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2017-04-19



**Dossier # : 1177466001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services artistiques à Josée Dubeau, artiste professionnelle, au montant maximal de 100 258,20 \$, pour la réalisation de l'oeuvre d'art mural "Chorégraphies cartographiques" au Lieu culturel de proximité et École de cirque de Verdun, dans le cadre du Volet 3 du Programme d'art mural./ Autoriser une dépense de 37 251,90 \$ pour les frais de concours et les incidences./ Autoriser le Service de la culture à effectuer le suivi de réalisation.

Il est recommandé :

1. d'octroyer un contrat de services artistiques à Josée Dubeau, artiste professionnelle, au montant maximal de 100 258,20 \$, taxes et contingences incluses, pour la réalisation de l'oeuvre d'art mural "Chorégraphies cartographiques" au Lieu culturel de proximité et École de cirque de Verdun, dans le cadre du Volet 3 du Programme d'art mural;
2. d'autoriser une dépense de 37 251,90 \$ pour les frais de concours et les incidences;
3. d'autoriser le Service de la culture à effectuer le suivi de réalisation;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-04-24 18:48

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177466001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services artistiques à Josée Dubeau, artiste professionnelle, au montant maximal de 100 258,20 \$, pour la réalisation de l'oeuvre d'art mural "Chorégraphies cartographiques" au Lieu culturel de proximité et École de cirque de Verdun, dans le cadre du Volet 3 du Programme d'art mural./ Autoriser une dépense de 37 251,90 \$ pour les frais de concours et les incidences./ Autoriser le Service de la culture à effectuer le suivi de réalisation.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans ses politiques et programmes, la Ville de Montréal a notamment pour objectifs d'améliorer la qualité des milieux de vie, de favoriser l'accès aux arts et à la culture, d'encourager l'engagement des citoyens dans l'amélioration de leur milieu, d'entretenir et d'embellir la ville et de soutenir et mettre en valeur la création artistique.

Depuis les années 70, la Ville de Montréal encourage la réalisation de murales privées et publiques en soutenant diverses initiatives, dont les plus récentes sont : la formalisation du programme annuel Graffitis et murales (2012), financé et géré par le Service de la concertation des arrondissements (SCA) puis, en 2014, la mise sur pied du Projet pilote d'art mural, géré par le Service de la culture et le SCA avec la participation du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Afin de reconduire son soutien à l'art mural à l'intérieur d'un seul programme qui rejoint autant les préoccupations et les besoins des artistes, des citoyens, des organismes et de la Ville, est lancé en 2016 le nouveau Programme d'art mural. Le Programme comprenant trois volets s'est doté d'un budget de 725 000 \$ pour l'année 2017 pour soutenir des projets à réaliser sur l'ensemble du territoire montréalais. Le volet 1 est financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal par le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, tandis que les deux autres volets sont entièrement financés par la Ville. Un maximum de 250 000 \$ est réservé pour des projets dans l'arrondissement de Ville-Marie grâce à un partenariat avec celui-ci. Les deux premiers volets s'adressent aux OBNL, tandis que le volet 3, s'adresse aux artistes professionnels et vise l'innovation artistique par la réalisation annuelle d'une murale sur un bâtiment appartenant à la Ville qui s'ajoute à la collection d'oeuvres municipales.

L'édifice Guy-Gagnon (École de cirque de Verdun) étant en cours de réhabilitation pour accueillir également le Lieu culturel de proximité (ou maison de la culture de Verdun), il a été désigné pour recevoir cette première murale d'envergure réalisée dans le cadre du volet 3 ce Programme d'art mural.

Le 19 janvier 2017, un concours spécifique s'adressant aux artistes en arts visuels a été lancé à cette fin. Le Bureau d'art public du Service de la culture a défini le programme de l'oeuvre d'art en collaboration avec l'arrondissement de Verdun. Le Programme de l'oeuvre visait la réalisation d'une murale en continue ou morcelée pouvant ou non inclure des éléments tridimensionnels et ayant comme canevas les six murs de briques de la portion ouest de l'édifice Guy-Gagnon en cours de réhabilitation. Cet emplacement offre une grande visibilité depuis l'entrée principale de l'École de cirque, du côté des stationnements situés à l'ouest, ainsi que vers le sud menant au fleuve et à la piste cyclable.

À la suite de cet appel de candidatures sur avis public, 22 dossiers admissibles ont été reçus et analysés par les membres du jury, composé de Mario De La Fontaine, directeur de l'École de cirque de Verdun, de Jonathan Demers, directeur général du Musée d'art contemporain de Saint-Jérôme, de Danielle Doucet, professeure en histoire de l'art de l'UQAM, d'Éric Gauthier, de la firme Les Architectes FABG, de Robert Languedoc, citoyen de Verdun, de Michèle Picard, chef de section Équipements culturels et art public du Service de la culture ainsi que d'Annie Turcotte, animatrice spécialisée de l'arrondissement de Verdun. Le 16 mars 2017, le jury a recommandé les finalistes suivants : Jean-Sébastien Denis, Josée Dubeau et Jean-Benoît Pouliot. Le 13 avril 2017, le jury s'est réuni à nouveau et a recommandé la proposition de Josée Dubeau.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 210259 - 2 juillet 2014 - Accepter le projet révisé du lieu culturel de proximité dans l'Édifice Guy-Gagnon, tel que présenté dans le rapport d'étude de faisabilité réalisée par les professionnels du projet initial et mandater la Division de l'ingénierie pour demander les coûts auxdits professionnels pour la révision des plans en vue d'un appel d'offres pour la réalisation dudit projet en 2015. (1141357002)

CA 14 210073 - Confirmer la vocation de l'édifice Guy-Gagnon comme lieu culturel de proximité, mandater la division de l'ingénierie pour faire revoir le projet initial par les professionnels afin que celui-ci réponde plus adéquatement à l'énoncé des besoins et aux contraintes financières de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation du surplus de l'arrondissement d'un montant maximum de 25 927,67 \$ pour le financement de cette étude.

CA12 210012 - 7 février 2012 - Accorder un contrat de services professionnels en architecture à la firme Les Architectes FABG, lauréate de la seconde étape du concours d'architecture du projet de lieu de diffusion culturelle dans l'édifice Guy-Gagnon, pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour une somme maximale de 432 022,40 \$, toutes taxes incluses. Appel de candidatures S11-028 - 4 finalistes - Approuver un projet de convention à cette fin.

### **DESCRIPTION**

La proposition de Josée Dubeau retenue par le jury s'intitule *Chorégraphies cartographiques*. L'oeuvre est axée sur la potentialité du bas-relief et ses découpages qui réunissent la sculpture au geste du ciseau et le dessin à la murale. Dans la magie du noir, les murs de briques se profilent comme un « *espace négatif* » qui semble soulever l'édifice pour le rendre léger. Cinquante formes géométriques irrégulières seront découpées sur des plaques de laiton afin de créer un dessin non figuratif qui occupera ici et là des pans des murs de briques. Chacune des plaques de laiton sera de forme unique et polie. Quelques-

unes d'entre elles présenteront un motif subtil de rivière. Au fil des ans, le laiton se transformera et passera d'un lustre réfléchissant à une gamme de couleurs naturelles chaudes et mates. Ce jeu de perception d'espacements positif et négatif entre les deux couleurs, soit le noir minéralisé et le laiton, offrira différents points de vue de lecture : un point de vue à vol d'oiseau rappelant par son organisation spatiale la présence des ciels étroits que découpent les gratte-ciels et un jeu de silhouettes en aplat évoquant des éléments architecturaux comme des chapiteaux, des balcons, des escaliers, des plateaux, formant couloirs et compartiments.

Budget de l'oeuvre, frais de concours et incidences :

	Avant taxes	Taxes incluses
<b>Œuvre d'art</b>	80 000 \$	91 980 \$
<b>Contingences (9%)</b>	7 200 \$	8 278,20 \$
		(100 258,20 \$)
<b>Frais de concours *</b>	13 000 \$	*(37 251,90 \$)
<b>Incidences*</b>		
- communications (dépliant, photos, etc.)	2 400 \$	
- plaques d'identification	2 000 \$	
- mise en lumière	15 000\$	
<b>Total</b>	<b>119 600 \$</b>	<b>137 510,10 \$</b>

Les services de l'artiste comprennent notamment : les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste; les frais de production des plans, devis et estimations de coût (préliminaires et définitifs) de l'oeuvre; les honoraires des professionnels dont le travail est requis pour l'exécution de l'oeuvre; l'achat et la transformation des matériaux; le transport, la fabrication, l'assemblage, l'installation ou la réalisation de l'oeuvre murale, les activités de médiation culturelle; les permis et tous les frais de coordination relatifs à la réalisation ou à l'installation de l'oeuvre; les frais d'administration et d'assurance. Les travaux de réalisation seront exécutés durant l'été 2017.

Une mise en lumière de l'oeuvre est prévue. Un budget de 15 000 \$ avant taxes est réservé à cette fin.

## JUSTIFICATION

Ce projet d'oeuvre d'art mural s'inscrit dans le cadre du volet 3 du Programme d'art mural dont les objectifs sont les suivants :

- Embellir le paysage urbain par l'art
- Soutenir et mettre en valeur la création artistique
- Favoriser une plus grande mobilisation des citoyens, entreprises et organismes dans l'amélioration de leur milieu de vie
- Prévenir le vandalisme, notamment l'apparition de graffitis
- Faciliter l'accès à l'art dans l'ensemble des quartier montréalais
- Augmenter les sentiments de fierté et d'appartenance à la Ville
- Enrichir le patrimoine artistique public

La mise sur pied de ce Programme d'art mural vise à établir de nouveaux standards en matière d'art mural à la Ville de Montréal. L'inclusion d'un volet 3 au sein du Programme d'art mural vise également à diversifier les approches esthétiques en art mural soit à favoriser l'innovation artistique tout en facilitant de nouvelles collaborations entre les OBNL producteurs de murales et les artistes en arts visuels professionnels.

L'oeuvre s'intègre harmonieusement au bâtiment et entrera en dialogue avec celui-ci tout comme elle fera écho à l'oeuvre de l'artiste Yann Pocreau qui se trouvera du côté est du bâtiment. Au fil des ans, les citoyens et les usagers du lieu verront les changements de matérialité des plaques de laiton et leur souvenir de l'oeuvre en transformation témoignera du dynamisme et de l'innovation de cette oeuvre publique qui inclut un élément temporel dans sa nature même.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 137 510,10 \$ sera assumé comme suit :  
Un montant maximal de 125 565,05\$, net de ristourne de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 12-037- Acquisition et restauration d'oeuvres d'art.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts positifs des projets de murales sont : l'embellissement des lieux, la prévention des graffitis et de la malpropreté, la mobilisation des communautés locales dans l'amélioration de leur milieu, la diversification des opportunités de création artistique et l'amélioration de l'accès à l'art.

L'implantation d'une oeuvre d'art mural d'envergure dans l'arrondissement de Verdun viendra bonifier l'offre culturelle et artistique de ce secteur qui ne compte actuellement que dix oeuvres d'art public. Sa situation aux abords du fleuve enrichira l'expérience offerte aux citoyens. L'oeuvre *Chorégraphies cartographiques* est à la fois dynamique et contemplative. Elle mettra en valeur l'architecture du bâtiment et contribuera à la démocratisation de l'art actuel tout en enrichissant le cadre de vie des citoyens. De plus, la réalisation d'activités de médiation culturelle conçues et dirigées par l'artiste, assurera un échange et une réception de l'oeuvre par les citoyens et résidents du quartier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communications sera approuvée par la Directions des communications de la Ville centre en collaboration avec le Service des communications de l'arrondissement de Verdun.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai 2017 : signature du contrat d'exécution

Juin - juillet 2017 : production de l'oeuvre

Août 2017 : installation de l'oeuvre

25 août 2017 : inauguration de l'oeuvre

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à la Politique de capitalisation de la Ville (PTI), aux pratiques administratives des concours d'art public du Service de la culture et à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.



À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Nancy RAYMOND, Verdun

Lecture :

Nancy RAYMOND, 19 avril 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ève DORAIS  
agent de dev culturel

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-18

Michèle PICARD  
Chef de section -Équipements culturels et

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2017-04-23



**Dossier # : 1173855002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : GHD Consultants Ltée (2 285 082,14 \$), Les Consultants S.M. inc. (2 412 829,71 \$), Solmatech inc. (1 073 234,14 \$) et Les Services exp inc. (1 100 920,12 \$) pour réaliser la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures / Appel d'offres public no 17-15708 (4 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure quatre (4) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin de réaliser la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures de la Ville ;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #17-15708 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale</b>	<b>Contrat</b>
GHD Consultants Ltée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 285 082,14 \$</li> </ul>	1
Les Consultants S.M. inc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 412 829,71 \$</li> </ul>	2
Solmatech inc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 073 234,14 \$</li> </ul>	3

Les Services exp inc.	• 1 100 920,12 \$	4
-----------------------	-------------------	---

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-04-25 13:51

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173855002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : GHD Consultants Ltée (2 285 082,14 \$), Les Consultants S.M. inc. (2 412 829,71 \$), Solmatech inc. (1 073 234,14 \$) et Les Services exp inc. (1 100 920,12 \$) pour réaliser la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures / Appel d'offres public no 17-15708 (4 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La section «Chaussée» de la Division de l'expertise et du soutien technique (DEST) désire retenir les services professionnels de consultants pour l'aider à réaliser sa mission de fournir des services de surveillance environnementale des projets de construction, réhabilitation et réfection des infrastructures de la Ville auprès de ses clients requérants.

Les services de surveillance environnementale des travaux d'excavation doivent être fournis par la DEST pour tous les projets de construction et de réfection, réalisés par la Direction des infrastructures. L'augmentation des investissements dans les infrastructures de la Ville et du taux de réalisation des travaux occasionnent une demande accrue de nos services. En raison de l'augmentation de la demande, de la disponibilité immédiate des services requis pour répondre aux besoins des chantiers, de la courte période de construction où tous ces services sont exigés sur tous les chantiers, le processus d'appel d'offres et d'octroi de mandat ne peut être complété pour chacun des projets à l'intérieur des courts délais imposés et, de ce fait, la DEST doit faire appel à des firmes privées via des ententes-cadres.

Suite aux investissements importants de la Ville dans le domaine des infrastructures, les ententes-cadres conclues en octobre 2014 (CG14 0471) ont été fortement utilisées et le nombre de mandats disponibles ne permettra pas de faire face à la programmation complète de 2017 de la Direction des infrastructures. De nouvelles ententes-cadres doivent donc être conclues pour répondre à la demande.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres #17-15708 a été publié sur le site électronique SEAO ainsi que dans le journal papier Le Devoir. Le détail du processus est décrit à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Un addenda a été publié le 23 février 2017 afin de modifier certains délais et certains articles du bordereau suite à des questions soulevées par des soumissionnaires.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0471 - 30 octobre 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Les Services EXP inc. (2 250 481,56 \$), WSP Canada inc. (2 399 598,38 \$), Groupe ABS inc. (767 117,80 \$) et Les Consultants SM inc. (663 271,80 \$) totalisant une somme maximale de 6 080 469,54 \$ (taxes incluses) afin d'effectuer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville / Appel d'offres public no 14-13675 - 7 soumissionnaires (1143855001);

CG13 0167 - 30 mai 2013 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Les Consultants SM inc. (748 463,11 \$), Solmatech inc. (591 718,84 \$), Inspec-Sol inc. (426 557,25 \$) et Les Services EXP inc. (287 058,08 \$), totalisant une somme maximale de 2 053 797,28 \$ (taxes incluses) afin d'effectuer la surveillance environnementale des sols et des matériaux excavés lors des travaux de construction d'infrastructures routières et souterraines réalisés par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public 13-12691- 12 soumissionnaires (1133855001).

## DESCRIPTION

Les services professionnels du présent contrat visent, sans toutefois s'y restreindre, la présence d'un technicien de chantier spécialisé en environnement sur les chantiers, l'approbation des sites d'élimination et la compilation des sols contaminés excavés. Les services de surveillance environnementale sont principalement prodigués par des techniciens de chantier, encadrés par un chargé de projet.

Suite à l'analyse des quatre (4) soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no. 17-15708, il est recommandé de retenir les services des quatre (4) firmes suivantes. Les contrats #2 et #4 ayant un unique soumissionnaire conforme, les montants de ces contrats ont été négociés en raison de leur écart de prix avec l'estimation interne, respectivement de 55,37 % et 20,02 % au moment de la soumission.

CONTRAT	Firmes	Montant des contrats	
		Initial lors de la soumission	Après négociation
CONTRAT #1	GHD Consultants Ltée	2 285 082,14 \$	2 285 082,14 \$
CONTRAT #2	Les Consultants S.M. inc.	3 117 305,68 \$	2 412 829,71 \$
CONTRAT #3	Solmatech inc.	1 073 234,14 \$	1 073 234,14 \$
CONTRAT #4	Les Services exp inc.	1 206 743,11 \$	1 100 920,12 \$
<b>TOTAL TAXES INCLUSES :</b>		<b>7 682 365,07 \$</b>	<b>6 872 066,11 \$</b>

Les ententes-cadres seront valides pour une période maximale de quarante-huit (48) mois à partir de la date de signature des conventions par les parties ou jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires maximales indiquées, selon la première des deux (2) éventualités.

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le montant maximal des enveloppes budgétaires des ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

Les conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et sont présentées en pièces jointes au présent dossier.

## JUSTIFICATION

La réalisation de travaux de construction d'infrastructures routières, incluant la construction et la réfection des conduites d'eau et d'égout en plus des structures routières, requiert une surveillance environnementale lors des travaux d'excavation. Celle-ci est nécessaire afin de vérifier et de contrôler la gestion des sols et des matériaux excavés par les entrepreneurs lors des travaux et s'assurer de façon diligente que leur élimination est réalisée conformément aux lois, politiques et règlements en vigueur. Un rapport de gestion des sols excavés, suite à la surveillance environnementale est d'ailleurs obligatoire dans le cadre des projets de construction de conduites souterraines réalisés en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. La DEST ne dispose pas des ressources humaines et matérielles nécessaires pour répondre à la demande. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la DEST doit donc constituer une réserve de firmes, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels. Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres en vigueur sont presque totalement engagées sur des projets en cours. Il est donc requis de conclure de nouvelles ententes-cadres afin d'assurer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux qui seront réalisés pour la Ville.

Les activités de surveillance environnementale des travaux d'excavation sont une partie intégrante de la réalisation des projets et sont en forte croissance depuis 2013. En effet, entre 2013 et 2016, la Direction des infrastructures a augmenté la réalisation des projets de 140%, passant de 100M\$ à 240M\$ d'investissements annuels prévus. Pour l'année 2017, l'objectif d'investissements est établi à plus de 300M\$.

### **Documents d'appel d'offres**

Les documents d'appel d'offres ont été préparés afin d'octroyer sept (7) contrats, répartis selon trois (3) bordereaux de prix d'envergure différente afin d'attirer un maximum de soumissionnaires, de la plus petite firme à la plus grande. Les trois (3) bordereaux des prix ont été élaborés pour assurer deux (2) à cinq (5) mandats simultanés par contrat. Des équipes de travail d'envergure différente sont ainsi demandées dans les contrats selon deux organigrammes types que les soumissionnaires doivent présenter. L'appel d'offres prévoit que l'attribution des contrats soit faite aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation qualitative des propositions et du prix soumis. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

L'enveloppe budgétaire sera répartie suivant les quantités inscrites dans les bordereaux des prix et pourra comprendre un nombre indéterminé de mandats. Les honoraires professionnels sont établis par les soumissionnaires à taux horaire par catégorie d'employés. Les services des techniciens requièrent l'utilisation d'équipements spécialisés et ce coût est inclus dans le taux horaire des techniciens. Les dépenses pour les analyses chimiques en laboratoire les plus courantes sont admissibles selon les prix unitaires soumissionnés dans les bordereaux de prix, tandis que les analyses chimiques plus ponctuelles sont admissibles selon un facteur multiplicatif établi par les soumissionnaires appliqué aux taux unitaires suggérés par l'Association des consultants et laboratoires (ACLE) dans le Guide de rémunération en vigueur.

### **Estimations**

Les estimations internes préparées au moment de lancer l'appel d'offres ont été établies en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission. Le nombre d'heures indiquées pour chacune des ententes-cadres et pour chacune des catégories d'employés est basé sur les besoins estimés et est utilisé aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions. Pour faire les estimations, la moyenne des taux horaires soumis par les différents adjudicataires dans les quatre (4) dernières années a été utilisée. Il en a été de même pour déterminer le facteur multiplicatif de réduction des taux proposés par l'ACLE dans le Guide de rémunération en vigueur.

### **Analyse des soumissions**

Seules quatre (4) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres. Elles ont toutes été jugées recevables et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

À noter que les firmes pouvaient présenter plus d'une équipe dans le cadre de cet appel d'offres. GHD Consultants inc. et Les Consultants S.M. inc. ont présenté plus d'une équipe mais leur deuxième équipe présentée était en partie similaire à la première et n'a donc pas été retenue. Tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, l'équipe qui remporte un contrat, sera exclue des propositions subséquentes de la firme et devient non-conforme pour la suite des contrats à accorder. GHD Consultants inc. et Les Consultants S.M. inc. étant les adjudicataires recommandés des contrats #1 et #2, deviennent non conformes pour les contrats subséquents.

#### **Contrat #1**

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
<b>GHD Consultants Ltée</b>	<b>72,30%</b>	<b>0,54</b>	<b>2 285 082,14 \$</b>	<b>N/A</b>	<b>2 285 082,14 \$</b>
Les Consultants S.M. inc.	77,30%	0,41	3 117 305,68 \$	N/A	3 117 305,68 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 006 405 \$	N/A	2 006 405 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					278 677,14 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> )					13,89%
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )					832 223,54 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i> )					36,42%

#### **Contrat #2 après négociation**

Soumission conforme	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
<b>Les Consultants S.M. inc.</b>	<b>77,30%</b>	<b>0,53</b>	<b>2 412 829,71 \$</b>	<b>N/A</b>	<b>2 412 829,71 \$</b>
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 006 405 \$	N/A	2 006 405 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					406 424,71 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> )					20,26%
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )					N/A
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i> )					N/A

#### **Contrat #3**

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
<b>Solmatech inc.</b>	<b>70,00%</b>	<b>1,12</b>	<b>1 073 234,14 \$</b>	<b>N/A</b>	<b>1 073 234,14 \$</b>
Les Services exp inc.	77,00%	1,05	1 206 743,11 \$	N/A	1 206 743,11 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 005 421 \$	N/A	1 005 421 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					67 813,14 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					6,74%
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					133 508,97 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					12,44%

#### **Contrat #4 après négociation**

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
<b>Les Services exp inc.</b>	<b>77,00%</b>	<b>1,15</b>	<b>1 100 920,12 \$</b>	<b>N/A</b>	<b>1 100 920,12 \$</b>
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 005 421 \$	N/A	1 005 421 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					95 499,12 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					9,50%
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					N/A
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					N/A

L'analyse et l'évaluation des soumissions sont présentées de façon détaillée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

#### **Écarts avec les estimations**

Les écarts entre les soumissionnaires ayant obtenu la meilleure note finale et les estimations faites à l'interne sont les suivants :

CONTRAT #1 : GHD Consultants Ltée	278 677,14 \$	13,89 %
CONTRAT #2 : Les Consultants S.M. inc.	406 424,71 \$	20,26 %
CONTRAT #3 : Solmatech inc.	67 813,14 \$	6,74 %
CONTRAT #4 : Les Services exp inc.	95 499,12 \$	9,50 %

Seuls deux (2) firmes ont soumissionné sur les contrats #1 et #2. Peu de soumissionnaires ont déposé une offre pour ces contrats, car ceux-ci exigent de mener cinq (5) projets simultanés par contrat, ce qui impose aux firmes une contrainte importante de mobilisation de techniciens en environnement sur les chantiers de la Ville, particulièrement en étant déjà adjudicataires d'ententes-cadres de même nature.



Les autres contrats de moindre envergure (contrats #3 à #7) n'ont pas plus attirés de firmes qu'elles soient de petite ou de grande taille. Les techniciens en environnement sont actuellement très sollicités sur le marché pour les surveillances environnementales de travaux. Les ententes-cadres établies par la DEST sont exigeantes en personnel et contraignent les firmes à mobiliser leurs techniciens pour toute la saison de travaux. Les firmes atteignent leur capacité maximale à fournir des techniciens en environnement d'expérience sur les chantiers. Ainsi, les soumissionnaires intéressés par ces ententes-cadres sont moins nombreux, le marché devient saturé et les taux horaires augmentent singulièrement. Une hausse des prix soumis est ainsi observée par rapport à ceux des estimations internes basés sur la moyenne des prix des quatre (4) dernières années. Pour les quatre (4) contrats, la hausse est attribuable à la forte demande sur le marché.

Le contrat #2 montre l'écart le plus important avec l'estimation interne (20,26 %) et ce, même après une négociation du montant du contrat avec le soumissionnaire. A noter que la négociation du prix de ce contrat a mené à une réduction de 704 475,97 \$ par rapport au prix initial soumis.

La négociation du contrat #4 a aussi mené à une réduction de 105 822,99 \$ par rapport au prix initial soumis.

Compte tenu de l'état actuel du marché, la Direction des infrastructures appuie la recommandation de l'octroi des quatre (4) contrats.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés détiennent leur attestation de *'Autorité des marchés financiers* : L'attestation de GHD Consultants Ltée est en vigueur depuis le 30 avril 2015, celle de Les Consultants S.M. inc. depuis le 23 juillet 2014, celle de Solmatech inc. depuis le 17 juillet 2016 et celle de Les Services exp inc. depuis le 13 mars 2014. Celle-ci est en cours de renouvellement. Une copie de chaque attestation se retrouve en pièces jointes au dossier, ainsi que l'accusé de réception de la demande de renouvellement des Services exp inc..

Le présent dossier répond à l'un des critères et à une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, selon les dépenses prévisionnelles, les contrats de services professionnels sont d'une valeur de plus de 1 000 000 \$ et le contrat #1 montre un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note finale. De plus, le contrat #2 montre un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et l'estimation interne.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir les mandats de surveillance environnementale de plusieurs projets. Ces mandats seront confiés à l'aide de bons de commande dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et/ ou arrondissements). Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de travaux réalisés sur le réseau cyclable pan montréalais ou de travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La Division de l'expertise et du soutien technique s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux

différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres. Les crédits sont prévus au budget PTI ou au budget de fonctionnement.

La dépense maximale d'honoraires professionnels de **6 872 066,11 \$**, taxes incluses, pour les quatre (4) ententes-cadres, représente un coût total maximal de 6 275 112,34 \$ lorsque diminuées des ristournes fédérale et provinciale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces services professionnels en environnement permettront de contribuer au développement durable en vérifiant que les pratiques légales relatives aux sols d'excavation sont suivies dans le cadre des différents projets d'infrastructures de la Ville. Ainsi, la surveillance environnementale permettra de contrôler la gestion des sols contaminés et des matériaux excavés et de vérifier leur gestion en conformité avec les lois, politiques et règlements en vigueur.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, la Division de l'expertise et du soutien technique ne sera plus en mesure d'assumer sa mission qui est d'offrir des services de surveillance environnementale des travaux d'excavation auprès de ses requérants.

D'autre part, dans l'éventualité où un retard est observé dans l'octroi des contrats, la Division de l'expertise et du soutien technique devra, pour des mandats inférieurs à 25 000 \$ (taxes incluses), procéder via des mandats gré-à-gré, ce qui nécessite un traitement administratif supplémentaire et des retards dans les échéanciers des travaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 2 septembre 2017, soit la date de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Commission permanente sur l'examen des contrats : 3 mai 2017

Début des ententes-cadres : Mai 2017

Fin des ententes-cadres : Mai 2021 ou à l'épuisement des enveloppes budgétaires prévues aux contrats, selon la première des deux (2) éventualités.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu C CROTEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laure BASSIGNOT  
Conseillère aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-12

Sylvain ROY  
C/d Expertise et soutien technique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-04-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-04-25

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achimsic-Cartierville

**Vice-présidentes**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonnette

Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

**Membres**

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonnette

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie

M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 18 mai 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE173855002**

**Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : GHD Consultants Ltée (2 285 082,14 \$), Les Consultants S.M. inc. (2 412 829,71 \$), Solmatech inc. (1 073 234,14 \$) et Les Services exp inc. (1 100 920,12 \$) pour réaliser la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures / Appel d'offres public no 17-15708 (4 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE173855002**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : GHD Consultants Ltée (2 285 082,14 \$), Les Consultants S.M. inc. (2 412 829,71 \$), Solmatech inc. (1 073 234,14 \$) et Les Services exp inc. (1 100 920,12 \$) pour réaliser la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures / Appel d'offres public no 17-15708 (4 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

À sa séance du 26 avril 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (contrat 1);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrat 2);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrat 4).*

Le 3 mai 2017, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont constaté que seulement quatre des sept contrats prévus pourront être octroyés en raison du trop petit nombre de soumissions reçues. L'approche du marché n'a pas complètement porté ses fruits dans le présent dossier.

Les membres ont aussi rappelé que le Service de l'environnement avait récemment préparé un appel d'offres pour des services professionnels de même nature. Pour la Commission, il y aurait lieu de favoriser une meilleure concertation des services municipaux dans le lancement d'appel d'offres pour des services professionnels de même nature.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (contrat 1);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrat 2);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrat 4).*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE173855002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

## **Recommandation à portée générale**

**La Commission recommande que l'administration favorise une meilleure concertation des services municipaux dans le lancement d'appel d'offres pour des services professionnels de même nature**



**Dossier # : 1173855001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : GHD Consultants Ltée (1 521 665,96 \$), WSP Canada inc. (1 364 187,57 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 177 180,74 \$) totalisant une somme maximale de 4 063 034,27 \$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 17-15901 - 7 soumissionnaires - Approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin de réaliser des études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville ;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #17-15901 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Somme maximale	Contrat
GHD Consultants Ltée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 521 665,96 \$</li> </ul>	1
WSP Canada inc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 364 187,47 \$</li> </ul>	2
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 177 180,74 \$</li> </ul>	3

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-18 16:58

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173855001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : GHD Consultants Ltée (1 521 665,96 \$), WSP Canada inc. (1 364 187,57 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 177 180,74 \$) totalisant une somme maximale de 4 063 034,27 \$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 17-15901 - 7 soumissionnaires - Approuver les projets de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La *Division de l'expertise et du soutien technique* (DEST) au sein de la *Direction des infrastructures* fournit des études et expertises géotechniques pour les projets réalisés par divers services corporatifs et arrondissements. Le volet de la caractérisation environnementale des sols fait également partie intégrante de ces études. La réalisation de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, incluant les conduites d'eau et d'égout, les bassins de rétention d'eau pluviale et les structures routières requière ces études en vue de produire les plans et devis. Des études géotechniques peuvent également être nécessaires pour les travaux d'aménagement ou de mise en valeur de sites par les différents services et arrondissements de la Ville. Les études peuvent inclure des expertises pour des fondations, des excavations, du contrôle et suivi en cours de travaux, etc.

En raison de l'ampleur des demandes adressées à la *Division de l'expertise et du soutien technique*, cette dernière doit faire appel à des firmes spécialisées en géotechnique afin de répondre aux besoins. Plusieurs projets se réalisent concurremment et la majorité des études doivent être réalisées en amont, afin d'intégrer les résultats aux devis de construction ou d'aménagement. Par ailleurs, le processus d'appel d'offres et d'octroi d'un contrat ponctuel à un consultant spécialisé ne peut être complété à l'intérieur de courts délais imposés entre le moment où les crédits deviennent disponibles et le démarrage d'un projet. Cette situation occasionnerait des retards au démarrage des travaux de construction et pourrait même parfois les reporter d'une saison, d'où l'importance d'avoir des ententes-cadres opérationnelles.

Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres conclues en 2014 (CG14 0593) sont presque épuisées suite à une très forte demande des requérants conséquence aux

investissements importants de la Ville dans le domaine des infrastructures. Pour pallier à cette problématique, il a été décidé de procéder à un appel d'offres public permettant de retenir les services de quatre firmes sélectionnées sur la base de leur pointage technique et de l'enveloppe de prix. Il s'agit donc d'une sélection de firmes qui, selon les besoins, auront à réaliser, à la demande et sous le contrôle de la *Division de l'expertise et du soutien technique*, différents mandats d'études et d'expertises géotechniques. L'ensemble des mandats ne pourra excéder les enveloppes maximales autorisées.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres #17-15901 a été publié sur le site électronique SEAO ainsi que dans le journal papier Le Devoir. Le détail du processus est décrit à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Trois (3) addendas ont été publiés les 16, 21 et 24 mars 2017 afin de répondre aux questions des soumissionnaires et d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des précisions apportées aux documents d'appel d'offres.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0593 - 18 décembre 2014 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (1 383 275,72 \$), LVM une Division d'EnGlobe Corp. inc. (1 234 754,35 \$) et Groupe Qualitas inc. (1 096 615,45 \$) totalisant une somme maximale de 3 714 645,52 \$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13536 - 6 soumissionnaires (1143855007);

CG13 0130 - 25 avril 2013 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (3 054 155,66 \$), Les Consultants S.M. inc. (2 347 628,54 \$), LVM inc. (1 626 853,71 \$) et Groupe Qualitas inc. (903 979,44 \$) totalisant une somme maximale de 7 932 617,35 \$ (taxes incluses) afin de réaliser des études géotechniques et de caractérisation environnementale, de préparer des plans et devis de réhabilitation, et d'effectuer la surveillance environnementale de travaux de décontamination de sites qui seront requis par les services corporatifs ou les arrondissements / Appel d'offres public 12-12250 - 10 soumissionnaires (1133855002).

### **DESCRIPTION**

La Ville désire retenir les services professionnels de consultants spécialisés en géotechnique. Les services professionnels demandés sont, sans s'y limiter, les suivants :

- la réalisation d'études géotechniques;
- la réalisation d'expertises géotechniques;
- le soutien technique en cours de construction.

Le volet environnemental complémentaire à ces études et expertises géotechniques comprend les éléments suivants:

- la réalisation d'études de caractérisation environnementale;
- la préparation de plans de réhabilitation environnementale, de demandes de permis et de certificat d'autorisation à déposer au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- la surveillance de travaux de réhabilitation environnementale.

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no. 17-15901, il est recommandé de retenir les services des trois (3) firmes suivantes:

- CONTRAT 1: GHD Consultants Ltée : 1 521 665,96\$
- CONTRAT 2: WSP Canada inc: 1 364 187,57\$
- CONTRAT 3: SNC-Lavalin GEM Québec inc. 1 177 180,74\$

**Total : 4 063 034,27\$**

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la *Commission permanente sur l'examen des contrats*, le montant maximal des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

Les conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du *Service des affaires juridiques* et sont présentées en pièces jointes au présent dossier.

## **JUSTIFICATION**

La réalisation de projets de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, d'aménagement de divers sites par la *Direction des infrastructures* ainsi que par les services corporatifs et les arrondissements de la Ville, nécessite des études et des expertises géotechniques. La DEST doit fournir ces services dans le cadre de sa mission mais ne dispose pas des ressources humaines et matérielles nécessaires pour répondre à la demande. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la DEST de la Ville doit donc constituer une réserve de firmes auxquelles elle fait appel, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels. Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres en vigueur (octroyées en 2014) sont presque totalement engagées sur des projets en cours. Il est donc requis de conclure le plus tôt possible de nouvelles ententes-cadres afin d'assurer la réalisation des études et expertises géotechniques, incluant la caractérisation environnementale au besoin.

### **Documents d'appel d'offres**

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que quatre (4) contrats soient attribués par ordre décroissant de leur valeur aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation des propositions. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix. Dans les bordereaux des prix, les honoraires professionnels sont établis par les soumissionnaires d'une part à taux horaire par catégorie d'employés, tandis que les dépenses sont admissibles selon des taux unitaires pour la réalisation des travaux de forages, les analyses chimiques et essais de laboratoire.

### **Estimations**

Les estimations internes préparées au moment de lancer l'appel d'offres ont été établies en fonction des heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumission. Le nombre d'heures indiquées pour chacune des ententes-cadres pour chacune des catégories d'employés est basé sur les besoins estimés et est utilisé aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions. Pour faire les estimations, la moyenne des taux horaires qui nous avaient été soumis dans des contrats semblables a été utilisée.

### **Analyse des soumissions**

Un total de sept (7) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres. Elles ont toutes été jugées recevables et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation, formé de cinq (5) personnes. Les soumissions répondent à tous les critères établis par le *Service de l'approvisionnement* et ont été évaluées en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels.

L'appel d'offres prévoit que l'attribution des contrats soit faite aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation qualitative des propositions et du prix soumis. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

Les offres de services des firmes Solmatech inc., Groupe ABS inc., Les Consultants SM inc. et Les services EXP inc., ont été jugées non conformes, le pointage intérimaire de 70% n'ayant pas été obtenu par ces firmes.

Par ailleurs, tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, l'équipe qui remporte un contrat, est exclue des propositions subséquentes de la firme et devient non-conforme pour la suite des contrats à accorder. Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de leur valeur. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à l'équipe qui obtient le plus haut pointage final. Les sept (7) soumissionnaires n'ont présenté qu'une seule équipe.

#### Contrat # 1:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
<b>GHD Consultants Ltée</b>	<b>76,0 %</b>	<b>0,83</b>	<b>1 521 665,96 \$</b>
WSP Canada inc.	70,4%	0,71	1 684 218,19 \$
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	77,3 %	0,68	1 867 935,02 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 504 105,10 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			17 560,86 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100)</i>			1,2%
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>			162 552,23\$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100)</i>			10,7 %

#### Contrat # 2:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
<b>WSP Canada inc.</b>	<b>70,4 %</b>	<b>0,88</b>	<b>1 364 187,57 \$</b>
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	77,3 %	0,84	1 513 080,78 \$
GHD Consultants Ltée	Non-conforme: déjà recommandée pour un contrat		
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 254 172,52 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			110 015,05 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100)</i>			8,8%

Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale – adjudicataire)	148 893,21 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire x 100)	10,9 %

### Contrat # 3:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
<b>SNC-Lavalin GEM Québec inc.</b>	<b>77,3 %</b>	<b>1,08</b>	<b>1 177 180,74 \$</b>
WSP Canada inc.	Non-conforme: déjà recommandée pour un contrat		
GHD Consultants Ltée	Non-conforme: déjà recommandée pour un contrat		
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 003 928,22\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			173 252,52 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation x 100)			17,3 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale – adjudicataire)			- \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire x 100)			- %

Le détail de l'évaluation des soumissions est présenté à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

### Écarts avec les estimations

Les écarts entre les soumissionnaires ayant obtenu les meilleurs pointages finaux et les estimations internes sont présentés ci-après. Ils sont tous inférieurs à 20%. Le contrat #3 présente un écart de 17,3% avec l'estimation, cependant, le personnel proposé par la firme possède une expérience qui dépasse les exigences minimales demandées, ce qui justifie un taux horaire plus élevé. Nous constatons aussi une augmentation des coûts unitaires pour les travaux de forages pour deux des contrats à octroyer.

CONTRAT #1 17 560,86 \$ 1,2%  
 CONTRAT #2 110 015,05 \$ 8,8%  
 CONTRAT #3 173 252,52 \$ 17,3%

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés détiennent leur attestation de l'*Autorité des marchés financiers*. Une copie de chaque attestation se retrouve en pièces jointes au dossier.

Le présent dossier répond à l'un des critères (services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$) et à une des conditions préalables à sa présentation devant la *Commission*

*permanente sur l'examen des contrats.* En effet, la firme GHD Consultants Ltée (contrat # 1, anciennement appelée Inspec-Sol inc.) en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent et la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc. est le seul soumissionnaire conforme pour l'octroi du contrat no 3.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir les mandats d'études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale de plusieurs projets. Ces mandats feront l'objet d'une autorisation de dépense en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres et seront confiés à l'aide de «bons de commande» dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et / ou arrondissements).

Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de travaux réalisés sur le réseau cyclable pan montréalais ou de travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La *Division de l'expertise et du soutien technique* s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

La dépense maximale d'honoraires professionnels de 4 063 034,27 \$, taxes incluses, pour les trois (3) ententes-cadres, représente un coût total maximal de 3 710 091,86 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le dossier permettra une gestion responsable des sols contaminés. En effet, le volet de caractérisation environnementale des sols permettra de s'assurer que les obligations environnementales en matière de gestion des sols contaminés soient rencontrées.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'impact majeur de cette décision sera d'assurer, par le biais de ces services professionnels, la réalisation d'études et expertises géotechniques, incluant la caractérisation environnementale des sols, nécessaires à la rédaction des plans et devis des travaux de construction des infrastructures.

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, la DEST ne sera plus en mesure d'assumer sa mission qui est d'offrir des services d'expertises auprès de ses requérants (services centraux et arrondissements).

D'autre part, dans l'éventualité où un retard est observé dans l'octroi des contrats, la DEST devra, pour des mandats inférieurs à 25 000\$ (taxes incluses), procéder via des mandats gré à gré, ce qui nécessite un traitement administratif supplémentaire et un délai ne permettant pas de répondre aux besoins des requérants dans les délais fixés.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 23 septembre 2017, soit la date de la validité de la soumission, les plus bas soumissionnaires conformes pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Commission permanente sur l'examen des contrats: 3 mai 2017

Octroi des contrats: Mai 2017

Début des contrats: Juin 2017

Fin du contrat: trente-six (36) mois à partir de la date de signature de la convention par la Ville ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin TREMBLAY  
Ingenieur de section

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-15

Sylvain ROY  
C/d Expertise et soutien technique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-04-18

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures, en  
remplacement du directeur de service

**Approuvé le :** 2017-04-18

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 18 mai 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE173855001**

**Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : GHD Consultants Ltée (1 521 665,96 \$), WSP Canada inc. (1 364 187,57 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 177 180,74 \$) totalisant une somme maximale de 4 063 034,27 \$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 17-15901 - 7 soumissionnaires - Approuver les projets de convention à cette fin.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste



## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE173855001**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : GHD Consultants Ltée (1 521 665,96 \$), WSP Canada inc. (1 364 187,57 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 177 180,74 \$) totalisant une somme maximale de 4 063 034,27 \$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 17-15901 - 7 soumissionnaires - Approuver les projets de convention à cette fin.

À sa séance du 26 avril 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat 1);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrat 3).*

Le 3 mai 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont constaté que seulement trois des quatre contrats prévus pourront être octroyés en raison du trop petit nombre de soumissions reçues. L'approche du marché n'a pas complètement porté ses fruits dans le présent dossier.

Les membres ont aussi rappelé que le Service de l'environnement avait récemment préparé un appel d'offres pour des services professionnels de même nature. Pour la Commission, il y aurait lieu de favoriser une meilleure concertation des services

municipaux dans le lancement d'appel d'offres pour des services professionnels de même nature.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat 1);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrat 3).*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE173855001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

## **Recommandation à portée générale**

**La Commission recommande que l'administration favorise une meilleure concertation des services municipaux dans le lancement d'appel d'offres pour des services professionnels de même nature**



**Dossier # : 1172346001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services connexes à la clientèle , Section des comptoirs et des points de services
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire relatif à l'encaissement des constats d'infraction (application Stop+ et Gescour).

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire relatif à l'encaissement des constats d'infraction;
2. d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à signer cette entente avec la municipalité conformément à l'entente-cadre approuvée.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-25 18:39

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172346001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services connexes à la clientèle , Section des comptoirs et des points de services
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire relatif à l'encaissement des constats d'infraction (application Stop+ et Gescour).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 1er janvier 2002, conformément à la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais L.Q. 2000, c.56*, une seule cour municipale est établie pour desservir l'ensemble du territoire. Dès lors, la cour a mis en place un important réseau de service à la clientèle afin de rencontrer les objectifs de sa mission de justice de proximité et d'offrir des services au sein de chaque arrondissement. Avec ses points de service et son chef-lieu, la cour municipale comptait donc sur plus de 43 sites de transactions, d'informations et de perception des sommes dues pour les constats d'infraction.

Le 1er janvier 2006, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L.Q. 2004, c. 29*, la cour municipale est devenue une compétence de l'agglomération et à ce titre, une cour représentant 16 poursuivants distincts, soit la Ville de Montréal et les 15 villes reconstituées. Cette compétence d'agglomération attribuée par l'article 19 paragraphe 9 de cette loi relève de la compétence de la Ville de Montréal, qui peut seule agir à l'égard de cette matière (article 17).

Ainsi, les travaux de mise en place de cette nouvelle gouvernance ont été guidés par le souci de conserver l'accessibilité à la cour municipale pour les citoyens de l'ensemble du territoire et de conserver la disponibilité de nombreux sites de transactions. C'est dans ce contexte qu'un projet d'entente-cadre a été rédigé afin d'offrir la possibilité aux villes reconstituées de l'agglomération de poursuivre l'activité d'encaissement des constats d'infraction.

Plusieurs municipalités reconstituées ont signé l'entente d'encaissement en 2006 et elles offrent depuis, le service d'encaissement des constats d'infraction à leurs comptoirs de service. Cette mesure s'avère adéquate puisqu'il s'agit d'une compétence d'agglomération, dont la prestation de service doit s'étendre sur l'ensemble du territoire.

**Villes liées ayant signé l'entente :**

• Dorval	• Hampstead
• Dollard-des-Ormeaux	• Kirkland
• Mont-Royal	• Montréal-Ouest
• Sainte-Anne-de-Bellevue	• Beaconsfield
• Côte-Saint-Luc	• Westmount

Au cours de l'année 2016, la Ville de Pointe-Claire a manifesté son intention d'adhérer à l'entente-cadre afin de permettre l'encaissement des constats d'infraction à son comptoir de service. La décision du conseil de la municipalité de Pointe-Claire portant le numéro 2016-313 est déposée au présent dossier en pièce jointe.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG06 0102 - 2 mars 2006 - Approuver un projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal et les municipalités reconstituées relatif à la perception des comptes de taxes foncières et des droits de mutation immobilières (application OASIS) et à l'encaissement des constats d'infraction (application STOP+ et GESOUR).

### **DESCRIPTION**

L'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire permettra à cette dernière de procéder à l'encaissement des constats d'infraction.

L'entente comporte 3 annexes qui sont déposées au présent dossier en pièces jointe:

- Annexe A - Niveau transactionnel - Encaissement des constats d'infraction pour les villes liées (maj 2017);
- Annexe B - Encaissement dépôts procédure\_paiement par carte de crédit et débit;
- Annexe C - Règles régissant l'accès aux actifs informationnels de la Ville de Montréal.

### **JUSTIFICATION**

La cour municipale de la Ville de Montréal est le tribunal de toutes les municipalités de l'agglomération. À ce titre, il est approprié pour la Ville de Montréal de poursuivre l'activité d'encaissement des constats d'infraction avec la Ville de Pointe-Claire, et ce, puisque l'article 468 de la Loi sur les cités et villes, L.R.Q. c. C-19, permet à une municipalité de conclure une entente inter municipale qui doit être adoptée par le conseil d'agglomération.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les terminaux de point de vente et la cueillette des dépôts (recettes) seront pris en charge par le service des finances, tout comme pour les 10 autres villes signataires et participantes de l'entente à l'encaissement des constats.

Il n'y a pas d'autre aspect financier à ce dossier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La municipalité de Pointe-Claire souhaite offrir l'encaissement des constats d'infraction à son comptoir de service selon les modalités prévues à l'entente. Ainsi, l'ajout d'un site d'encaissement sur le territoire permettra d'accroître l'accessibilité à un service de première ligne et de renforcer la cohésion entre la municipalité et la cour municipale. Les 10 municipalités signataires de l'entente participent depuis plus de 10 ans à cette activité et 21 087 transactions ont été effectuées l'année dernière aux bénéfices des citoyens.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La documentation interne et les informations des pages dédiées à la cour municipale du portail Internet de la Ville doivent être modifiées afin d'ajouter les coordonnées du bureau du citoyen de la Ville de Pointe-Claire.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Aucune

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Réjean GAGNÉ, Service des technologies de l'information  
Nathalie HAMEL, Service des finances  
Jocelyne L'ANGLAIS, Service du greffe

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie DAUPHINAIS  
Chef de division perception et services à la  
clientèle

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-11

Yves BRIAND  
Directeur

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Yves BRIAND  
Directeur des services judiciaires

**Approuvé le :** 2017-04-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Patrice GUAY  
Directeur de service et avocat en chef de la  
Ville

**Approuvé le :** 2017-04-21

CE : 20.014  
2017/05/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



CE : 20.015  
2017/05/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1174069006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier le bail intervenu entre la Ville de Montréal et les Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc. pour la location d'un espace situé au 8 <sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 1550 rue Metcalfe, à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2017, pour la portion de 206,06 m <sup>2</sup> visée par la présente convention de modification de bail, et à compter du 31 juillet 2017, pour la portion restante de 1 233,10 m <sup>2</sup> , et de payer la pénalité de 362 440,00 \$ taxes incluses. 2- approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., pour une période de 3 ans et 11 mois, à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2017, un local additionnel d'une superficie de 206,06 m <sup>2</sup> , situé au 8 <sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe et utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 278 794,65 \$, incluant les taxes, selon les termes et conditions stipulés dans la convention. (Bâtiment 3241)

Il est recommandé :

- 1- de résilier le bail intervenu entre la Ville de Montréal et les Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc, pour la location d'un espace situé au 8<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017, pour la portion de 206,06 m<sup>2</sup> visée par la présente convention de modification de bail, et à compter du 31 juillet 2017, pour la portion restante de 1 233,10 m<sup>2</sup>, et de payer la pénalité de 362 440,00 \$ taxes incluses;
- 2- d'approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., pour une période de 3 ans et 11 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017, un local additionnel d'une superficie de 206,06 m<sup>2</sup>, situé au 8<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe et utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 278 794,65 \$, incluant les taxes, selon les termes et conditions stipulés dans la convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération, pour un montant de 139 954,91 \$ taxes incluses.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-23 15:43

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174069006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier le bail intervenu entre la Ville de Montréal et les Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc. pour la location d'un espace situé au 8e étage de l'immeuble sis au 1550 rue Metcalfe, à compter du 1er juin 2017, pour la portion de 206,06 m <sup>2</sup> visée par la présente convention de modification de bail, et à compter du 31 juillet 2017, pour la portion restante de 1 233,10 m <sup>2</sup> , et de payer la pénalité de 362 440,00 \$ taxes incluses. 2- approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., pour une période de 3 ans et 11 mois, à compter du 1er juin 2017, un local additionnel d'une superficie de 206,06 m <sup>2</sup> , situé au 8e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe et utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 278 794,65 \$, incluant les taxes, selon les termes et conditions stipulés dans la convention. (Bâtiment 3241)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Entre le 4 juillet 2012 et le 27 avril 2015, les Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., (le « Propriétaire ») ont signé avec la Ville de Montréal un bail et 2 conventions de modification de bail (ci-après appelés le «Bail») concernant des locaux d'une superficie totale de 4 704,33 mètres carrés, situés au 6<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> étage dans les immeubles sis au 1550, rue Metcalfe et au 1555, rue Peel ( les « Cours Mont-Royal »). L'échéance du Bail est le 30 avril 2021.

Situé au Centre-ville de Montréal, les Cours Mont-Royal abritent les bureaux du contrôleur général, du vérificateur général, de l'inspecteur général, de l'Office de consultation publique, de la Fondation du maire, du conseil interculturel de Montréal, du conseil jeunesse de Montréal et du conseil des Montréalaises.

De plus, le Propriétaire a signé le 15 décembre 2000 un bail avec le Conseil Régional du Développement de l'Île de Montréal, (ci-après appelé le « 2<sup>e</sup> bail ») pour un espace ayant une superficie locative de 1 439,16 mètres carrés situé au 8<sup>e</sup> étage des Cours Mont-Royal. Ce bail a été cédé à la Ville le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et a été sous-loué en partie (380,90 m<sup>2</sup>) à l'organisme Concertation régionale de Montréal jusqu'au 30 juin 2017. L'organisme a avisé la Ville qu'il quittera à l'échéance du sous-bail.

Voyant que les espaces vacants du 2<sup>e</sup> bail ne sont pas requis pour des fins municipales, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a recommandé aux autorités compétentes de la Ville de mettre fin au 2<sup>e</sup> bail (option de résiliation) à compter du 31 juillet 2017 et de payer la pénalité au Propriétaire. (CG16 0254).

D'autre part, depuis le 15 juillet 2007, la Ville louait de la Société immobilière 500 place d'Armes S.A. des espaces de bureaux, situés au 18<sup>e</sup> étage de l'édifice sis au 500, place d'Armes, afin de loger la Commission de la Fonction Publique de Montréal (la « CFPM »). Le local avait une superficie de 289,72 mètres carrés et l'échéance du bail était le 31 janvier 2017.

Parce que le bail de la CFPM est venu à échéance le 31 janvier dernier et que le propriétaire ne souhaitait pas prolonger le bail au 500, place d'Armes, il a été décidé de relocaliser la CFPM dans un local devenu vacant visé par le 2<sup>e</sup> bail.

Conséquemment, avec l'accord de la direction générale, le 26 janvier dernier, la CFPM a déménagé aux Cours Mont-Royal et elle occupe présentement un espace vacant visé par le 2<sup>e</sup> bail, d'une superficie locative de 206,06 mètres carrés situé au 8<sup>e</sup> étage (ci-après appelé le « 3<sup>e</sup> espace additionnel »). Les espaces répondent parfaitement aux besoins de l'organisme.

En concomitance et à la suite de la décision de la Ville de mettre fin au 2<sup>e</sup> bail, le Propriétaire a accepté de réduire le loyer pour l'espace de 206,06 mètres carrés situé au 8<sup>e</sup> étage, et de réduire la pénalité d'une somme de 60 565,95 \$, taxes incluses.

Le présent sommaire a pour but de résilier le 2<sup>e</sup> bail et d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc. un espace additionnel d'une superficie de 206,06 mètres carrés, situé au 8<sup>e</sup> étage dans l'immeuble situé au 1550, rue Metcalfe, pour un terme de 3 ans et 11 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 2102 - 21 décembre 2016 - d'approuver un projet de convention de prolongation de sous-location par lequel la Ville sous-loue à Concertation régionale de Montréal, à des fins de bureaux, un local d'une superficie de 380,90 mètres carrés, au 8<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 1550, rue Metcalfe, pour une période de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, moyennant un loyer total de 73 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

CG16 0254 - le 21 avril 2016 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière afin de mettre fin au bail du 8<sup>e</sup> étage du 1550, rue Metcalfe pour le 31 juillet 2017 et de payer la pénalité.

CG15 0543 – 24 septembre 2015 - approuver un projet de cession de bail par lequel la Conférence régionale des élus de Montréal cède à la Ville de Montréal un bail, d'une durée de 6 ans et 10 mois, pour des locaux situés au 8<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie totale de 1 439,16 mètres carrés, à des fins de bureaux moyennant une dépense totale de 4 334 977,82 \$ taxes incluses / approuver un projet de convention de sous-location par lequel la Ville de Montréal sous-loue à Concertation régionale de Montréal, pour une période de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, un local situé au 8<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie de 380,90 mètres carrés, moyennant un loyer total de 214 022,40 \$, avant taxes

CM15 0504 - le 27 avril 2015 - approuver un projet de convention de modification de bail

par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., pour une période de 6 ans un local additionnel situé au 6<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

CM14 0250 - le 24 mars 2014 - approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., pour une période de 7 ans, un local additionnel situé au 12<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metclafe, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

CG12 0213 - le 21 juin 2012 - approuver le renouvellement du projet de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., pour une période de 9 ans, des espaces, situés aux 6<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> étages des immeubles sis au 1555, rue Peel et au 1550, rue Metcalfe, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012.

## **DESCRIPTION**

Il est recommandé de résilier le bail intervenu entre la Ville de Montréal et les Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc. pour la location d'un espace situé aux Cours Mont-Royal, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 pour la portion de 206,06 mètres carrés visée par la présente convention de modification de bail et à compter du 31 juillet 2017, pour la portion restante de 1 233,10 mètres carrés, et de payer la pénalité de 362 440,00 \$, taxes incluses. De plus, il est recommandé d'approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc. , pour une période de 3 ans et 11 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017, un local additionnel d'une superficie de 206,06 mètres carrés, situé aux Cours Mont-Royal et utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 278 794,65 \$, incluant les taxes, selon les termes et conditions stipulés dans la convention.

## **JUSTIFICATION**

### **Concernant la résiliation du bail**

Le 21 avril 2016 le conseil d'agglomération de la Ville approuvait la résiliation de l'ensemble du 2<sup>e</sup> bail à compter du 31 juillet 2017. Comme les conditions de résiliation visées par la décision CG16 0254 ont changées, le SGPI souhaite faire approuver les nouvelles conditions de résiliation, à savoir :

- Résilier à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017, sans pénalité, pour la portion de 206,06 mètres carrés visée par la présente convention de modification de bail.
- Résilier à compter du 31 juillet 2017, pour la portion restante de 1 233,10 mètres carrés, et de payer la pénalité de 362 440,00 \$, taxes incluses.

Comme le local n'est plus requis pour des fins municipales et que des rénovations majeures seraient requises (1 M\$) en plus de payer un loyer de 387,50\$/m<sup>2</sup> à 409,02 \$/m<sup>2</sup> jusqu'en 2022, le SGPI recommande d'exercer son droit de résiliation.

En plus d'éviter de payer la pénalité de 60 565,95 \$ taxes incluses, le Propriétaire accepte de résilier à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 au lieu du 31 juillet 2017, la portion du 3<sup>e</sup> espace additionnel visé par la présente convention de modification de bail. Cette situation permet à la Ville d'économiser la somme de 7 900,00 \$ en loyer pour les deux mois.

**Pour la convention de prolongation du bail de 3 ans et 11 mois afin de loger la CFPM.**

Puisque les entités de la Ville qui habitent les Cours Mont-Royal ont des missions axées sur les contrôles et les vérifications internes, il est justifié de déménager la CFPM au Cours Mont-Royal. La CFPM est une commission non partisane et indépendante qui a pour mission principale de vérifier le caractère impartial et équitable des règles de dotation en vigueur à la Ville.

De plus, le CFPM peut, de sa propre initiative, ou sur demande d'une instance de la Ville, faire toutes les recommandations qu'elle juge appropriées. Selon la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville nomme les membres de la CFPM et désigne, parmi ceux-ci, le (la) président(e) et le(s) vice-président(e)(s).

Aussi, le Propriétaire a considérablement réduit son loyer afin de maintenir la Ville comme locataire. Pour la période 2017 à 2021, le loyer unitaire contractuel, selon les conditions prévues au 2<sup>e</sup> bail, que la Ville aurait dû payer est d'environ 375,00\$/m<sup>2</sup> à 396,54 \$/m<sup>2</sup>, alors que le loyer négocié par le SGPI pour les espaces de la CFPM, pour cette même période, sera d'environ 293,44 \$/m<sup>2</sup> à 299,55 \$/m<sup>2</sup>. En plus d'une réduction considérable du loyer, la Ville n'aura pas à payer la pénalité pour le 3<sup>e</sup> espace additionnel visé par la convention de modification de bail. À cet effet, le Propriétaire accorde une réduction de la pénalité pour une somme de 60 565,95 \$, taxes incluses.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la somme nette de ristourne de taxes, que la Ville devra défrayer pour la pénalité.

Pénalité avant taxes	315 233,75 \$
TPS (5 %)	15 761,69 \$
TVQ (9,975 %)	31 444,57 \$
<b>Total incluant taxes</b>	<b>362 440,00 \$</b>
Ristourne de TPS	(15 761,69) \$
Ristourne de TVQ	(15 722,28) \$
Coût total net	330 956,03 \$

Le 21 avril 2016, par la décision CG16 0254, la somme de 364 630,22 \$, nette de ristourne de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration, pour l'année 2016, a été virée au budget du SGPI.

### Loyer convention de modification de bail

Le loyer pour cet espace additionnel au 8<sup>e</sup> étage d'une durée de 3 ans et 11 mois se définit de la façon suivante :

	<b>Loyer total du 1er juin 2017 au 30 avril 2021</b>
Superficie (m <sup>2</sup> )	206,06
Loyer de base	95 235,37 \$
Frais d'exploitation	88 609,10 \$
Taxes foncières	58 638,38 \$
Total avant taxes	242 482,85 \$
TPS (5 %)	12 124,14 \$
TVQ (9,975 %)	24 187,66 \$
<b>Total incluant taxes</b>	<b>278 794,65 \$</b>
Ristourne de TPS	(12 124,14) \$

Ristourne de TVQ	(12 093,83) \$
Coût total net	254 576,68 \$
Taux unitaire annuel moyen (\$ / m <sup>2</sup> )	300,42 \$

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document «Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

Le taux de location pour ce type de local dans le secteur oscille entre 365,97 \$/m<sup>2</sup> et 398,26 \$/m<sup>2</sup>.

Concernant le coût du loyer pour cet espace additionnel, il est identique au loyer des autres occupants Ville de l'immeuble.

La dépense totale de loyer pour le terme de 3 ans et 11 mois représente un montant de 254 576,68 \$, net de ristourne de taxes, et sera financée par le budget de fonctionnement de la CFPM. Ce dossier ne présente aucun impact récurrent sur le cadre financier des années 2017 à 2021. Pour l'année 2017 et les suivantes, la CFPM assumera la dépense ainsi que les fluctuations de loyer à même son enveloppe budgétaire. Pour l'année 2017, la CFPM bénéficie des sommes requises dans son budget pour assumer cette dépense.

Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération, pour un montant de 139 954,91 \$, taxes incluses.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Propriétaire a l'obligation de respecter les directives : 01, 04 et 05 du Plan stratégique de développement durable du locataire. Aussi, puisque le Propriétaire détient déjà une certification BOMA BEST niveau 3, celui-ci aura la responsabilité de conserver cette certification.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas donner suite au présent dossier impliquerait que la CFPM ne pourrait pas accomplir sa mission.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : mai 2017  
Conseil municipal : mai 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**



Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Sylvie B BERTRAND, Service du développement économique  
Julie PÉPIN, Commission de la fonction publique de Montréal  
Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Nathalie ORTEGA, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joel GAUDET  
Conseiller en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-07

Guylaine CORMIER  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-04-18

**Approuvé le :** 2017-04-19



**Dossier # : 1160679027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier total de 169 500 \$ à 39 organismes pour la réalisation de 40 projets, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements 2017.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 169 500 \$ \$ aux 39 organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles – Festivals et événements – 2017, et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

<b>Organismes</b>	<b>Projets</b>	<b>Montants 2017</b>
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-ouest / Centre Prisme	Festival d'expressions artistiques d'ici et d'ailleurs, 9e édition.	2 000 \$
Alchimies, Créations et Cultures	Orientalys 6e édition	17 000 \$
Alliance québécoise de l'Asie du Sud	Festival de l'Inde, 39e édition.	2 000 \$
Arc-en-ciel d'Afrique	MASSIMADI, Festival des films et des arts	3 000 \$
Association culturelle Playmas Montréal inc.	Semaine de la mode caribéenne de Montréal - 2e édition	1 000 \$
Association culturelle St-Volodymyr de Montréal	Festival Ukrainien de Montréal - 18e édition	4 000 \$
Association des jeunes de la Petite Bourgogne	Festival Petite-Bourgogne, 31e édition.	3 500 \$
ATSA	Cuisine ta ville.	2 000 \$
Bienvenue à NDG	Festival interculturel	1 000 \$

Carrefour de ressources en interculturel	Rendez-vous interculturels 2017, 11e édition.	2 000 \$
Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-est	Fête de la famille de Pierrefonds, 7e édition.	1 000 \$
Carrefour socioculturel du centre afrika	Les journées africaines du centre Africa, 13e édition.	4 000 \$
Centre de la langue et de la culture coréenne de Montréal (CLCCM)	Festival Couleurs de la Corée 2017, 2e édition.	1 000 \$
Centre Kabir pour les Arts et la Culture	Festival des films de l'Asie du Sud 7e édition	1 000 \$
Comité international pour la promotion du Créole et de l'alphabétisation (KEPKAA)	Mois du Créole à Montréal, 16e édition.	4 000 \$
Communauté Sépharade Unifiée du Québec	Festival Sefarad de Montréal 2017, 24e édition.	5 000 \$
Congrès national des Italo-Canadiens, région Québec	Semaine italienne de Montréal, 24e édition.	25 000 \$
Corporation d'animation des places publiques (CAPP)	Carnaval Estival, 8e édition.	6 000 \$
Festival Accès Asie	Célébration du patrimoine asiatique, 22e édition.	9 000 \$
Festival de contes il était une fois...	Festilou 2017, 8e édition.	2 000 \$
Festival flamenco Montréal	Festival Flamenco de Montréal 2017, 6e édition.	5 000 \$
Festival international de Tango de Montréal	Festival international de Tango de Montréal, 15e édition.	2 500 \$
Folklore Canada International	Spectacle Montréal international 2017, 13e édition.	3 000 \$
Fondation Fabienne Colas	Festival Haïti en folie à Montréal - 11e édition	8 000 \$
Fondation Fabienne Colas	Festival International du film Black de Montréal	13 000 \$
Fondation LatinArte	Fondation LatinArte,	6 000 \$
La Maison de la Syrie	Festival des cultures syriennes de Montréal, 2e édition.	1 000 \$
L'île de Cuba / La Isla de Cuba	Festival International Cubaneando, 6e édition.	3 000 \$
Loisirs Saint-Henri	Festival des jeux de société et des jeux d'adresse hors dimension.	1 000 \$
Maison des familles de Mercier-Est	La Fête des Familles.	1 500 \$
Mon resto Saint-Michel	Festival des nations, 12e édition.	4 000 \$
Mouvement ATD Quart monde du Canada	Festival des savoirs partagés 9e édition	1 000 \$
Nord Sud Arts et Cultures	Festival Altérité pas à pas !, 2e édition.	5 000 \$
Prévention Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Festival d'arts urbains Hip Hop You Don't Stop 2017, 12e édition.	5 000 \$
Racine Croisée Solidarité Sawa	Festival World Music'art Makossa - 4e édition	1 000 \$
Revitalisation Saint-Pierre	Fête de la Paix à St-Pierre - 5e édition	3 000 \$
Service des Loisirs Angus-Bourbonnière	Fête de la famille à Rosemont, 2017	1 000 \$

Société du patrimoine d'expression du Québec	Folklories 2017-Venir au monde: rites et traditions de la naissance.	3 000 \$
Société Montréalaise des jeux des Highlands (The Montreal Highland games society)	Festival multiculturel des Jeux écossais de Montréal, 40e édition.	6 000 \$
Troupe de danse Titosalsabor	Festival Arché Wemilere - Festival culturel et congrès international de danse et de musique, 2e édition.	1 000 \$

2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-01 11:34

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160679027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier total de 169 500 \$ à 39 organismes pour la réalisation de 40 projets, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements 2017.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de la culture est responsable de l'application du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2017 (PSDEC - 2017). Le programme vise à consolider les efforts d'organisation de festivals et d'événements qui favorisent la rencontre et le partage des expressions de la diversité culturelle montréalaise pour promouvoir les relations interculturelles et favoriser l'excellence de Montréal sur le plan de la diversité des expressions culturelles et de l'interculturalisme.

Pour l'édition 2017, les mêmes balises et encadrements que les années antérieures ont été utilisés, à savoir une procédure d'appel de projets et d'évaluation. Les principales opérations de communication, d'appel de soumission, de réception de projet et de sélection se sont déroulées du 25 novembre 2016 au 13 janvier 2017:

1. Appel de soumission de projets diffusé notamment auprès des organismes (envois aux organismes, publication sur le site Internet de la Ville, séance d'information) et diffusion de l'information auprès des dix-neuf arrondissements et du réseau Accès-Montréal.
2. Clôture de la période de soumission de projets le 13 janvier 2017 et traitement des demandes déposées au PSDEC - 2017. L'admissibilité des demandes a été faite au mois de janvier 2017. L'analyse et la sélection des projets ont été réalisées au début du mois de mars 2017 par un comité de sélection composé d'un représentant du Service de la culture, Direction Cinéma - Festivals - Événements, d'un représentant du Service de la diversité sociale et des sports ainsi qu'un expert externe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE16 0671, du 27 avril 2016** - Accorder un soutien financier total de 170 500 \$ à 36 organismes pour la réalisation de 37 projets, à même le budget de fonctionnement de la

Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements 2016.

**CE15 0744, du 22 avril 2015** - Accorder un soutien financier de 179 500 \$ à 37 organismes pour la réalisation de 38 projets, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2015.

**CE14 0794, du 21 mai 2014** - Accorder un soutien financier total de 179 500 \$ à 39 organismes pour la réalisation de 40 projets, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2014.

## DESCRIPTION

La Direction Cinéma - Festivals - Événements a reçu des demandes de soutien financier totalisant plus de 750 000 \$.

Le comité de sélection a retenu 40 projets, en provenance de 39 organismes, qui favorise l'excellence de Montréal sur le plan de la diversité des expressions culturelles et de l'interculturalisme. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Promouvoir l'inclusion et les relations harmonieuses entre les communautés et les individus de toutes origines.
2. Soutenir la réalisation de festivals et d'événements faisant la promotion de la diversité des expressions favorisant le rassemblement de différentes communautés culturelles montréalaises.
3. Encourager la réalisation de projets qui favorisent le dialogue, le maillage ou le métissage des expressions entre diverses communautés culturelles par le biais d'événements ou de festivals culturels rassembleurs.
4. Assurer à la population une plus grande accessibilité à ces événements et festivals.

Les recommandations sont telles qu'elles apparaissent à la colonne « Montants 2017 » au tableau ci-dessous :

Organismes	Projets	Mon tants 2017	% par rapport budget de l'orga nisme	Budgets prévisio nnels des orga nismes 2017	Mon tants 2016	Mon tants 2015	Mon tants 2014	Mon tants 2013
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-ouest / Centre Prisme	Festival d'expressions artistiques d'ici et d'ailleurs, 9e édition.	2 000 \$	5%	40 370 \$	1 000 \$		2 000 \$	
Alchimies, Créations et Cultures	Orientalys 6e édition	17 000 \$	5%	361 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	
Alliance québécoise de l'Asie du Sud	Festival de l'Inde, 39e édition.	2 000 \$	5%	40 000 \$	1 000 \$			
Arc-en-ciel d'Afrique	MASSIMADI, Festival des	3 000 \$	6%	54 400 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$

	films et des arts							
Association culturelle Playmas Montréal inc.	Semaine de la mode caribéenne de Montréal - 2e édition	1 000 \$	2%	50 000 \$				
Association culturelle St-Volody myr de Montréal	Festival Ukrainien de Montréal - 18e édition	4 000 \$	3%	140 000 \$	5 000 \$	5 000 \$		4 500 \$
Association des jeunes de la Petite Bourgogne	Festival Petite-Bourgogne, 31e édition.	3 500 \$	18%	19 000 \$	3 500 \$	3 500 \$	3 000 \$	3 000 \$
ATSA	Cuisine ta ville.	2 000 \$	1%	203 311 \$				
Bienvenue à NDG	Festival interculturel	1 000 \$	8%	12 235 \$	1 000 \$	1 000 \$		
Carrefour de ressources en interculturel	Rendez-vous interculturels 2017, 11e édition.	2 000 \$	3%	57 222 \$	1 000 \$	1 000 \$		
Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-est	Fête de la famille de Pierrefonds, 7e édition.	1 000 \$	4%	24 620 \$				
Carrefour socioculturel du centre afrika	Les journées africaines du centre Africa, 13e édition.	4 000 \$	2%	225 400 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	2 000 \$
Centre de la langue et de la culture coréenne de Montréal (CLCCM)	Festival Couleurs de la Corée 2017, 2e édition.	1 000 \$	3%	35 000 \$				
Centre Kabir pour les Arts et la Culture	Festival des films de l'Asie du Sud 7e édition	1 000 \$	4%	23 600 \$	1 000 \$	1 000 \$		
Comité international pour la promotion du Créole et de l'alphabétisation (KEPKAA)	Mois du Créole à Montréal, 16e édition.	4 000 \$	5%	87 000 \$		5 000 \$		5 000 \$
Communauté Sépharade Unifiée du Québec	Festival Sefarad de Montréal 2017, 24e édition.	5 000 \$	3%	150 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	8 000 \$	10 000 \$
Congrès national des	Semaine italienne de	25 000 \$	3%	769 850 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$

Italo-Canadiens, région Québec	Montréal, 24e édition.								
Corporation d'animation des places publiques (CAPP)	Carnaval Estival, 8e édition.	6 000 \$	5%	115 500 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	5 000 \$	
Festival Accès Asie	Célébration du patrimoine asiatique, 22e édition.	9 000 \$	5%	184 954 \$	9 000 \$	9 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	
Festival de contes il était une fois...	Festilou 2017, 8e édition.	2 000 \$	7%	27 800 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	
Festival flamenco Montréal	Festival Flamenco de Montréal 2017, 6e édition.	5 000 \$	6%	86 500 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	
Festival international de Tango de Montréal	Festival international de Tango de Montréal, 15e édition.	2 500 \$	5%	50 000 \$	2 500 \$	2 500 \$	3 000 \$	4 500 \$	
Folklore Canada International	Spectacle Montréal international 2017, 13e édition.	3 000 \$	19%	15 650 \$	3 000 \$	3 000 \$	2 500 \$	2 500 \$	
Fondation Fabienne Colas	Festival Haïti en folie à Montréal - 11e édition	8 000 \$	1%	570 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$		
Fondation Fabienne Colas	Festival International du film Black de Montréal	13 000 \$	2%	675 513 \$	5 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	
Fondation LatinArte	Fondation LatinArte,	6 000 \$	2%	256 300 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	
La Maison de la Syrie	Festival des cultures syriennes de Montréal, 2e édition.	1 000 \$	5%	21 050 \$					
L'île de Cuba / La Isla de Cuba	Festival International Cubano, 6e édition.	3 000 \$	5%	56 880 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	1 000 \$	
Loisirs Saint-Henri	Festival des jeux de société et des jeux d'adresse	1 000 \$	8%	11 826 \$					



	hors dimension.							
Maison des familles de Mercier-Est	La Fête des Familles.	1 500 \$	4%	36 500 \$	1 000 \$	1 000 \$		
Mon resto Saint-Michel	Festival des nations, 12e édition.	4 000 \$	9%	46 650 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Mouvement ATD Quart monde du Canada	Festival des savoirs partagés 9e édition	1 000 \$	4%	28 280 \$			1 000 \$	
Nord Sud Arts et Cultures	Festival Altérité pas à pas !, 2e édition.	5 000 \$	3%	177 000 \$				
Prévention Côte-des-Neiges - Notre-Dame - de-Grâce	Festival d'arts urbains Hip Hop You Don't Stop 2017, 12e édition.	5 000 \$	5%	108 000 \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	3 500 \$
Racine Croisée Solidarité Sawa	Festival World Music'art Makossa - 4e édition	1 000 \$	2%	60 306 \$				
Revitalisation Saint-Pierre	Fête de la Paix à St-Pierre - 5e édition	3 000 \$	7%	44 286 \$	3 000 \$	5 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Service des Loisirs Angus-Bourbonnière	Fête de la famille à Rosemont, 2017	1 000 \$	6%	17 300 \$				
Société du patrimoine d'expression du Québec	Folklories 2017-Venir au monde: rites et traditions de la naissance.	3 000 \$	21%	14 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Société Montréalaise des jeux des Highlands (The Montreal Highland games society)	Festival multiculturel des Jeux écossais de Montréal, 40e édition.	6 000 \$	2%	378 000 \$	3 000 \$			6 000 \$
Troupe de danse Titosalsabor	Festival Arché Wemilere - Festival culturel et congrès	1 000 \$	3%	38 700 \$				

internatio nal de danse et de musique, 2e édition.							
---	--	--	--	--	--	--	--

## **JUSTIFICATION**

Les projets retenus favorisent l'interculturalisme, la rencontre et le partage entre les différentes communautés ethnoculturelles ainsi que leur participation à la vie montréalaise. Ils permettent à l'ensemble de la population montréalaise de découvrir les nombreuses cultures qui composent le Montréal d'aujourd'hui et de demain.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Direction Cinéma - Festivals - Événements dispose des crédits nécessaires dans son budget 2017 pour assumer la dépense de 169 500 \$ relativement au PSDEC - 2017. Ces dépenses sont entièrement assumées par la ville centrale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce programme et les projets retenus contribuent au rayonnement culturel et interculturel de Montréal ainsi qu'au développement d'une animation urbaine de qualité pouvant générer des retombées sociales et économiques à l'échelle locale et métropolitaine.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Chaque organisme doit souligner la contribution de la Ville dans ses documents de promotion comme prévu au programme.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Visite d'événements;

- Réception des bilans d'événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kevin DONNELLY  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-13

Kevin DONNELLY  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

**Approuvé le :** 2017-04-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-05-01



**Dossier # : 1171637003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une contribution financière de 20 000 € à l'Union Internationale des Transports Publics (UITP) pour le plan de visibilité au moment du Sommet mondial des transports publics qui se déroulera à Montréal du 15 au 17 mai. - Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 20 000 € à l'Union Internationale des Transports Publics (UITP) pour le plan de visibilité au moment du congrès international qui se déroulera à Montréal du 15 au 17 mai.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-04-27 09:00

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171637003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une contribution financière de 20 000 € à l'Union Internationale des Transports Publics (UITP) pour le plan de visibilité au moment du Sommet mondial des transports publics qui se déroulera à Montréal du 15 au 17 mai. - Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Association internationale des transports publics (UITP), compte 2 900 membres de 90 pays. Elle représente les opérateurs publics et privés de tous les modes de transport public, les autorités organisatrices, l'industrie des services et fournitures et les organes et institutions de recherche. Très active sur le plan international, elle a notamment mis en œuvre l'Agenda 21 dont l'objectif est d'engager l'action à l'échelle internationale, nationale, régionale et locale du point de vue du développement durable. L'UITP est un joueur incontournable du transport collectif qui voit au-delà de la notion de déplacements et de transport et considère l'apport que les projets de transports collectifs ont sur l'activité économique d'une région et la mobilité de ses citoyens.

Le 15 au 17 mai, Montréal sera l'hôte du 62<sup>e</sup> Sommet mondial des transports publics de l'UITP qui comptera plus de 9 500 délégués et visiteurs provenant de plus de 80 pays, de même que 350 exposants.

La présente contribution vient en appui à la démarche de la STM visant à recevoir cet important événement dans le domaine transport collectif à l'occasion du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

La connexion Wi-Fi dans l'espace congrès a été choisie parmi les différentes activités offertes dans le plan de visibilité. Il nous est apparu judicieux de faire valoir Montréal comme *Ville intelligente* en offrant la connexion Wi-Fi aux congressistes. Par ailleurs, cette contribution donne le droit, outre le logo de la Ville dans l'*Espace WI-FI* ,

aux avantages suivant : un maximum de 4 inscriptions au tarif préférentiel des commanditaires et 20 billets d'admission à l'exposition.

## **JUSTIFICATION**

La contribution financière de la Ville se justifie du fait que :

- La STM et l'AMT sont les hôtes du Sommet;
- Montréal appuie la STM et l'AMT dans l'organisation du Congrès; le maire sera notamment le président du comité d'honneur.
- L'événement est unique et ne se reproduira pas d'ici plusieurs années à Montréal;
- L'événement s'inscrit dans le cadre du 375e anniversaire;
- C'est à Montréal que l'on retrouve les plus grands utilisateurs du transport collectif en Amérique du Nord;
- Le logo de la Ville sera affiché sur les communications, le programme et dans l'espace Congrès (espace WIFI). Par ailleurs, les hôtes locaux (STM et AMT) organisent un événement public en marge du Sommet de l'UITP intitulées *Place au transport* auquel le logo de la Ville de Montréal sera intégré aux affiches apposées sur le Palais des congrès.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 20 000 € (approximativement 28 898 \$CAN) sera prise dans les budgets de fonctionnement de la Direction des transports. La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de 15 000 € (approximativement 21 673.50 \$CAN) dans les trente (30) jours de la signature de la Convention,
- un deuxième versement au montant de 5 000 € (approximativement 7 225.50 \$CAN) dans les trente (30) jours de la remise des documents décrits à l'article 4.5.1 de la Convention (reddition de compte),

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. Le montant en euro sera converti au taux en vigueur au moment du paiement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le transport collectif est un élément essentiel du développement durable et sa promotion y contribue.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La participation de la Ville atteste de sa collaboration avec la STM, de son appui au transport collectif et de son rôle d'hôte.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La STM a élaboré un plan de communication pour promouvoir l'événement public «*Place au transport*» et annoncer la tenue du Sommet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation de la contribution financière par le CE : mai 2017

Paiement du premier versement de la contribution à l'UITP : mai 2017

Fin du congrès : 17 mai 2017

Paielement du deuxième versement de la contribution à l'UITP : juin 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Hélène BOUCHARD  
Secrétaire Recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-24

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel

**Approuvé le :** 2017-04-25

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-04-26

**Dossier # : 1177317001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique évalué à environ 150 000 \$ avec l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à la 42e édition du défilé de La Carifesta. / Autoriser la tenue de l'événement le samedi 8 juillet 2017. / Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et square Phillips, pour le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue Du Fort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine ainsi que le square Phillips

Il est recommandé :

au comité exécutif :

1- d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue de l'événement « La Carifesta », sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et square Phillips prévoyant le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue du Fort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine;

au conseil municipal :

2- d'approuver le projet de protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique évalué à environ 150 000 \$ avec l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la tenue de l'événement « La Carifesta », le samedi 8 juillet 2017;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-01 11:33

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---



Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177317001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique évalué à environ 150 000 \$ avec l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à la 42e édition du défilé de La Carifesta. / Autoriser la tenue de l'événement le samedi 8 juillet 2017. / Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et square Phillips, pour le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue Du Fort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine ainsi que le square Phillips

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC) est une entreprise culturelle à but non lucratif ayant pour mission de produire les différents volets de « La Carifesta », soit :

- le Junior Carifesta, un défilé mettant en vedette les enfants qui parquent dans des costumes traditionnels caribéens. L'événement se tient dans les rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.
- le défilé de la Carifesta, événement issu de la grande tradition carnavalesque des Antilles et des Caraïbes. Mélange de rites religieux et saisonniers, liés aux récoltes (surtout de la canne à sucre), le carnaval est l'événement central de l'AFCC.

Ce sommaire concerne la présentation du défilé au centre-ville de Montréal. La Ville appuie l'organisme par un soutien financier et un soutien technique. En 2017, la 42<sup>e</sup> édition se réalisera sur la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues du Fort et square Phillips.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM16 0725** - Le 21 juin 2016 - Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la 41<sup>e</sup> édition du défilé de La Carifesta, qui se tiendra le samedi 2 juillet 2016;

- **CM15 0808** - Le 16 juin 2015 - Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la

Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la 40e édition du défilé de La Carifesta, qui se tiendra le samedi 4 juillet 2015;

- **CM14 0606-** Le 16 juin 2014 - Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à l'édition 2014 du défilé de La Carifesta. Autoriser la tenue de l'événement le samedi 5 juillet 2014. Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et Square Phillips, pour le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue du Fort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, pour l'installation des estrades sur l'avenue McGill College entre De Maisonneuve et Cathcart ainsi que le Square Phillips.

## **DESCRIPTION**

Le défilé s'inspire des carnivals caribéens d'inspiration antillaise et est une démonstration spectaculaire de costumes traditionnels, de musique (calypso, reggae, kompa) et de couleurs. Les participants au défilé sont en groupe de danseurs, chacun étant accompagné par de la musique. Chaque groupe illustre un thème particulier et est dirigé par une reine et un roi vêtus de costumes traditionnels et somptueux. Cette année le défilé comprend neuf chars allégoriques et deux groupes de marcheurs. Depuis la fin des années 1980, différents groupes participent au défilé : d'Haïti, de Trinidad & Tobago, de la Martinique, de la Grenade anglaise, du Brésil, de la Jamaïque et du Canada.

Pour réaliser l'événement, une zone de montage est située sur le boulevard René-Lévesque, tronçon nord, entre les rues du Fort et Guy, ainsi que sur la rue du Fort, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, de 8 h à 12 h.

Le carnaval défilera sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues du Fort et la rue du square Phillips. Les participants défilent de midi à 16 h.

Une ordonnance permettant l'amplification sonore sera intégrée dans la programmation d'événements présentée au conseil d'arrondissement de Ville-Marie.

Le défilé de la Carifesta nécessite un soutien logistique et technique de la Ville. La Division des événements publics coordonne les différentes étapes auprès des intervenants municipaux et péra-municipaux afin de s'assurer, d'une part, de l'utilisation adéquate des sites, de la mise en place des infrastructures de l'événement sur le domaine public (fermetures de rues, prêt de mobilier urbain et d'équipement) et, d'autre part, de la sécurité publique.

L'engagement de l'organisme est assujéti aux exigences précisées dans le protocole d'entente.

## **JUSTIFICATION**

Les recommandations contenues dans ce dossier décisionnel font état d'un consensus des divers services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique. Une réunion de coordination avec tous les intervenants aura eu lieu en mai 2017. Cette parade participe au rayonnement de Montréal comme métropole interculturelle.

La réalisation de ce défilé favorise les échanges entre les diverses communautés vivant sur le territoire et met en valeur l'interculturalisme et l'inclusivité montréalaise.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour l'édition 2016, l'évaluation des coûts en service du soutien technique a été évaluée à 150 000 \$, incluant les coûts du SPVM. Cette somme est prévue au budget de

fonctionnement des services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique aux événements. Le budget de l'organisme est de 52 500 \$. Depuis 2011, la même équipe coordonne ce défilé au sein de l'organisation. Celle-ci s'est donnée comme objectif de redéployer l'événement et de mobiliser la communauté caribéenne autour de ce projet. Le Service de la culture dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 30 000 \$ accordé à l'Association des festivités culturelles des Caraïbes. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Budget de l'organisme	44 344 \$	53 000 \$	47 300 \$	55 000 \$	55 000 \$
Soutien financier de la Ville	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
Représentation du % du soutien financier de la Ville	68 %	57 %	63 %	55 %	55 %

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation de cet événement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais;

- La Carifesta est une manifestation culturelle des communautés et de leur pays d'origine;
- Cet événement est accessible gratuitement à l'ensemble de la population métropolitaine et touristique.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il y a des impacts à la circulation automobile causés par les fermetures des rues. Toutefois, le choix du parcours a été fait en concertation avec différents intervenants tels que : le Service de police de la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie, le Service de sécurité incendie de Montréal, Urgences-Santé, l'Agence de santé et des services sociaux. Les résidents et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conférence de presse prévue par le promoteur (date à déterminer).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation de l'événement : 8 juillet 2017

Rencontre de rétroaction : août 2017

Réception du rapport d'activités et bilan financier : septembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie  
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie  
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie

Lecture :

Dominique ARCHAMBAULT, 28 mars 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François GENDRON-BUSSIÈRES  
Agent de projets

#### **ENDOSSÉ PAR**

Kevin DONNELLY  
Chef de division

Le : 2017-03-27

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

**Approuvé le :** 2017-03-29

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-05-01

CE : 20.020  
2017/05/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1173205003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 40 000\$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert d'été à la Promenade Bellerive le 27 juillet 2017 et approuver le protocole d'entente à cet effet.

Il est recommandé :

- 1- d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert à la Promenade Bellerive le 27 juillet 2017;
- 2- d'approuver le protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-04-24 18:47

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173205003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 40 000\$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert d'été à la Promenade Bellerive le 27 juillet 2017 et approuver le protocole d'entente à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Fondé en 1934, l'Orchestre symphonique de Montréal est sans contredit un organisme phare qui est reconnu pour son excellence et sa participation importante au dynamisme culturel de la Ville. Depuis 2006, il a suivi deux orientations majeures, soit le développement de public et le lien avec les communautés, ainsi que la reconnaissance internationale de l'orchestre. De grande renommée, son directeur artistique et chef d'orchestre Kent Nagano a su aller à la rencontre du public et devenir un fleuron culturel montréalais. Avec lui, l'OSM est devenu sans contredit un orchestre enraciné dans sa communauté et qui rayonne dans le monde. Aujourd'hui, son excellence et sa notoriété sont confirmés par de multiples réalisations : enregistrements primés, tournées à l'international, concerts en salle et en extérieur et participation à diverses célébrations.

Suivant la tradition lancée par Wilfrid Pelletier en 1938, l'Orchestre présente chaque été un concert en plein air dans un parc montréalais. Historiquement, ce concert avait lieu dans un arrondissement différent d'une année à l'autre. De 2014 à 2016, l'Orchestre symphonique de Montréal a plutôt choisi de tenir ce concert sur l'Esplanade du Parc Olympique. En 2016, il a notamment permis de rejoindre 30 000 spectateurs. Cette année, il est prévu de présenter ce concert d'été dans un parc que l'Orchestre symphonique de Montréal n'a jamais visité auparavant, le Parc de la Promenade Bellerive. En cette année du 375e anniversaire de Montréal, ce concert permettra de souligner les 110 ans de fondation de l'ancienne municipalité de Tétreaultville et les 30 ans de création du parc de la Promenade Bellerive, une fierté des résidents de Mercier-Est. La venue de l'Orchestre Symphonique de Montréal au parc de la Promenade Bellerive sera donc l'occasion de souligner l'histoire et la culture de Montréal en donnant accès à la population de l'Est de l'île à un concert d'envergure dans un environnement où urbanité et nature se côtoient, où le fleuve et la proximité des installations portuaires nous rappellent notre histoire.

Depuis 2007, l'Orchestre symphonique de Montréal bénéficie d'une entente avec la Ville de Montréal lui accordant une contribution annuelle de 100 000 \$ pour favoriser l'accès à la



culture et le rayonnement international de *Montréal métropole culturelle*. Une première entente quinquennale a été signée en 2007 (2007-2011) puis renouvelée en 2012 (2012-2016). Le 20 février 2017, cette entente a été renouvelée à nouveau pour les cinq prochaines années (2017-2021). Le soutien accordé par cette entente concerne plus généralement les enregistrements et tournées internationales, la visibilité de *Montréal, métropole culturelle*, la présentation de concerts de chambre et la distribution de billets de spectacles dans les arrondissements montréalais. La présentation d'un grand concert d'été gratuit s'inscrit dans les mêmes visées d'accessibilité à la culture.

La présentation annuelle d'un concert d'été dans un parc de Montréal bénéficie d'un soutien de la Ville depuis les années 1990. Ce soutien était originellement de 25 000 \$. Depuis 2016, la contribution de la Ville a été augmentée à 40 000 \$ de façon à actualiser ce soutien qui n'avait pas été majoré depuis 1990, et permettre notamment de couvrir l'augmentation des frais artistiques et des dépenses de production. Ce montant couvre environ 20-25% de l'ensemble des coûts de présentation du concert

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0137 - 20 février 2017 : Approuver la signature d'une entente entre la Ville de Montréal et l'Orchestre symphonique de Montréal et accorder une contribution annuelle en 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 de 100 000 \$ pour favoriser l'accès à la culture et le rayonnement international de Montréal métropole culturelle, pour un total de 500 000 \$.

CM16 0948 - 23 août 2016 : Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2016 et un soutien financier de 40 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc Olympique.

CE15 1324 - 29 juillet 2015 : Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2015 et un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc Olympique.

CE14 1067 - 2 juillet 2014 : Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2014 et un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc Olympique.

CE13 0811 - 5 juin 2013 : Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts, les 16 et 19 juillet, dans le cadre des Concerts Campbell 2013 et un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc Ahuntsic, le 2 août 2013.

CM12 0546: 18 juin 2012 : Accorder un soutien financier annuel de 100 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour les années 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 pour favoriser l'accès à la culture et le rayonnement international de Montréal métropole culturelle / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

CM07 0622 : Approuver un protocole d'entente établissant un partenariat financier quinquennal entre la Ville et l'OSM et verser une contribution de 100 000 \$ sur 5 ans pour favoriser l'accès à la culture et le rayonnement international de Montréal, métropole culturelle.

### **DESCRIPTION**

Avec les années, le grand concert d'été est devenu un événement très attendu et très apprécié des Montréalais. Cette année, le concert aura lieu au Parc de la Promenade Bellerive le 27 juillet 2017.

## JUSTIFICATION

L'Orchestre symphonique de Montréal est une compagnie artistique de grande renommée, qui s'est donnée comme mission la démocratisation de la musique classique et souhaite donc la rendre accessible au plus grand nombre de montréalais. Cette mission est tout à fait en accord avec la mission et le mandat du Service de la culture.

Le Service de la culture souhaite poursuivre son association à l'Orchestre symphonique de Montréal afin de présenter des concerts aux citoyens montréalais. Cette collaboration permet chaque année à des milliers de personnes de découvrir des pièces musicales hors des salles de concert habituelles. Cette entente répond à l'un des enjeux majeurs de la Politique de développement culturel de la Ville, soit l'accessibilité aux arts et à la culture.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder une contribution financière pour soutenir la présentation d'un Concert d'été de l'Orchestre symphonique de Montréal dans un parc en 2017 :

Organisme	2017
OSM	40 000\$ (environ 20-25 % du coût du projet)

La contribution financière est de 40 000 \$. Les crédits ont été réservés par la demande d'achat #QV73205003.

Les détails financiers sont précisés dans l'intervention du Service des finances.

Voici les contributions financières qui ont été accordées à l'Orchestre symphonique de Montréal au cours des cinq dernières années :

	2102	2013	2014	2015	2016
Entente Service de la culture - Accessibilité et rayonnement	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Service de la culture - Concert d'été	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	40 000 \$
Conseil des arts de Montréal - Aide au fonctionnement - financement quadriennal	435 000 \$	435 000 \$	435 000 \$	435 000 \$	435 000 \$

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions de l'Orchestre symphonique de Montréal contribuent au déploiement d'une vision à long terme de la culture pour le développement de la Ville.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Par ce soutien à l'accessibilité à la culture, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise en donnant accès aux montréalais à des concerts de très haut niveau.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme doit respecter un protocole de visibilité, en accord avec le Service des communications de la ville et de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Concert : 27 juillet 2017

Bilan: Fin septembre-début octobre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Frédéric STÉBEN, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Odile MELANÇON  
Commissaire au développement culturel -  
Gestion des ententes

### **ENDOSSÉ PAR**

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

Le : 2017-04-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600  
**Approuvé le :** 2017-04-23



**Dossier # : 1176794002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 625 000 \$ à 14 organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet d'aide aux personnes itinérantes et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Fonds de solidarité en itinérance / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 357 997 \$ aux 10 organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet d'aide aux personnes itinérantes et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2018) - Fonds de solidarité en itinérance;
2. d'approuver les 10 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement des soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Soutien 2017</b>
<b>Pavillon Patricia Mackenzie</b>	Stay in	<b>46 000 \$</b>
<b>Le PAS de la rue</b>	Accueil et Intervention en centre de jour + Ouverture de fin de semaine	<b>42 000 \$</b>
<b>Rue Action Prévention Jeunesse</b>	L'Accès-soir	<b>40 000 \$</b>
<b>L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme inc.</b>	Intervention mobile de proximité la nuit	<b>40 000 \$</b>

<b>Mission Old Brewery</b>	Service d'accompagnement financier (fiducie volontaire)	<b>39 530 \$</b>
<b>Plein milieu</b>	Médiation sociale - Plateau Mont Royal	<b>38 000 \$</b>
<b>Action jeunesse de l'Ouest de l'île (AJOI)</b>	L'Ancre de l'Ouest	<b>37 500 \$</b>
<b>Spectre de rue inc.</b>	TAPAJ	<b>33 738 \$</b>
<b>C.A.C.T.U.S. Montréal</b>	Groupe d'intervention alternative par les pairs	<b>21 229 \$</b>
<b>Sentier Urbain</b>	Nature et Agriculture urbaine	<b>20 000 \$</b>

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 267 003 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet d'aide aux personnes itinérantes et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2018) - Fonds de solidarité en itinérance;
2. d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Soutien 2017</b>
<b>Accueil Bonneau inc.</b>	Accueil, évaluation, orientation, référence et accompagnement	<b>77 840 \$</b>
<b>Les YMCA du Québec</b>	Premier Arrêt	<b>72 716 \$</b>
<b>Les YMCA du Québec</b>	Proximité	<b>60 573 \$</b>
<b>La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.</b>	Accueil, référence, accompagnement et suivi + Ouverture de fin de semaine	<b>55 874 \$</b>

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-04-27 15:46

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
 Directrice générale adjointe  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176794002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 625 000 \$ à 14 organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet d'aide aux personnes itinérantes et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Fonds de solidarité en itinérance / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente, la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$, est prévu

pour approbation par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017. En attendant, la Ville a réservé un montant de 9 M\$ afin de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme. Au total, 24 projets ont été reçus dans le cadre d'un appel de projets sur invitation auprès d'une trentaine d'organismes. Après évaluation des projets par un comité d'analyse, un total de 14 projets sont recommandés.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG16 0321 du 19 mai 2016**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 198 289 \$ à Spectre de rue inc. et YMCA du Québec, pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017)

### **CE16 0734 du 4 mai 2016**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 129 050 \$ à cinq organismes, dont Rue Action Prévention Jeunesse, Plein Milieu, C.A.C.T.U.S. Montréal et Sentier urbain, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017)

### **CG16 0194 du 24 mars 2016**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017

### **CG15 0489 du 20 août 2015**

Accorder un soutien financier, totalisant la somme de 198 294 \$, soit 65 000\$ à Spectre de rue pour le projet TAPAJ et Centre de jour et 72 716\$ à Les YMCA du Québec pour les projets Premier-Arrêt et NOMAD, pour l'année 2015, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des



Alliances pour la solidarité (2013-2016)

**CE15 1424 du 5 août 2015**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 161 551 \$ à six organismes, dont 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet Accès-soir, 24 050 \$ à Plein Milieu pour le projet Médiation sociale - Plateau Mont-Royal, 35 000 \$ à Auberge communautaire Sud-Ouest pour le projet De la Bouffe pour tous!, 25 000 \$ à C.A.C.T.U.S. Montréal pour le projet Groupe d'intervention alternative des pairs - GIAP et 20 000 \$ à Sentier urbain pour le projet Nature et agriculture urbaine, pour l'année 2015, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016)

**CG15 0418 du 18 juin 2015**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016

**CG14 0202 du 1 mai 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 78 950 \$, pour l'année 2014, soit 35 825 \$ à Les YMCA du Québec pour le programme Premier Arrêt concernant la réalisation du projet « Premier Arrêt » et 43 125 \$ à Les YMCA du Québec pour le programme Dialogue concernant la réalisation du projet « NOMAD », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

**CE14 0564 du 16 avril 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 166 050 \$ à sept organismes, dont 35 000 \$ à Spectre de rue pour le projet TAPAJ, 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet L'Accès-soir, 24 050 \$ à Plein Milieu pour le projet Médiation sociale - Plateau Mont-Royal, 30 000 \$ à Auberge communautaire Sud-Ouest pour le projet De la Bouffe pour tous!, 25 000 \$ à C.A.C.T.U.S. pour le projet Groupe d'intervention alternative par les pairs - GIAP et 12 000 \$ à Sentier urbain pour le projet Nature et agriculture urbaine, pour l'année 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015)

**CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

**DESCRIPTION**

**Accueil Bonneau inc. – Projet : Accueil, évaluation, orientation, référence et accompagnement – 77 840 \$**

Le projet a trait à l'accueil et la prise de contact avec la clientèle régulière ou nouvelle se présentant dans l'un ou l'autre des services de l'organisme. Il consiste plus spécifiquement à évaluer les besoins des personnes, les référer vers les services appropriés et leur offrir un accompagnement psychosocial dans leurs démarches.

**Les YMCA du Québec – Projet : Premier Arrêt – 72 716 \$**

Ce projet de première ligne vise à maintenir la présence de travailleurs de rue au kiosque de la gare routière de Montréal afin d'informer, d'aider et d'orienter les personnes vulnérables, permettant ainsi de réduire l'errance urbaine, le recrutement et la sollicitation à des fins criminelles. De plus, il permettra de produire un bulletin d'information ainsi qu'un outil de collecte de données sur les besoins des jeunes de 12 à 25 ans et sur les résultats des interventions menées auprès d'eux.

**Les YMCA du Québec – Projet : Proximité – 60 573 \$**

Par l'intervention de première ligne via le travail de rue, les interventions visent à renforcer l'intervention de proximité afin d'améliorer l'état des personnes itinérantes et accélérer leur intégration sociale en assurant le soutien nécessaire au développement de leur autonomie et au maintien des acquis. Cette contribution financière permettra d'assurer un meilleur soutien auprès de personnes marginalisées caractérisées par des problématiques complexes, en collaboration avec les ressources.

**La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. – Projet : Accueil, référence, accompagnement et suivi + Ouverture de fin de semaine – 55 874 \$**

Le centre de jour Chez Doris joue un rôle de plus en plus grand auprès des femmes itinérantes à Montréal, notamment auprès des Autochtones. Le projet consiste à soutenir l'accueil de femmes en difficulté et les services de première ligne auprès de femmes en situation d'itinérance, en plus de permettre l'ouverture du centre de jour durant la fin de semaine.

**Pavillon Patricia Mackenzie – Projet : Stay in – 46 000 \$**

Dans la perspective de briser le mode de vie qui pousse les femmes à passer d'un service à un autre pendant des mois ou des années avant de pouvoir se stabiliser, une intervenante spécifiquement dédiée à l'accueil des femmes qui choisiront d'être en Stay In, permettra de répondre directement à leurs besoins et de créer un terrain favorable à une nouvelle dynamique de rétablissement. Les observations et le lien qui vont se créer durant ce temps de la journée permettront aux femmes d'être mieux préparées pour aborder un futur plan de séjour.

**Le PAS de la rue – Projet : Accueil et Intervention en centre de jour + Ouverture de fin de semaine – 42 000 \$**

Le PAS de la rue a développé un continuum de soutien complet pour soutenir les personnes itinérantes de 55 ans et plus de façon personnalisée. Le projet consiste à soutenir ce processus, dont la pièce maîtresse est l'accueil et le suivi en centre de jour, en plus de consolider l'offre de services les dimanches.

**Rue Action Prévention Jeunesse – Projet : L'Accès-soir – 40 000 \$**

Ce projet vise à rejoindre les personnes des secteurs défavorisés des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent aux prises avec diverses problématiques découlant de l'exclusion sociale, et ce, afin de leur venir en aide et de les amener à fréquenter les ressources qui leur sont destinées. Une attention particulière sera portée aux jeunes des minorités ethnoculturelles qui n'utilisent pas les ressources existantes.

**L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme inc. – Projet : Intervention mobile de proximité la nuit – 40 000 \$**

De nombreuses personnes en situation d'itinérance sont difficiles à rejoindre, car certaines plages horaires de la journée ne sont pas couvertes par les organismes réguliers. Le projet consiste à bonifier leur offre de services de manière à permettre à l'autobus de l'Anonyme de parcourir une douzaine de quartiers de Montréal quatre soirs et cinq nuits par semaine. Les principaux services offerts dans le cadre du projet sont liés à l'intervention de proximité et de première ligne (accueil, écoute, référence).

**Mission Old Brewery – Projet : Service d'accompagnement financier (fiducie volontaire) – 40 000 \$**

Le projet consiste à mettre sur pied un service d'accompagnement financier pour les personnes en situation d'itinérance impliquées dans une démarche de sortie de l'itinérance. Par l'entremise d'un agent administratif et d'un intervenant en santé urbaine, le soutien sera offert par la mise en place d'un suivi budgétaire. Le projet permet de rejoindre les personnes en transition ayant besoin d'un support circonscrit dans le temps et les

personnes ayant besoin d'un suivi à plus long terme et d'un plan budgétaire

**Plein milieu – Projet : Médiation sociale - Plateau Mont Royal – 38 000 \$**

Ce projet vise à assurer la présence active et continue de travailleurs de rue sur le territoire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, dans les organismes ainsi que dans les milieux de vie et de socialisation en plus de répondre aux interrogations des résidents et des commerçants, et ce, de manière à assurer une cohabitation harmonieuse. La présence autochtone faisant désormais partie des préoccupations des intervenants, des formations ainsi que des échanges d'expertise entre organismes sont nécessaires pour une intervention adéquate auprès de cette population.

**Action jeunesse de l'Ouest de l'île (AJOI) – Projet : L'Ancre de l'Ouest – 37 500 \$**

Augmenter l'offre de services adressée aux jeunes aux prises avec une réalité d'itinérance et de toxicomanie à des endroits stratégiques de l'Ouest de l'île, par le biais du travail de rue, de l'accompagnement et de la concertation avec le milieu.

**Spectre de rue inc. – Projet : TAPAJ – 33 738 \$**

Le projet vise à offrir des alternatives rémunératrices aux métiers de la rue destinées aux jeunes marginalisés inscrits dans une démarche de réinsertion sociale. Il soutient les jeunes de la rue qui désirent se stabiliser en leur permettant de participer à des activités de nettoyage, d'horticulture, de peinture en plus d'améliorer les rapports entre les jeunes de la rue, les commerçants et les résidents.

**C.A.C.T.U.S. Montréal – Projet : Groupe d'intervention alternative par les pairs – 21 229 \$**

Ce projet vise à consolider le travail de proximité auprès des jeunes marginalisés qui fréquentent l'arrondissement de Ville-Marie, à organiser le Festival d'expression de la rue « Pour et par des jeunes de la rue » et encourager ces derniers à participer aux différentes activités de la table de concertation du Faubourg Saint-Laurent.

**Sentier Urbain – Projet : Nature et Agriculture urbaine – 20 000 \$**

Ce projet vise à soutenir la vie communautaire par des activités d'agriculture urbaine et de verdissement du milieu en suscitant la prise en charge du projet par la communauté, et ce, avec le concours de femmes et d'hommes marginalisés en démarche d'insertion socioprofessionnelle et de pères en démarche de stabilisation familiale. Les activités ont lieu avec la collaboration de la Maison du Père, Mission Old Brewery, Carrefour familial Hochelaga, faisant aussi affaire sous Maison Oxygène et le Dîner St-Louis, notamment.

## **JUSTIFICATION**

Dans le cadre du présent dossier qui concerne plus spécifiquement le Fonds de solidarité en itinérance 2017, les projets répondent à l'une des trois orientations spécifiques :

- Problématiques socio-urbaines liées à l'itinérance et interventions dans l'espace public;
- Prévention de l'itinérance auprès des personnes vulnérables;
- Réinsertion sociale des personnes en situation d'itinérance.

Suite à l'appel de projets sur invitation lancée auprès d'une trentaine d'organismes, un total de 24 projets ont été reçus, pour un montant global de 2 171 280 \$ en demande de financement. L'évaluation des dossiers a été confiée à un comité de sélection, composé de cinq experts. L'analyse a permis de retenir 14 projets. L'analyse portait sur les critères pondérés suivants :

- Pertinence du projet par rapport aux orientations du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) et aux politiques et aux objectifs de la Ville de Montréal en matière de lutte contre l'itinérance (25 %);
- Impact attendu du projet sur les communautés ou territoires ciblés (25 %);
- Cohérence du montage financier et du plan de travail (20 %);
- Portée régionale du projet et capacité à mobiliser des partenariats (10 %);
- Capacité à s'appuyer sur des données probantes ou efficacité reconnue et documentée (10%);
- Portée innovante du projet (10 %).

Les soutiens financiers recommandés permettent d'offrir des services diversifiés aux concitoyens en situation d'itinérance, en cohérence avec les engagements du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017. Plus particulièrement, ces projets ont pour effet de favoriser la défense des droits et l'exercice de citoyenneté, d'offrir des alternatives à l'itinérance et de réduire les problèmes de partage de l'espace public. Dans ce contexte, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande d'accorder un soutien financier à la réalisation de ces projets.

La date de début des projets est antérieure à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances. Dans tous les cas, un montage financier auquel s'ajoutent d'autres sources de financement a permis le début des activités. La majorité des soutiens financiers recommandés sont en continuité des soutiens financiers accordés antérieurement par la Ville de Montréal et visent la consolidation et la poursuite des actions développées par ces organismes.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec, dont le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5 M\$ et la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 est prévu pour approbation du conseil d'agglomération du mois de mai. Dans le cas des projets de L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme inc. et de Rue Action Prévention Jeunesse, un montant respectif de 15 000 \$ provient du budget de la Mesure financière de lutte à l'itinérance du Plan d'action en itinérance 2014-2017.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du SDSS dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018. Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

Le tableau suivant illustre le soutien accordé les dernières années par la Ville aux organismes pour le même projet.

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2017	Soutien MTESS / Projet global
		2014	2015	2016		
<b>Accueil Bonneau inc.</b>	<b>Accueil, évaluation, orientation,</b>	75 600 \$	75 600 \$	75 600 \$	<b>77 840 \$</b>	11 %

	<b>référence et accompagnement</b>					
<b>Les YMCA du Québec</b>	<b>Premier Arrêt</b>	35 825 \$	72 716 \$	72 716 \$	<b>72 716 \$</b>	45 %
<b>LEs YMCA du Québec</b>	<b>Proximité</b>	43 125 \$	60 578 \$	60 573 \$	<b>60 573 \$</b>	39 %
<b>La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.</b>	<b>Accueil, référence, accompagnement et suivi + Ouverture de fin de semaine</b>	38 775 \$	67 811 \$	67 811 \$	<b>55 874 \$</b>	21 %
<b>Pavillon Patricia McKenzie</b>	<b>Stay in</b>	-	-	-	<b>46 000 \$</b>	55 %
<b>Le PAS de la rue</b>	<b>Accueil et Intervention en centre de jour + Ouverture de fin de semaine</b>	21 690 \$	45 066 \$	45 066 \$	<b>42 000 \$</b>	39 %
<b>Rue Action Prévention Jeunesse</b>	<b>L'Accès-Soir</b>	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	<b>40 000 \$</b>	24 %
<b>l'Unité d'intervention mobile L'Anonyme inc.</b>	<b>Intervention mobile de proximité la nuit</b>	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	<b>40 000 \$</b>	20 %
<b>Mission Old Brewery</b>	<b>Service d'accompagnement financier (fiducie volontaire)</b>	-	-	-	<b>39 530 \$</b>	42 %
<b>Plein milieu</b>	<b>Médiation sociale - Plateau Mont-Royal</b>	24 050 \$	24 050 \$	24 050 \$	<b>38 000 \$</b>	17 %
<b>Action jeunesse de l'Ouest de l'Île (AJOI)</b>	<b>L'Ancre de l'Ouest</b>	-	-	-	<b>37 500 \$</b>	17 %
<b>Spectre de rue inc.</b>	<b>TAPAJ</b>	65 000 \$	65 000 \$	65 000 \$	<b>33 738 \$</b>	52 %
<b>C.A.C.T.U.S. Montréal</b>	<b>Groupe d'intervention alternative par les pairs</b>	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	<b>21 229 \$</b>	15 %
<b>Sentier urbain</b>	<b>Nature et Agriculture urbaine</b>	12 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	<b>20 000 \$</b>	63 %

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets de ces ressources de première ligne s'inscrivent dans le Défi 2 « Montréal équitable » et appuient l'Action 9 « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion » du plan d'action Montréal durable 2016-2020.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces projets agissent directement sur les facteurs liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale, plus spécifiquement en ce qui a trait à l'amélioration des conditions de vie des jeunes de la rue et des personnes en situation d'itinérance. De plus, ils facilitent la cohabitation entre les personnes marginalisées et les riverains.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en Annexe 2 aux projets de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mai 2017** Présentation au comité exécutif pour approbation de 10 soutiens financiers

**Mai 2017** Présentation au conseil d'agglomération pour approbation de quatre soutiens financiers

**Mars 2018** Fin des projets

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Amadou Lamine CISSÉ, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Amadou Lamine CISSÉ, 21 avril 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre-Luc LORTIE  
Conseiller en développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Agathe LALANDE  
Chef de division - Lutte à la pauvreté et l'itinérance

Le : 2017-04-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice de service - Diversité sociale et  
sports

**Tél :** 514-872-6133

**Approuvé le :** 2017-04-27

CE : 20.023  
2017/05/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



CE : 20.024  
2017/05/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.025  
2017/05/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1172988002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du maire et du comité exécutif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 250 000 \$ en accordant un don à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer au fonds pour aider les sinistrés des inondations du printemps 2017. / Autoriser un virement budgétaire de 250 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction générale.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense non récurrente de 250 000 \$ en accordant un don à La société canadienne de la Croix-Rouge pour participer au fonds pour aider les sinistrés des inondations du printemps 2017;
2. d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2017 de la Direction générale;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-08 18:00

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION****Dossier # :1172988002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du maire et du comité exécutif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 250 000 \$ en accordant un don à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer au fonds pour aider les sinistrés des inondations du printemps 2017. / Autoriser un virement budgétaire de 250 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction générale.

**CONTENU****CONTEXTE**

Des pluies importantes en avril et en mai, en plus de la fonte des neiges, ont produit une quantité d'eau exceptionnelle dans nos cours d'eau.

Cette situation historique a générée une crue importante des eaux, ce qui a provoqué des inondations dans plusieurs régions du Québec, dont l'île de Montréal.

La Ville de Montréal a décrété pour la première fois l'état d'urgence.

La Croix-Rouge intervient depuis plusieurs jours auprès des sinistrés. Elle a lancé le 8 mai le Fonds de secours pour les inondations printanières-Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

La Ville de Montréal souhaite apporter une aide financière à la Croix-Rouge pour soutenir son intervention auprès de la population sinistrée.

**JUSTIFICATION**

Les dons à la Croix-Rouge viendront en aide à des personnes, à des familles et à des collectivités entières qui sont touchées par les inondations. Il peut s'agir de fournir de l'hébergement, de la nourriture et des vêtements, ou de soutenir les sinistrés au moment de la réinstallation en leur remettant des trousse de nettoyage ou en les aidant pour les réparations et le remplacement des meubles.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution de 250 000 \$ sera financée par les dépenses contingentes imprévues d'administration (chapitre corporatif) et devra être virée au budget 2017 de la Direction générale. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre. Ce dossier ne comporte donc aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution de la Ville de Montréal permettra de soutenir les interventions de première ligne déjà entreprises par les autorités locales.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un communiqué de presse a été publié.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

##### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BISSONNETTE  
Secrétaire de direction

##### **ENDOSSÉ PAR**

Normand LAPOINTE  
Directeur - adjoint au directeur général

Le : 2017-05-08



**Dossier # : 1171063001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à coorganiser le High Level Forum 2017/ Mandater le Service du développement économique afin de coorganiser l'événement

Il est recommandé :

1. d'approuver un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à coorganiser le High Level Forum 2017;
2. de mandater le Service du développement économique afin de coorganiser l'événement.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-28 06:49

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171063001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à coorganiser le High Level Forum 2017/ Mandater le Service du développement économique afin de coorganiser l'événement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le High Level Forum est un événement d'envergure internationale offrant une plateforme d'échanges à des décideurs académiques, industriels et gouvernementaux du monde entier. Ce forum a été lancé par GIANT, une alliance de huit institutions innovantes basée à Grenoble en France, dans le but de favoriser et de renforcer les coopérations internationales entre les acteurs des grands écosystèmes d'innovation. Ce forum rassemble chaque année la communauté internationale de l'innovation de haut niveau. En plus de Grenoble, des villes comme Pasadena, en Californie, et Tsukuba, au Japon, ont accueilli des éditions précédentes. Ce Forum est tenu en alternance, une année à Grenoble et une année dans une ville reconnue pour son leadership en innovation. Des démarches entreprises par les agglomérations de Longueuil et de Montréal ont permis d'obtenir la tenue du High Level Forum 2017 (HLF 2017) qui aura lieu du 24 au 26 septembre prochain sous le thème d'*Innovation et milieux de vie intelligents*.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Le High Level Forum se compose de 25 écosystèmes\illes à travers le monde. Ces écosystèmes envoient dans les villes organisatrices une délégation d'au moins quatre personnes représentant le monde des affaires, de l'éducation, de la recherche scientifique et du milieu politique. La participation est limitée aux représentants de ces écosystèmes. Le thème *Innovation et milieux de vie intelligent* se déclinera en trois différentes séances dont *Innovation et transport intelligent* , *Innovation et énergie intelligentes* et *Innovation et société intelligente* . Des conférenciers prestigieux sont invités dont le président d'Hydro-Québec, monsieur Éric Martel, ainsi que l'architecte Pierre Thibault, le chef Ricardo Larrivière et le père des cubes énergie, monsieur Pierre Lavoie. Ces trois derniers ont récemment obtenu le mandat de réfléchir sur l'école de demain pour le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Environ 150 personnes de haut niveau sont attendues.

Le budget pro forma du High Level Forum 2017 s'élève à 208 361 \$, taxes incluses.

HLF 2017 Budget pro forma \$			
Coûts		Contributions	
Organisation	46 000	Longueuil	50 000
Hébergement	42 735	Montréal	50 000
Repas	73 025	Québec	50 000
Rel. publiques\com	12 600	Ottawa	50 000
Transport	7 396	Secteur privé	30 000
Total avant taxes	<b>181 756</b>	Total	<b>230 000</b>
Taxes	27 982	19-4-2017	
Sous-total	209 738		
Contingences	20 262		
Total	<b>230 000</b>		

L'agglomération de Longueuil a déjà annoncé sa participation financière à la hauteur de 50 000 \$ et il est attendu la même somme de la part de Montréal, des gouvernements provincial et fédéral, et 30 000 \$ du secteur privé, pour un total de 230 000 \$.

#### **JUSTIFICATION**

L'appui financier de Montréal est essentiel à la tenue de ce forum prestigieux qui confirme le statut enviable de Montréal, ville intelligente, mondialement reconnue pour sa créativité et le caractère innovateur de ses entreprises et institutions.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le dossier demandera l'octroi de services professionnels à des firmes compétentes dans l'organisation d'un tel événement pour un maximum de 50 000 \$.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le *High Level Forum 2017* portera sur *Innovation et milieux de vie intelligents*, l'innovation vers un milieu de vie plus sain, un thème lié au développement durable.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La tenue de ce forum de haut niveau contribuera au rayonnement international de la région de Montréal et appuiera son positionnement dans le domaine de l'innovation. De plus, le HLF 2017 pourrait donner un élan international à l'événement SÉRI Montréal.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les modalités de communication et de visibilité seront conformes aux règles du Fonds de développement des territoires.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'événement aura lieu du 24 au 26 septembre 2017.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**



À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Henri-Paul NORMANDIN, Direction générale

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert BESNER  
Commissaire - Environnement et  
développement durable

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-12

Alain HOUDE  
Directeur

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2017-04-26



**Dossier # : 1173228001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité EST
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Haig entre la rue Sherbrooke et la rue Hochelaga.

Il est recommandé :  
d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Haig entre la rue Sherbrooke Est et la rue Hochelaga.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-21 15:20

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173228001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité EST
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Haig entre la rue Sherbrooke et la rue Hochelaga.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal. Elle poursuit sa mission de planifier les activités de réhabilitation et de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie de ces différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux d'eau témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer la qualité et l'état de ses conduites d'aqueduc et d'égout.

L'apport des arrondissements dans la mise en œuvre des travaux requis est donc souhaitable afin d'accroître le niveau de réalisation des projets et contribuer à la résorption du déficit d'entretien accumulé.

Le Service de l'eau assure le financement des projets autant au niveau des services professionnels externes que de la réalisation des travaux et conserve la responsabilité d'autoriser les aménagements proposés.

Pour ce faire, le présent dossier décisionnel a pour objet de recommander au conseil municipal d'accepter l'offre émanant du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et visant la prise en charge par ce dernier de la réalisation du projet proposé.

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'exécution du projet de reconstruction de la conduite d'eau, des branchements d'eau et des branchements d'égout de la rue Haig entre les rues Sherbrooke et Hochelaga.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 27 0141 - 2 mai 2017 - Résolution du conseil d'arrondissement du 2 mai 2017 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge par l'arrondissement de la réalisation des travaux visant la reconstruction de la conduite d'eau, de la chaussée et du trottoir de la rue Haig, entre les rues Sherbrooke et Hochelaga, à l'aide d'une subvention de la ville centre et du Service de l'eau.

## **DESCRIPTION**

Accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de réaliser pour le bénéfice de la DGSRE la réalisation du projet de reconstruction de la conduite d'eau, des branchements d'eau et des branchements d'égout de la rue Haig entre la rue Sherbrooke et la rue Hochelaga pour une exécution en 2017. Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, une résolution du conseil municipal – en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal – est requise pour accepter l'offre de services de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le but poursuivi est d'utiliser au maximum toutes les ressources disponibles pour améliorer la condition générale des réseaux d'aqueduc et d'égout.

La prise en charge de la réalisation d'un projet par un arrondissement peut comprendre la conception du projet, la sollicitation des marchés, l'octroi de contrat ainsi que la réalisation et la surveillance des travaux. Le Service de l'eau conserve la responsabilité d'autoriser les travaux proposés et d'assurer le financement de ces projets incluant le coût des services professionnels externes s'il y a lieu.

En premier lieu, le conseil d'arrondissement doit offrir au conseil de la Ville de prendre en charge la réalisation du projet de reconstruction de la conduite d'eau, des branchements d'eau et des branchements d'égout qu'il propose sur la rue Haig de la rue Sherbrooke à la rue Hochelaga.

En second lieu, l'arrondissement devra obligatoirement obtenir de la Directrice de la DGSRE, l'autorisation de procéder aux appels d'offres. Cette exigence est requise de façon à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard sur les projets visés. L'autorisation d'appel d'offres par la Directrice de la DGSRE témoignera de l'accord du Service de l'eau quant aux travaux proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation du projet par l'arrondissement. Les conditions établies par le Service de l'eau en lien avec la réalisation dudit projet devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.

Finalement, l'arrondissement doit procéder avec un sommaire décisionnel d'octroi de contrat de réalisation des projets dans lequel il devra inclure le Service de l'eau comme partie prenante et le Service des finances pour l'imputation des dépenses.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;

- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire;
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

En réponse à l'offre de l'arrondissement et afin de rendre la prise en charge du projet possible, le Service de l'eau devra collaborer et fournir le support nécessaire à la réalisation du projet. À cette fin, le Service de l'eau désignera une personne qui sera responsable de faciliter la coordination entre l'arrondissement et les services centraux.

## **JUSTIFICATION**

Les réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal affichent une condition avancée de dégradation et la contribution de l'arrondissement est souhaitable pour accroître la réalisation des travaux. Le but poursuivi est d'utiliser au maximum toutes les ressources disponibles pour améliorer la condition générale des réseaux d'eau.

Dans ce cas précis, l'utilisation de l'article 85 est nécessaire afin d'accélérer le processus d'octroi pour respecter l'échéancier des travaux prévus en 2017. Étant donné l'ampleur des travaux nécessitant un délai de réalisation de près de cinq mois, un retard dans l'octroi du contrat pourrait causer l'annulation du lancement de l'appel d'offres et le report des travaux à l'année prochaine.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les travaux visant à améliorer les infrastructures d'aqueduc et d'égout ainsi que le coût des services professionnels externes s'y rattachant sont entièrement assumés par la ville centre. Les budgets requis à cet effet sont prévus au PTI 2017-2019 du Service de l'eau. Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrats sont assumés par l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision défavorable entraînera des retards dans l'exécution des travaux nécessaires à l'amélioration des conduites secondaires de la Ville de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade-ci.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Résolution du CA: 2 mai 2017

Résolution du CM: 15 mai 2017

Octroi de contrat pour travaux au CA : 6 juin 2017

Début des travaux: juillet 2017

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manli Joëlle CHEN  
Ingénieure

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-19

Isabelle I DUFRESNE  
Ingenieur(e)  
en remplacement de M. Abdelwahid  
Bekkouche

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2017-04-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-04-21



**Dossier # : 1172837005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à Groupe de course Octane inc., d'un montant maximum de 4 000 000 \$ taxes et ristournes incluses, pour la réfection du circuit Gilles-Villeneuve ainsi que pour le montage et le démontage de la zone hospitalité dans le cadre de l'édition 2017 du Grand Prix du Canada.

Il est recommandé :

d'autoriser la SPJD à octroyer un contrat à Groupe de course Octane inc., d'un montant maximum de 4 000 000 \$ taxes et ristournes incluses, pour la réfection du circuit Gilles-Villeneuve ainsi que pour le montage et le démontage de la zone hospitalité dans le cadre de l'édition 2017 du Grand Prix du Canada.

d'autoriser une contribution financière à la Société du Parc Jean-Drapeau au montant de 1 650 000 \$ pour le financement relié à la portion budget de fonctionnement du contrat octroyé à Groupe de course Octane.

d'autoriser un virement budgétaire de 1 650 000 \$ en provenance du budget des dépenses communes vers le service de la diversité sociale et des sports.

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-04 08:47

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172837005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à Groupe de course Octane inc., d'un montant maximum de 4 000 000 \$ taxes et ristournes incluses, pour la réfection du circuit Gilles-Villeneuve ainsi que pour le montage et le démontage de la zone hospitalité dans le cadre de l'édition 2017 du Grand Prix du Canada.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisation d'un Grand Prix de Formule 1 comporte des défis logistiques importants qui doivent tenir compte d'enjeux de sécurité pour les pilotes et les spectateurs. Chaque année, après chaque épreuve, la Fédération internationale de l'Automobile (FIA) remet un rapport au promoteur avec les correctifs à apporter aux infrastructures relatives à la tenue de l'événement. La réalisation de ces correctifs est obligatoire à la tenue du prochain Grand Prix du Canada. La SPJD a récemment reçu un nouveau rapport de la FIA, qui tient compte des modifications apportées aux voitures pour 2017. À la suite de ce rapport, la SPJD doit effectuer d'autres correctifs dans un délai qui ne permet pas de respecter les dispositions de la *Loi sur les cités et les villes* relative aux octrois de contrats.

La direction générale de la Ville de Montréal a donc demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), conformément à l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes*, l'autorisation pour que la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) puisse conclure un contrat sans demande publique de soumissions afin de confier à Groupe de course Octane inc. un contrat relatif au montage et au démontage de la zone hospitalité destinée aux pilotes et à la mise aux normes de sécurité du circuit Gilles-Villeneuve, tel que requis par la FIA. Le Ministère a répondu favorablement à cette demande suite à la réception de la résolution du CE 17 0623 et a autorisé l'octroi du contrat de gré à gré entre la SPJD et Groupe de course Octane.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0623 du 19 avril 2017 - Demander l'autorisation de conclure un contrat de gré à gré pour l'acquisition de services relatifs à la tenue du Grand Prix du Canada.

**DESCRIPTION**

Le premier rapport de la FIA est relatif à des modifications et des améliorations à apporter à plusieurs éléments d'infrastructures. Six catégories sont concernées par des travaux



d'amélioration visant à assurer la sécurité du circuit Gilles-Villeneuve : la piste, les fosses à gravier, les accotements, les murets et les clôtures de protection, les barrières de pneus et les clôtures à débris.

Le deuxième rapport produit par la FIA est en lien avec les modifications apportées aux voitures en termes de poids et de vitesse. Il en résulte que la configuration du circuit doit dorénavant tenir compte de ces nouvelles caractéristiques physiques qui influent, entre autres, sur la distance de freinage.

## **JUSTIFICATION**

Afin d'assurer la pérennité du Grand Prix du Canada et considérant le court délai pour effectuer les travaux demandés par la FIA avant la tenue du prochain Grand Prix, la Société du parc Jean-Drapeau a sollicité les autorisations nécessaires pour conclure une convention de gré à gré avec Groupe de course Octane inc., qui possède l'expertise et les compétences nécessaires dans le domaine de la course automobile, et qui a également été le seul, depuis les dix dernières années, à avoir réalisé ces travaux dans le contexte unique de l'événement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le financement complet de ces améliorations aux infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve sera assumé par la Ville de Montréal (compétence Agglomération). La répartition entre le budget de fonctionnement et le budget d'immobilisations (PTI) s'effectuera comme suit :  
Budget de fonctionnement : 1 650 000 \$

Budget PTI : 2 350 000 \$

Ces deux montants sont nets de ristournes et taxes.

Un montant de 1 650 000 \$ sera financé par le budget de fonctionnement. Cette somme de 1 650 000 \$ en provenance des dépenses communes devra être virée au budget du Service de la diversité sociale et des sports pour ce faire.  
Cette dépense sera assumée à la hauteur de 100 % par l'agglomération.

Pour la portion budget de PTI la Société du parc Jean-Drapeau paie la facture du fournisseur et ensuite demande le remboursement à la Ville de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'impossibilité de la SPJD de procéder à l'octroi de contrat sans appel d'offres pourrait compromettre la tenue du Grand Prix du Canada en 2017.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Laura VALCOURT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Laura VALCOURT, Service des finances

Lecture :

Laura VALCOURT, 3 mai 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François J MATHIEU  
conseiller en gestion des ressources financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Ronald CYR  
Directeur

Le : 2017-05-03

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Ronald CYR  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-05-03

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Ronald CYR  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-05-03



**Dossier # : 1170843005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense de 2 943,31 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 19 au 21 avril 2017, à Madrid (Espagne) dans le cadre du Forum mondial «Villes de paix».

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense de 2 943,31 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 19 au 21 avril 2017, à Madrid (Espagne) dans le cadre du Forum mondial «Villes de paix».
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-28 16:22

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170843005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense de 2 943,31 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 19 au 21 avril 2017, à Madrid (Espagne) dans le cadre du Forum mondial «Villes de paix».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Issu de la volonté de la maire de Madrid, Mme Manuela Carmena, le Forum mondial sur la violence urbaine et de l'éducation pour la coexistence et la paix se veut un espace de rencontre entre les leaders locaux des villes, de la société civile et des réseaux internationaux. Sa mission : mettre en commun un processus de débat, de réflexion et de construction de solutions visant à favoriser un environnement urbain plus inclusif et sécuritaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, a été invité à prononcer une allocution sur l'importance du Vivre ensemble et de l'inclusion sociale lors d'un panel sur le terrorisme réunissant notamment les maires de Bruxelles, de Paris, de Madrid et de Tripoli. Ce fut donc pour lui l'occasion de rencontrer plusieurs de ses homologues, notamment l'hôte du Forum la maire de Madrid, Mme Manuela Carmena.

**JUSTIFICATION**

Puisque Montréal est chef de file en matière du Vivre ensemble, la présence du maire de Montréal à ce forum était essentielle. En effet, en 2015, Montréal a été l'hôte du premier Sommet des maires sur le Vivre Ensemble, qui a conduit à la création de l'Observatoire international des maires sur le Vivre ensemble. La Ville a aussi mis sur pied le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), qui s'occupe activement de l'accueil et de l'intégration des nouveaux citoyens. Elle mise également sur le Centre de prévention à la radicalisation menant à la violence, dont l'objectif est de travailler en amont sur le phénomène de la radicalisation. Le Service de police de la Ville Montréal s'est doté, en 2016, d'une unité sur les crimes et incidents haineux. À noter également que Montréal accueillera les maires et les villes du monde du 19 au 22 juin prochain pour le congrès mondial de Metropolis et l'assemblée annuelle de l'Association internationale des maires francophones.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

### Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2017
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	2 943,31 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Partage d'expériences et identification de solutions pour favoriser un environnement urbain plus inclusif et sécuritaire.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable du soutien aux élus

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-27

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction  
du greffe (ce)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections\_  
soutien aux commissions et réglementation

**Tél :** 514 872-6957

**Approuvé le :** 2017-04-28

CE : 30.005  
2017/05/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1176218002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Conseil des Arts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de monsieur Gideon Arthurs, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal en remplacement de madame Annabel Soutar, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, des nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente, de monsieur Jean-Fryderyk Pleszczynski, à titre de président, de monsieur Hugues Sweeney, à titre de président du comité arts numériques, et de madame Johanne Turbide, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

Il est recommandé:

- d'approuver la nomination de monsieur Gideon Arthurs, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Annabel Soutar;

- d'approuver le renouvellement, pour un mandat de trois ans, des nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente, de monsieur Jean-Fryderyk Pleszczynski, à titre de président, de monsieur Hugues Sweeney, à titre de président du comité arts numériques, et de madame Johanne Turbide, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-01 11:37

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176218002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Conseil des Arts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de monsieur Gideon Arthurs, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal en remplacement de madame Annabel Soutar, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, des nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente, de monsieur Jean-Fryderyk Pleszczynski, à titre de président, de monsieur Hugues Sweeney, à titre de président du comité arts numériques, et de madame Johanne Turbide, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) est au service du milieu artistique de la métropole depuis 1956. Son rôle métropolitain est reconnu par sa compétence de niveau agglomération par la Charte de la Ville de Montréal. Ses membres sont déterminés à l'interne et par consultation avec le milieu culturel tel que l'extrait suivant de la Charte le démontre par les trois articles suivants :

*231.4 : Le Conseil des arts détermine, par un règlement soumis à l'approbation du conseil d'agglomération, le nombre de ses membres, les qualifications qu'ils doivent posséder, la durée de leur mandat, ainsi que l'époque et le mode de leur nomination et de leur remplacement. Il détermine également, de la même façon, ses règles de régie interne et de fonctionnement et la procédure à suivre lors de ses assemblées.*

*231.5. Les membres du Conseil des arts doivent être des citoyens canadiens domiciliés dans l'agglomération de Montréal.*

*231.6. Après consultation d'organismes qu'il considère représentatifs du milieu des arts, le conseil d'agglomération nomme, par une décision prise aux 2/3 des voix exprimées, les membres du Conseil des arts et parmi eux, un président et deux vice-présidents.*

En vertu du règlement 51-1 relatif au CAM (règlement 51 de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, modifié), le mandat des membres du conseil d'administration du Conseil est de trois ans à compter de la date de leur nomination. Le mandat des membres peut être renouvelé une seule fois pour une durée de trois ans.

Les actions du CAM s'inscrivent dans le cadre de la Charte de Montréal, la Politique de développement culturel et le Plan d'action 2007-2017 Montréal métropole culturelle.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0759 du 22 décembre 2016 - Approuver la nomination de madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Madeleine Careau.

CG16 0098 du 28 janvier 2016 - Rendre officielle les nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente et Philippe Baylaucq, à titre de deuxième vice-président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0724 du 11 novembre 2015 - Approuver les nominations de messieurs Harold Faustin et Philippe Lambert, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0329 du 30 avril 2015 - Approuver les nominations de madame Hélène Messier et messieurs Eric Fournier et Francis Guimond, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG15 0061 du 29 janvier 2015 - Approuver les nominations de mesdames Pascale Labrie et Marie-Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président.

CG14 0176 du 27 mars 2014 - Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de président, M. Jan-Fryderyk Pleszczyński, vice-présidente, Mme Madeleine Féquière, vice-président, M. Philippe Baylaucq et de membres Mme Johanne Turbide et M. Hughes Sweeney au Conseil des arts de Montréal.

CG13 0433 du 26 septembre 2013 - Approuver les nominations de Mme Annabel Soutar et de M. Michel de la Chenelière à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG12 0327 du 23 août 2012 - Approuver les nominations de messieurs Ben Marc Dienderé et Nassib El Hussein, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG12 1030 du 19 avril 2012 - Approuver la nomination de Mme Manon Blanchette, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

### **DESCRIPTION**

Il est proposé de nommer au conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal, à titre de membre, monsieur Gideon Arthurs pour un premier mandat en remplacement de madame Annabel Soutar.

Il est également proposé de renouveler, pour un mandat de trois ans, les nominations au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente, de monsieur Jean-Fryderyk Pleszczyński, à titre de président, de monsieur Hugues Sweeney, à titre de président du comité arts numériques, et de madame Johanne Turbide, à titre de membre.

La note biographique pour monsieur Gideon Arthurs, le tableau des nominations et l'extrait du procès-verbal de l'assemblée des membres du conseil d'administration du CAM, se trouvent en pièces jointes.

## **JUSTIFICATION**

Le conseil d'administration (CA) du CAM est composé de membres bénévoles, majoritairement issus du milieu culturel mais aussi du monde de l'éducation, des affaires et du milieu municipal. Par le passé, le choix des nouveaux membres se faisait en fonction des besoins disciplinaires à combler au sein du Conseil car les membres du Conseil eux-mêmes étaient alors appelés à analyser les demandes de subvention provenant des différents secteurs artistiques. Depuis septembre 2009, le fonctionnement du Conseil a été modifié avec la mise en place de comités de pairs, issus du milieu artistique, qui sont désormais responsables de l'évaluation des demandes de subvention.

Le processus de sélection se déroule comme suit: un comité de gouvernance et de nominations - sur lequel siègent des membres du CA et des membres externes - examine les recommandations faites par différents acteurs des milieux culturels, des affaires, de l'éducation, d'associations disciplinaires, de Culture Montréal, de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, etc. Les propositions sont examinées afin de correspondre à des principes d'équité et de parité, de diversité culturelle et générationnelle. De plus, le comité veille à refléter l'ensemble des secteurs artistiques et à intégrer des représentants provenant de toutes les tailles d'organisations. Les membres du comité de gouvernance et de nominations votent sur les propositions qui sont ensuite soumises en recommandation aux instances décisionnelles de la Ville (CE, CM, CG) pour approbation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces recommandations n'ont aucun impact financier puisque les membres du conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal agissent à titre bénévole.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable. Le Conseil des arts de Montréal est un acteur de premier plan pour le développement du secteur artistique contribuant directement au développement de la métropole.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle majeur dans le développement culturel de l'agglomération.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Nathalie MAILLÉ, Conseil des Arts

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Meriem LARBI-YOUCHEF  
Secrétaire de direction pour  
Suzanne Laverdière

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-01

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2017-05-01

CE : 30.007

2017/05/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.008  
2017/05/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.009  
2017/05/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1145917005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un budget additionnel en revenus et dépenses (affectation aux activités d'immobilisation) d'un montant de 162 157 \$ / Autoriser le virement de 258 823 \$ à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en provenance du chapitre corporatif

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention entre la Ville de Montréal et La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve réduisant la contribution à verser de 258 822 \$ pour la réalisation du projet, la portant ainsi à 157 843 \$;
2. de recevoir de la part de l'organisme un montant de 162 157 \$ à titre de revenu;
3. d'approuver un budget additionnel en revenus et dépenses de 162 157 \$;
4. d'autoriser un virement de 258 223 \$ à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en provenance du chapitre corporatif;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-04-28 11:08

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145917005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un budget additionnel en revenus et dépenses (affectation aux activités d'immobilisation) d'un montant de 162 157 \$ / Autoriser le virement de 258 823 \$ à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en provenance du chapitre corporatif

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que précisé dans le sommaire décisionnel, un budget de 416 666 \$ réparti sur les années 2015-2016-2017 a été accordé au projet.

À l'heure actuelle, La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve juge que certains des travaux d'aménagement prévus à sa charge seraient réalisés avec plus d'efficacité s'ils étaient exécutés par l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Par conséquent, l'organisme demande à la Ville de Montréal de réduire de 258 823 \$ le montant de sa contribution et d'allouer cette somme au financement du PTI de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en vue de la réalisation des travaux d'aménagement du Lien vert.

Cette dépense sera inscrite au règlement d'emprunt de l'arrondissement RCA16-27007.

Conséquemment, La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve remboursera à la Ville de Montréal la somme de 162 157 \$ pour les travaux qui n'ont pas été réalisés. Ce montant sera comptabilisé à titre de revenu pour lequel un budget additionnel en revenus et dépenses (affectation aux activités d'immobilisation) est requis. À cette somme s'ajoutera le montant de 96 666 \$, lequel n'a pas été versé à l'organisme, pour un total de 258 823 \$ destiné au financement des travaux d'aménagement exécutés par l'arrondissement.

Le coût initial de ce projet demeure ainsi inchangé. Il n'occasionnera aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

### Attribution des crédits selon le financement initial et révisé du projet

	Initial	Révisé
<b>La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve</b>	416 666 \$	157 843 \$
<b>Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</b>	-	258 823 \$
<b>Total soutien pour le projet</b>	<b>416 666 \$</b>	<b>416 666 \$</b>

Le soutien financier révisé de 157 843 \$ à La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve se ventile comme suit :

	2015 (a)	2016 (b)	2017 (c)	2017 (d)	Total ((a)+(b)-(c)+ (d))
<b>La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve</b>	210 000 \$	100 000 \$	- 162 157 \$	10 000 \$	157 843 \$

Le montant à prévoir au PTI de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en 2017 est :

	2015	2016	2017	Total
<b>Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</b>	-	-	258 823 \$	258 823 \$

Ces crédits seront imputés conformément aux informations financières inscrites à la pièce jointe de l'intervention du Service des finances. La dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Julie LAPOINTE)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Daniel SAVARD)

Avis favorable :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Roger VERREAULT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Salwa MAJOUJI  
conseiller(ere) en planification

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145917005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non-récurrent totalisant la somme de 416 666\$, soit 310 000\$ en 2015 et 106 666\$ en 2016, à La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve pour réaliser le projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga » dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) d'Hochelaga, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le territoire de la Ville de Montréal compte quelque 20 secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants. Préoccupée par l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements.

Ancrées dans la dynamique des quartiers et favorisant la mobilisation de la population et des acteurs locaux, les démarches RUi, basées sur une approche territoriale intégrée, visent simultanément l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent. En plus du budget octroyé par la Ville, les RUi sont financées par l'entremise de l'Alliance pour la solidarité intervenue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Ce soutien financier permet à chaque RUi : 1 — de réunir les différents acteurs intervenant directement sur le territoire (citoyens, arrondissement, Centre de développement économique communautaire (CDEC), Centre de santé et de services sociaux (CSSS), Centraide du Grand Montréal, organismes communautaires et entreprises, par exemple); 2 — d'établir un diagnostic des problématiques rencontrées; 3 — de définir et de réaliser un plan d'actions concertées.

Les efforts consentis par la Ville pour soutenir les démarches RUi s'inscrivent dans le « Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale », lancé en juin 2010 par le gouvernement du Québec et qui identifie la RUi comme un moyen privilégié pour renforcer l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De même, dans sa « Stratégie pour assurer l'Occupation et la Vitalité des territoires 2011 – 2016 », le gouvernement du Québec indique vouloir soutenir les grandes villes du Québec qui adoptent une stratégie de revitalisation urbaine intégrée.

Afin de donner suite à la mobilisation citoyenne effectuée dans les RUi et de réaliser des projets structurants et pérennes dans les milieux, le conseil d'agglomération a permis que 5 M\$ soient attribués à leur réalisation dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville et le gouvernement du Québec. Ces projets ne pourraient voir le jour sans cet apport financier. Sur dépôt d'un projet auprès du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et son acceptation par les instances concernées, chacune des RUi peut compter sur un soutien financier maximal de 416 666 \$ pour sa réalisation dans un délai pouvant s'échelonner de 2015 à 2017. Le projet doit cibler une ou plusieurs problématiques prioritaires et s'y investir afin d'améliorer sensiblement la qualité de vie des citoyens dans leur milieu de vie. Les projets retenus sont ceux dont l'impact est substantiel et permet à l'arrondissement et au quartier de se munir d'un service permanent et autonome. Les projets s'inscrivent dans l'axe d'intervention « Montréal, milieu de vie exceptionnel ». Ils doivent inclure des indicateurs mesurables et pouvoir supporter le cadre de reddition de comptes défini dans le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 millions de dollars pour soutenir la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

Le service des Finances de la Ville de Montréal est responsable de la gestion du Protocole d'entente de 175 M\$. Le SDSS est responsable du budget de 5 M\$ prévu pour les projets RUi. Il assure le suivi et l'acceptation des projets dans le respect du protocole et en collaboration avec les arrondissements. En cours de projet, les arrondissements demeurent les principaux interlocuteurs auprès des organismes bénéficiaires.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CM14 0929 du 15 septembre 2014**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 416 666 \$, soit 70 358 \$ en 2014, 208 042 \$ en 2015, 118 000 \$ en 2016 et 20 266 \$ en 2017 à Table de développement social de LaSalle pour réaliser le projet « Café urbain communautaire - L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de LaSalle, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

### **CM14 0791 du 18 août 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 340 000 \$ en 2014 et 76 666 \$ en 2015, à Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre pour réaliser le projet « Carrefour vert de Saint-Pierre », secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Lachine, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

### **CA14 27 0154 du 6 mai 2014**

Approuver la convention entre la Ville de Montréal et La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 7 mai 2014 au 30 avril 2015, pour la réalisation de la phase 3 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur sud-ouest de Hochelaga-Maisonneuve (zone prioritaire) – Accorder une contribution financière de 100 000 \$

### **CM14 0398 du 29 avril 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 207 992 \$, 120 892 \$ en 2014 et 87 100 \$ en 2015, au Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour réaliser le projet « Revitalisons Gouin Ouest », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$

avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

**CE13 1155 du 7 août 2013**

Approuver pour l'année 2013, un budget additionnel de 1 M\$, tant en revenus qu'en dépenses, requis pour réaliser les projets issus des 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI), comme prévu dans le cadre de la stratégie Imaginer-Montréal 2015, à même le montant de 5 M\$, prévu pour la période 2013 à 2017, à raison de 1 M\$ par année, et financé à même le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

**CG12 0369 du 27 septembre 2012**

Adopter la programmation partielle 2013 - 2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars

**CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

**CE12 1131 du 4 juillet 2012**

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 millions \$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement Imaginer - Réaliser Montréal 2025

**DESCRIPTION**

**Promoteur : La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve**

**Projet : Aménagement du Lien vert Hochelaga**

**Secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUI) d'Hochelaga**

Le projet vise à réaliser l'aménagement du Lien vert d'Hochelaga pour en faire un espace vert, piétonnier, convivial et sécuritaire contribuant à améliorer le milieu de vie des résidents habitant à proximité, tout en encourageant les déplacements actifs et les saines habitudes de vie dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Le Lien vert permettra de revitaliser un réseau de parcs existants entre la rue Darling et la rue Préfontaine.

S'inscrivant dans la vision de développement de promenades urbaines de la Ville de Montréal, la réalisation du projet permettra de mettre en valeur des espaces publics qui étaient autrefois occupés par un corridor ferroviaire traversant d'Est en Ouest le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Ce tracé a joué un rôle significatif dans le développement du quartier et dans sa revitalisation récente, notamment par l'aménagement de la Place Simon-Valois, située en plein cœur de l'artère commerciale principale du quartier, ainsi que le développement résidentiel des anciens terrains de l'usine Lavo. Une partie de l'emprise ferroviaire a par la même occasion été réaménagée pour constituer la Promenade Luc-Larivée, un espace vert linéaire reprenant l'idée de « vivre la ville à pied ». Les espaces résiduels de l'emprise ferroviaire situés entre les rues Joliette et Préfontaine offrent un potentiel de prolongement de ce lien piétonnier afin de connecter divers pôles d'activités du quartier (rue commerciale, place publique, habitations, parcs, école, piscine publique, bibliothèque, jardins communautaires, centre communautaire, CPE et zones d'emploi).

Les axes du projet sont :

1. Amélioration de l'environnement, augmentation du couvert végétal et réduction des îlots de chaleur

2. Hausse du sentiment de sécurité et emprise sociale des secteurs visés
3. Effet de levier sur les investissements publics et privés

Les partenaires du projet sont nombreux et regroupent plusieurs intervenants du quartier et de l'arrondissement. Parmi eux, nous retrouvons : l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le Centre d'écologie urbaine de Montréal, Tandem Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, la Direction de la santé publique, l'Atelier d'histoire d'Hochelaga-Maisonneuve, les organismes communautaires et les divers comités de citoyens.

Le projet détaillé peut être consulté en pièce attachée à la section « Document juridique ». Il constitue l'Annexe 1 du projet de convention entre la Ville et la Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve.

## **JUSTIFICATION**

Le secteur de la RUI Hochelaga connaît une dévitalisation sociale et économique importante, possède un indice de défavorisation élevé, manque de services de proximité comme des épiceries et plusieurs lieux sont laissés à l'abandon ou sont sous utilisés. Le premier diagnostic de cette jeune RUI a identifié quatre principaux enjeux : 1- la dévitalisation sociale et économique, particulièrement sur la rue Sainte-Catherine; 2- la consolidation des pôles économiques; 3- la rétention des familles; 4- la valorisation des lieux publics. Le secteur est particulièrement déficitaire en termes de lieux conviviaux, accessibles et verts. Le Lien vert permettra de réunir et de revitaliser un réseau de parcs existants entre la rue Darling et la rue Préfontaine.

Le projet d'aménagement du Lien vert Hochelaga s'inscrit dans un vaste projet de mise en valeur du pôle Hochelaga. En effet, plusieurs interventions structurantes sur environnement bâti sont prévues au cours des prochaines années dont :

- La réhabilitation par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de l'école primaire Hochelaga, fermée pour des raisons de santé publique depuis 2012. L'utilisation future de ce bâtiment sera déterminée en tenant compte des besoins de la communauté, d'où l'importance de travailler en collaboration avec la CSDM afin de donner une orientation cohérente pour ce pôle d'activité. L'école Baril, située à proximité et elle aussi fermée, sera reconstruite. Ces deux écoles devraient être remises en fonction en 2016-2017.
- Le Centre de la petite enfance (CPE) Casse-Noisette a fait acquisition d'un bâtiment patrimonial situé au 1732 rue Darling, adjacent au parc Hochelaga et au Lien Vert, afin de relocaliser et d'améliorer ses installations. Des investissements privés et publics de plus de 1,5 M\$ permettront la réalisation des travaux, pour une ouverture prévue au printemps 2015.

Le projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga » est présenté par la Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, mandataire de la RUI. Le projet correspond aux objectifs de développement social de la Ville de Montréal. Il est structurant et permettra à la RUI d'améliorer sensiblement la qualité de vie des citoyens. Sans le soutien financier de la Ville, il n'aura pas lieu.

La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve (LTQHM) est un regroupement d'organismes communautaires, d'institutions, de corporations privées et de citoyens qui vise l'amélioration des conditions de vie de la population par l'action communautaire concertée comme approche privilégiée du développement social local. Depuis 2012, LTQHM assure le mandat de coordonner la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Hochelaga. Le Comité local de revitalisation (CLR), qui rassemble près d'une trentaine de partenaires communautaires, institutionnels, privés et élus de l'ensemble des paliers

gouvernementaux (fédéral, provincial, municipal, scolaire), a identifié, parmi ses priorités, la mise en valeur des espaces publics, l'amélioration du sentiment de sécurité et la réouverture des écoles primaires.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget alloué par l'Entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer Montréal 2025 » est entièrement financé par le gouvernement du Québec. Cette dépense est assumée entièrement par la ville centrale.

La dépense reliée au projet qui est financé par l'Entente de 175 M\$ est de 416 666 \$. Du montant de 416 666 \$ recommandé pour le projet, un premier versement de 310 000 \$ est prévu pour 2015, suivi d'une tranche de 106 666 \$ en 2016. Ces montants servent exclusivement à la réalisation du projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga ». À ces montants s'ajoutent les soutiens financiers de l'arrondissement et des autres partenaires, dont les montants restent à confirmer. Le financement du programme RUI assuré par la Ville n'occasionnera pas de demande de budget supplémentaire puisqu'il proviendra des budgets existants du Service du développement social et des sports.

<b>Partenaires du projet Aménagement du Lien vert Hochelaga</b>	<b>Coût et financement du projet</b>			<b>Total</b>
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	
<b>RUI - Entente 175 M\$</b>	<b>310 000 \$</b>	<b>106 666 \$</b>		<b>416 666 \$</b>
Programme RUI MESS-Ville	40 000 \$	20 000 \$		60 000 \$
Quartier 21	30 000 \$	50 000 \$		80 000 \$
Arrondissement	30 000 \$	10 000 \$		40 000 \$
<b>Total</b>	<b>410 000 \$</b>	<b>186 666 \$</b>		<b>596 666 \$</b>

Dans le cadre de l'Entente de 175 M\$, chaque RUI peut compter sur un montant de soutien financier maximal de 416 666 \$ pour les projets qui y sont déposés.

En signant le projet de convention, la Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve s'engage à effectuer les bilans et les suivis financiers et budgétaires, l'analyse des retombées et des indicateurs ainsi qu'à remplir toutes les obligations selon les termes de l'entente.

Le budget détaillé du projet peut être consulté en pièce attachée à la section « Pièces jointes ». Il comprend les projections des soutiens financiers à confirmer.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Tous les projets liés aux RUI de la Ville de Montréal, réalisés dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$, sont tenus de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les principaux impacts attendus sont les suivants :

1. Amélioration des conditions de vie des citoyens dans le secteur de la RUI
2. Établissement d'un projet structurant aux résultats probants et pérennes
3. Revitalisation du quartier

Par ailleurs, tel que mentionné précédemment, sans le soutien financier de la Ville, ce projet n'aura pas lieu.



## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La visibilité de la Ville est assurée par le plan de visibilité convenu avec le gouvernement du Québec, tel que défini dans le document intitulé Communications constituant l'Annexe 3 de la convention dans laquelle le mandataire s'engage à suivre les dispositions du Protocole d'entente de 175 M\$.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La réalisation du projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga » est prévue pour 2015 et 2016. Les résultats seront analysés et évalués chaque année jusqu'en 2017 et une évaluation de la performance est également prévue.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Aussi, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), M. Patrice Allard, chef de division - Division diversité sociale est désigné par Johanne Derome pour la remplacer du 26 au 30 janvier 2015 dans ses fonctions de directrice du SDSS et exercer tous les pouvoirs rattachés à ces fonctions.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Jacques SAVARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Planification stratégique (Roger VERREAULT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis VÉZINA  
Conseiller en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2015-01-23

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME

Directrice

**Tél :**

514 872-6133

**Approuvé le :**

2015-02-02

CE : 30.011  
2017/05/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1176352004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec, applicable au secteur de la Société de développement commercial Wellington

Il est recommandé :  
d'édicter une ordonnance afin de désigner le secteur de la « Société de développement commercial Wellington » aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce (RCG 15-082)).

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-25 10:52

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176352004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec, applicable au secteur de la Société de développement commercial Wellington

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), ci-après le PR@M-Commerce, prévoit que le comité exécutif peut désigner un ou plusieurs secteurs de l'agglomération où ce Règlement pourra s'appliquer.

Le 14 décembre 2016, le comité exécutif annonçait que trois secteurs commerciaux ont fait l'objet d'un accord de principe. La demande soumise par la Société de développement commercial Wellington (SDC Wellington) figure parmi ceux-ci. La SDC a présenté une demande relative à une application du programme sur son territoire, soit sur la rue Wellington entre la 6e avenue et le boulevard Lasalle.

L'ordonnance rendant le Règlement applicable au secteur « SDC Wellington » constitue la dernière étape avant l'application du PR@M-Commerce. Les commerçants et propriétaires d'immeubles commerciaux de ce secteur pourront s'inscrire au programme suite à l'adoption de cette ordonnance par le comité exécutif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 2063 (14 décembre 2016) : obtenir un accord de principe à la mise en œuvre du PR@M-Commerce dans les secteurs de la Société de développement commercial Wellington, de la Société de développement commercial du Quartier Latin et de la Promenade Hochelaga-Maisonneuve.

CG15 0719 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) - Approuver les conditions et les critères de sélection sur la base desquels des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

**DESCRIPTION**

L'approbation de l'ordonnance rendra le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Commerce) (RCG 15-082) applicable au secteur « SDC Wellington » à partir du 16 mai 2017.

Le Règlement indique les travaux pour lesquels une demande de subvention pourra être déposée ainsi que les conditions qui leur sont applicables. Tous les travaux admissibles sont assujettis à la réglementation municipale et un permis est requis préalablement à leur réalisation, assurant ainsi leur conformité.

## **JUSTIFICATION**

La proposition de rendre le programme de subvention applicable au secteur « SDC Wellington » à partir du 16 mai 2017 a fait l'objet d'une réflexion et de discussions avec les représentants de l'arrondissement de Verdun et de la SDC.

Par les travaux réalisés et les conditions particulières pour ceux-ci, le programme favorise des interventions complètes et de qualité ainsi que leur intégration au milieu. L'application du PR@M-Commerce permettra :

- d'améliorer la compétitivité des établissements commerciaux du secteur dans un contexte où la mise en valeur et la diversification de l'offre commerciale est importante pour assurer le dynamisme du territoire;
- d'actualiser le cadre bâti et d'améliorer l'ambiance commerciale par des interventions physiques de qualité respectant les pratiques et les principes reconnus en design;
- de contribuer à l'amélioration continue de la qualité du milieu de vie des résidents de l'arrondissement de Verdun.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1151179004 et ont fait l'objet des approbations requises par le comité exécutif le 21 octobre 2015 (CE15 1924).

Toutes les dépenses relatives à ce programme sont entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elles concernent l'aide à l'entreprise, tel que défini au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), qui est une compétence de cette instance en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Compte tenu du fait que le PR@M-Commerce encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, il favorise un milieu de vie complet et diversifié, notamment en termes de commerces. Aussi, puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au cœur du développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas édicter cette ordonnance fera en sorte que le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) ne pourra pas être applicable au secteur « SDC Wellington » à partir du 16 mai 2017.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en œuvre du programme dans le secteur « SDC Wellington » à partir du 16 mai 2017.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications  
Diane VALLÉE, Verdun

Lecture :

Diane VALLÉE, 21 avril 2017

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN  
Commissaire - développement économique

### ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN  
Directrice

Le : 2017-04-12

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2017-04-21

CE : 40.002

2017/05/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



CE : 40.003  
2017/05/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.001  
2017/05/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.002  
2017/05/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.003  
2017/05/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.004  
2017/05/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS